



CACTUS-Environnement

CACTUS-Environnement mandataire
1 rue de l'Océanie A21
97190 LE GOSIER

Dossier suivi par Pricillia PRIVAT
Tél. : 0696 81 68 83
Courriel : pricillia.privat@cactus-environnement.fr

Communauté d'Agglomération Cap Excellence

18 Boulevard Légitimus
97110 Pointe à Pitre

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCOT) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CAP EXCELLENCE

État Initial de l'Environnement

6 novembre 2025

Table des matières

1.	L'Évaluation Stratégique Environnementale (ESE) du SCoT	7
1.1.	Cadre règlementaire et objectifs	7
1.2.	Contenu de l'ESE	7
1.3.	L'État Initial de l'Environnement : première étape de l'ESE	8
2.	L'État Initial de l'Environnement (EIE) de Cap Excellence	11
2.1.	Milieus naturels, biodiversité et fonctionnalité écologique	11
2.1.1.	Les espaces naturels du territoire et leur biodiversité	15
2.1.2.	Mesures de protection environnementale	26
2.1.3.	Les pressions sur les milieux naturels de Cap Excellence	35
2.1.4.	Synthèse	37
2.2.	Paysages, patrimoine et identité	40
2.2.1.	Les entités paysagères du territoire	40
2.2.2.	Espaces agricoles	46
2.2.3.	Les entités patrimoniales bâties du territoire	48
2.2.4.	Synthèse	50
2.3.	Caractéristiques climatiques actuelles et attendues	53
2.3.1.	Le climat actuel	53
2.3.2.	Le climat attendu	62
2.3.3.	Les conséquences du changement climatique sur le territoire de Cap Excellence	65
2.3.4.	Synthèse	72
2.4.	Sols et sous-sols	76
2.4.1.	Caractéristiques des sols et sous-sols	77
2.4.2.	Pollution des sols	78
2.4.3.	Synthèse	82
2.5.	Les ressources en eau	85
2.5.1.	La provenance de l'eau potable	86
2.5.2.	État quantitatif de l'eau	89
2.5.3.	État qualitatif de l'eau	89
2.5.4.	Sources de pollution	93
2.5.5.	Synthèse	95
2.6.	Risques naturels et technologiques	98
2.6.1.	Les risques naturels majeurs	98
2.6.2.	Les risques technologiques majeurs	106

2.6.3.	Synthèse.....	107
2.7.	Profil énergie-carbone du territoire	110
2.7.1.	Règlementation énergie à l'échelle de la Guadeloupe	110
2.7.2.	Consommation d'énergie de Cap Excellence.....	113
2.7.3.	Production d'énergie et potentiel de développement des énergies renouvelables.....	114
2.7.4.	Le bilan de gaz à effet de serre de Cap Excellence	116
2.7.5.	Synthèse.....	117
2.8.	Qualité de l'air.....	121
2.8.1.	Réglementation et surveillance de la qualité de l'air	121
2.8.2.	Indices de la qualité de l'air en 2023.....	123
2.8.3.	Bilan des émissions de polluants atmosphériques.....	125
2.8.4.	Synthèse.....	126
2.9.	Bruit et environnement sonore.....	129
2.9.1.	Typologie et localisation des sources de nuisances sonores du territoire.....	129
2.9.2.	Synthèse.....	132
2.10.	Gestion des déchets.....	134
2.10.1.	Contexte réglementaire.....	134
2.10.2.	Organisation de la collecte sur le territoire.....	135
2.10.3.	Production et gestion des déchets en 2023.....	136
2.10.4.	Les collectes	136
2.10.5.	Les déchèteries.....	137
2.10.6.	Synthèse	138
3.	Synthèse de l'état initial de l'environnement.....	141

Table des figures

Figure 1 La diversité des milieux de Cap Excellence (source : Cap Excellence, novembre 2023, Plan paysage de Cap Excellence, Volet 3 – Charte Paysagère)	13
Figure 2 La porte d'entrée « zone humide » de Cap Excellence au Nord	16
Figure 3 Éléments de la trame vertes arborée : lagunes, plans d'eau, étangs, mares et marais de Cap Excellence (source : Région Guadeloupe, 2025, Schéma Régional du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité (SRPNB) de Guadeloupe 2022-2031 – Tome 3 : TRAME VERTE ET BLEUE « Document interne en cours de validation »)	18
Figure 4 État des continuités écologiques de la sous-trame aquatique de Cap Excellence (source : Région Guadeloupe, 2025, SRPNB de Guadeloupe 2022-2031 – Tome 3 : TRAME VERTE ET BLEUE « Document interne en cours de validation »)	19
Figure 3 mangrove de Jarry (source : Conservatoire du Littoral, 2025)	20
Figure 4 Domaine protégé par le Conservatoire du littoral dans la forêt de Jarry (Conservatoire du littoral, 2025 https://www.conservatoire-du-littoral.fr/211-projet-ja-riv.htm)	21
Figure 5 Baie de la Manche à Eau et anthropisation du site (Source : DEAL, 2012, Atlas communal des espaces remarquables du littoral Baie-Mahault)	24
Figure 6 Vue aérienne Ouest de l'Îlet à Cochons à gauche (Source : DEAL, 2012, Atlas communal des espaces remarquables du littoral Pointe-à-Pitre) & Constructions dans le périmètre de l'espace remarquable du littoral à droite (Source : DEAL, 2012, Atlas communal des espaces remarquables du littoral Pointe-à-Pitre)	24
Figure 7 Installation de stockage des déchets de la Gabarre et Rivière salée (source : DEAL, 2012, Atlas communal des espaces remarquables du littoral Abyrne)	25
Figure 8 Mesures de protection environnementale sur Cap Excellence	28
Figure 4 Rupture des continuités écologiques et points de vigilance de la trame verte et bleue de Cap Excellence (source : Région Guadeloupe, 2025, SRPNB de Guadeloupe 2022-2031 – Tome 3 : TRAME VERTE ET BLEUE « Document interne en cours de validation »)	34
Figure 9 Photographie du Grand Cul de Sac marin (source : Région Guadeloupe, 2025, Schéma Régional du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité (SRPNB) de Guadeloupe 2022-2031 – Tome 3 : TRAME VERTE ET BLEUE « Document interne en cours de validation »)	41
Figure 11 Carrière de tuf des Grands Fonds (Papin) (source : DEAL, Atlas des paysages de l'archipel Guadeloupe)	42
Figure 12 Patrimoine architectural bâti sur la place du marché dans le centre de Pointe-à-Pitre (source : https://www.lequotidiendelart.com/articles/25003-à-pointe-à-pitre-la-culture-fait-revivre-le-patrimoine-bâti.html)	43
Figure 13 Bâti patrimonial typique du centre ancien de Pointe-à-Pitre, avec balcons en fer forgé et maison de ville (source : Atlas des paysages de l'archipel Guadeloupe)	44
Figure 14 Flamboyant situé au cœur de Pointe-à-Pitre (source : CACTUS-Environnement, 2025)	45
Figure 15 Chiffres-clés des exploitations agricoles par commune de Cap Excellence (source : DAAF, septembre 2022, Recensement agricole de 2020)	47
Figure 16 Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution de Cap Excellence (source : DAAF, septembre 2022, Recensement agricole de 2020)	47
Figure 17 Nombre d'exploitations et orientation sur le territoire de Cap Excellence (source : DAAF, septembre 2022, Recensement agricole de 2020)	48
Figure 18 : Répartition et caractéristiques des saisons en Guadeloupe (Météo-France, OREC)	54
Figure 19 Écarts de température moyenne à la normale à la station du Raizet depuis 1951 (source : Météo-France, janvier 2025, Bulletin climatologique annuel de 2024)	55
Figure 20 : Pluviométrie en Guadeloupe et sur le territoire de CAP Excellence (source : Météo-France - OREC)	56

Figure 21 Évolution des températures des océans comparée à la moyenne de 1993 à 2019 mesuré dans les 700 premiers mètres de profondeur (source : Plateforme de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) https://www.climate.gov/media/13056)	58
Figure 22 Évolution du niveau moyen des océans de 1993 à 2020 (source : E.U. Copernicus Marine Service Information, série chronologiques du niveau moyen des océans https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-mer-littoral/48-niveau-des-océans#images)	61
■ Figure 23 : Évolution attendues des précipitations pendant la saison humide à l'horizon 2080 en Guadeloupe (source : Atlas interactif du projet C3AF)	63
Figure 24 : Aléa submersion marine actuel sur le territoire de CAP Excellence (source : Atlas interactif du projet C3AF)	64
Figure 25 : Aléa submersion marine à Pointe à Pitre (source : CAP Excellence, février 2023, Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) - Diagnostic de vulnérabilité)	66
Figure 26 : Aléa submersion marine aux Abymes (source : CAP Excellence, février 2023, Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) - Diagnostic de vulnérabilité – Baie-Mahault, 2018, Étude de vulnérabilité au changement climatique)	67
Figure 27 Zones qui seront submergées avec une élévation du niveau de la mer de +80 cm d'ici 2100	68
Figure 28 Zones submergées, hauteurs d'eau, bâtiments et routes exposées - résultats de la modélisation pour l'évènement de référence à l'horizon 2050 (source : BRGM, juillet 2024)	69
Figure 29 : Affaissement de la chaussée rond-point haricot à Jarry en février 2021 (source : Canal 10)	70
Figure 30 Carte géologique de la Guadeloupe (source : BRGM, https://www.brgm.fr/fr/implantation-regionale/guadeloupe)	76
Figure 31 Les grands groupes de sols de la Guadeloupe. Crédit : Y.M. Cabidoche (source : INRA, 2018, Les sols de Guadeloupe. Genèse, distribution & propriétés)	78
Figure 32 Carte des risques de contamination des sols par la chlordécone issue de l'historique cultural en banane (Source : DAAF 971-SISE Source IGN - Scan100 - ChlEauTerre (INRA - CIRAD), 2018)	81
Figure 33 Les différents types de masses d'eau suivies en Guadeloupe (source : Office de l'Eau, 2025 https://www.observatoire-eau-guadeloupe.fr/milieux-aquatiques/outils-de-planification/)	86
Figure 34 Synthèse de l'état écologique des masses d'eau côtières (résultats de l'EDL 2019) (source : Observatoire de l'eau de Guadeloupe, 2019 https://www.observatoire-eau-guadeloupe.fr/milieux-aquatiques/eaux-littorales/)	91
Figure 35 Synthèse de l'état chimique des masses d'eau côtières (résultats de l'EDL 2019) (source : Observatoire de l'eau de Guadeloupe, 2019 https://www.observatoire-eau-guadeloupe.fr/milieux-aquatiques/eaux-littorales/)	92
Figure 36 Schéma de synthèse de la ressource en eau sur le territoire de Cap Excellence	94
Figure 37 Carte du risque inondation sur le territoire de Cap Excellence	100
Figure 38 Augmentation des hauteurs d'inondation/profondeurs d'eau centennales en 2100, pour une élévation du niveau de la mer de 80 cm	100
Figure 39 Périmètre administratif des Grands Fonds (Cap Excellence, juillet 2023, Présentation du PAPI du territoire de Cap Excellence)	101
Figure 40 Observatoire Volcanologique et Sismologique de Guadeloupe	103
Figure 41 Carte des scénarios CARIBE WAVE 25 (source : https://www.tsunamizone.org/francais/caribewave/)	105
Figure 5 Plan de prévention des Risques technologiques (PPRT) de la Pointe Jarry	106
Figure 42 : Photographie de la centrale thermique de Pointe Jarry qui a remplacé la centrale de Jarry Nord après 30 ans d'exploitation (Source : Région Guadeloupe, https://www.guadeloupe-energie.gp/projets/centrale-pointe-jarry/)	114
Figure 43 : Répartition de la production d'énergie solaire par ville (source : Cap Excellence, 2025, PCAET)	115

Figure 44 : Bilan carbone territoire de Cap Excellence en tant que « territoire interconnecté » (source : Observatoire Régional de l’Energie et du Climat (OREC) de Guadeloupe, 2025, Bilan carbone territoire de Cap Excellence – 2021)	117
Figure 45 : Cartographie du réseau de stations fixes au 31 décembre 2022 (source : GWAD’AIR, 2023, Rapport d’activités 2022)	122
Figure 46 : Indice de la qualité de l’air en 2021 et 2022 (source : Gwad’Air, données 2023)	124
Figure 47 : Émissions des principaux polluants atmosphériques du territoire de CAP Excellence (en tonne/an) (source : Gwad’Air, 2023)	125
Figure 48 : Contribution aux émissions régionales des principaux polluants atmosphériques (source : Gwad’Air, 2023)	126
Figure 49 Carte du bruit de l’agglomération Cap Excellence, Lden 24h (source : Cap Excellence, Soldata Acoustic - 2016)	130
Figure 50 : Organisation du service déchet sur Cap Excellence (source : Cap Excellence, mars 2025, diagnostic du PLPDMA)	136
Figure 51 Tonnages de déchets collectés en 2023 (source : Cap Excellence, mars 2025, diagnostic du PLPDMA)	136
Figure 52 Performances de DMA collectés en kg/habitant sur Cap Excellence par rapport aux valeurs de référence Guadeloupe touristique urbain, en 2021 (source : Cap Excellence, mars 2025, diagnostic du PLPDMA)	137
Figure 53 Tonnages collectés en 2022 et 2023 sur les 3 déchèteries de Cap Excellence (source : Cap Excellence, mars 2025, diagnostic du PLPDMA)	137

Table des tableaux

Tableau 1 Sites acquis par le Conservatoire du Littoral sur Cap Excellence	30
Tableau 2 Liste des monuments historiques de Cap Excellence (Source : DAC Guadeloupe)	49
Tableau 4 Évènements cycloniques majeurs sur la période de 1956 à 2024 (source : Météo-France & National Centers for Environmental Information de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) https://www.donneesmondiales.com/amerique/guadeloupe/ouragans.php)	59
Tableau 3 Sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) identifiés sur le territoire de Cap Excellence (Source : GEORISQUES BRGM https://www.georisques.gouv.fr/donnees/bases-de-donnees/sites-et-sols-pollues-ou-potentiellement-pollues)	79
Tableau 5 Synthèse des objectifs chiffrés 2016-2018/2019-2023 de la PPE Guadeloupe (source : Région Guadeloupe, 2020, PPE)	112
Tableau 6 Synthèse des objectifs chiffrés 2024-2028-2018/2029-2033 de la PPE Guadeloupe (source : Région Guadeloupe)	112
Tableau 7 Consommation électrique par commune en GWh (source : OREC, 2023)	113
Tableau 8 Puissance installée par filière sur le territoire en MWh (données EDFSEI)	114
Tableau 9 Population et établissements sensibles exposés à des dépassements de valeurs limites (Source : Les Cartes Stratégiques de Bruit - Résumé non technique, Cap Excellence - Soldata Acoustic, 2016)	131

1. L'Évaluation Stratégique Environnementale (ESE) du SCoT

1.1. Cadre réglementaire et objectifs

La directive européenne 2001/42/CE relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement (EIPPE)² vise à assurer un niveau élevé de protection de l'environnement, l'intégration de considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption de plans et de programmes et donc un développement durable des territoires. Ainsi, elle oblige à ce que certains plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement soient soumis à une évaluation stratégique environnementale.

L'évaluation stratégique environnementale (dite ESE) est définie par le décret n° 2012-995 du 23 août 2012 relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme et l'article 16 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite loi Grenelle retranscrit dans les articles R. 122-20 du Code de l'environnement et R. 104-18 du Code de l'urbanisme.

Dans ce cadre, le SCoT de la Communauté d'Agglomération de Cap Excellence fait l'objet d'une évaluation environnementale.

1.2. Contenu de l'ESE

L'état initial a été réalisé conformément à l'article R.104-18, 2° du Code de l'urbanisme et à la directive 2001/42/CE. Le contenu de l'ESE est précisé à l'article R123-2-1 du code de l'urbanisme qui indique que le rapport de présentation doit comporter :

- « L'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du schéma,
- L'analyse des incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement et exposition des problèmes posés par l'adoption du schéma sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement,
- L'explication des choix retenus pour établir le projet d'aménagement stratégique (PAS) et le document d'orientations et d'objectifs,
- La présentation des mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du SCOT sur l'environnement ... ».

Le rapport de présentation de l'ESE du Schéma de Cohérence Territorial de Cap Excellence comportera les parties suivantes :

- a) Une présentation résumée des objectifs du document, de son contenu et de son articulation avec les autres documents d'urbanisme et les autres plans et programmes avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte ;
- b) Une analyse de l'État initial de l'environnement et des perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du document ;
- c) Une analyse exposant :
 - a) *Les incidences notables probables de la mise en œuvre du document sur l'environnement ;*
 - b) *Les problèmes posés par l'adoption du document sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4*
- d) L'exposé des motifs pour lesquels le projet a été retenu au regard des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national et les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du document ;
- e) La présentation des mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du document sur l'environnement ;
- f) La définition des critères, indicateurs et modalités, retenus pour suivre les effets du document sur l'environnement afin d'identifier, notamment, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ;
- g) Un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

Il est précisé qu'à ce stade, le présent rapport a pour objet de présenter l'État Initial de l'Environnement (EIE) et les perspectives d'évolution pressenties sur le territoire, première étape de l'ESE : il s'agit du profil environnemental du territoire.

1.3. L'État Initial de l'Environnement : première étape de l'ESE

L'état initial de l'environnement est l'une des pièces essentielles du rapport de présentation du Schéma de Cohérence Territoriale. C'est un document partagé par l'ensemble des acteurs et qui a un double rôle :

- D'une part, il contribue à la construction des projets de planification et d'urbanisme par l'identification des enjeux environnementaux du territoire ;

- D'autre part, il constitue le référentiel nécessaire à l'évaluation environnementale du SCoT tout au long de son élaboration et l'état de référence pour le suivi de sa mise en œuvre.

Le contenu de l'état initial de l'environnement pour les SCoT est déterminé par les articles R. 122-20 du Code de l'environnement et R. 104-18 du Code de l'urbanisme. Il permet de dresser un bilan de l'environnement du territoire et de présenter les enjeux liés à sa préservation en fonction des spécificités locales. Pour rappel, la démarche d'évaluation environnementale vise à renforcer la prise en compte de l'environnement dès l'amont des projets de territoire du SCoT et a pour but d'identifier et d'évaluer les incidences notables prévisibles de sa mise en œuvre.

Ainsi, cette première partie de l'évaluation environnementale est élaborée en intégrant des thématiques traitées dans le cadre des évaluations environnementales et précisées dans le cadre de la méthodologie des évaluations environnementales définie par l'État, à savoir :

○ Biodiversité ○ Sol/sous-sol ○ Paysage/Espaces naturels ○ Eau ○ Énergie	○ Bruit ○ Climat et réchauffement climatique ○ Risques naturels et technologiques ○ Qualité de l'air
--	---

Chacune de ces thématiques environnementales fait l'objet d'une analyse AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) qui constitue un outil d'analyse stratégique permettant d'identifier et de comparer les facteurs positifs et négatifs dans l'environnement interne et l'environnement externe du territoire. L'analyse des atouts et des faiblesses permet d'appréhender l'environnement interne tandis que l'analyse des opportunités et des menaces a pour objet d'appréhender l'environnement externe de la thématique environnementale, c'est-à-dire relevant des réglementations, d'autres acteurs, des événements, du milieu dans lequel il prend place. L'objectif de cette analyse est de restituer une évaluation ex-ante du territoire, c'est-à-dire de situer l'état de l'environnement à partir des objectifs de référence fixés par l'État (réglementation, planification à l'échelle régionale).

Le principe de toute évaluation stratégique est de pouvoir assurer le suivi du document concerné. Pour cela des indicateurs simples à mesurer, pertinents et clairs seront proposés dès l'EIE. Les acteurs en charge du suivi des indicateurs et les échéances seront identifiés et fixés par la suite.

Le profil environnemental suit pour chaque thématique la trame suivante :

- 1 – L'État initial de la thématique
 - Contexte local à l'échelle de la Guadeloupe
 - Objectifs règlementaires et de planification de référence (nationaux, régionaux, communautaires)
 - Contexte local de la Communauté d'Agglomération de Cap Excellence

2 – Synthèse

- Analyse AFOM

- Enjeux environnementaux
- Analyse des perspectives d'évolution au fil de l'eau sans tenir compte du projet SCoT Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

2. L'État Initial de l'Environnement (EIE) de Cap Excellence

2.1. Milieux naturels, biodiversité et fonctionnalité écologique

Grâce à sa riche biodiversité et à la part importante de sa faune et de sa flore endémiques, l'archipel de la Guadeloupe est reconnu à l'échelle internationale par l'UNESCO depuis 1992 comme « Réserve de Biosphère ».

Le territoire de Cap Excellence, bien que très urbanisé, abrite une diversité de milieux naturels riches et fragiles qui participent à la fonctionnalité écologique de la Guadeloupe. On y retrouve des mangroves, des zones humides littorales, des forêts marécageuses, des fonds marins côtiers, ainsi que des zones agricoles en mutation (notamment dans les Grands-Fonds). Ces milieux jouent un rôle écologique fondamental en assurant la régulation hydrologique, le stockage du carbone, la protection contre l'érosion et la préservation de la biodiversité locale, souvent endémique. La connectivité écologique est cependant menacée par l'étalement urbain, l'artificialisation des sols et les pollutions diffuses. Le massif des Grands Fonds est également un espace fragile et morcelé par une urbanisation dispersée. Il est pourtant classé Zone Naturelle Écologique d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZINEFF) de type 2, soit comme "Grands ensembles naturels riches ou peu modifiés, ou offrant des potentialités biologiques importantes".

Le Code de l'Environnement prévoit une réglementation stricte de protection de la biodiversité, mais il apparaît primordial que cette protection soit également pleinement appuyée par le SCoT de Cap Excellence. Des actions en faveur de la protection de la forêt humide de Jarry sont également déjà menées par le Conservatoire du Littoral et l'Office National des Forêts (travaux de bornage, panneaux de sensibilisation, projets INTERREG Zone humide littorale de la Caraïbe, ...). Toutefois, les pressions sur ces espaces restent extrêmement importantes et la question cruciale de l'arrêt du développement sur le littoral est à poser.

Le **Schéma Régional du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité (SRPNB) de Guadeloupe**, actuellement en cours de finalisation, constitue un document stratégique majeur à l'échelle de l'archipel pour structurer la connaissance et l'action en matière de préservation des milieux naturels, de biodiversité et de continuités écologiques. Élaboré sous l'égide de la Région Guadeloupe, ce schéma identifie les grands réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques à préserver ou à restaurer, ainsi que les enjeux de gestion durable des milieux naturels, terrestres et aquatiques. Le volet 3 du SRPNB constitue notamment la trame verte et bleue de Guadeloupe, sur laquelle Cap Excellence se reposera pour alimenter et coconstruire son projet de Promenade Verte et Bleue (PVB).

En l'attente de l'approbation définitive du SRPNB, le SCoT peut utilement s'appuyer sur le contenu du SRPNB comme base technique d'appui à l'analyse environnementale du territoire, notamment pour qualifier la trame verte et bleue de Cap Excellence et identifier les secteurs à enjeux prioritaires.

Cette cohérence ascendante est d'autant plus essentielle que le territoire de Cap Excellence occupe **une position géographique centrale au carrefour des grandes unités écologiques de l'île** (Grand Cul-de-sac Marin, réseau hydrographique de plaine, piémonts forestiers du nord Basse-Terre), un rôle stratégique dans la structuration des continuités écologiques régionales, en lien direct avec les priorités du SRPNB.

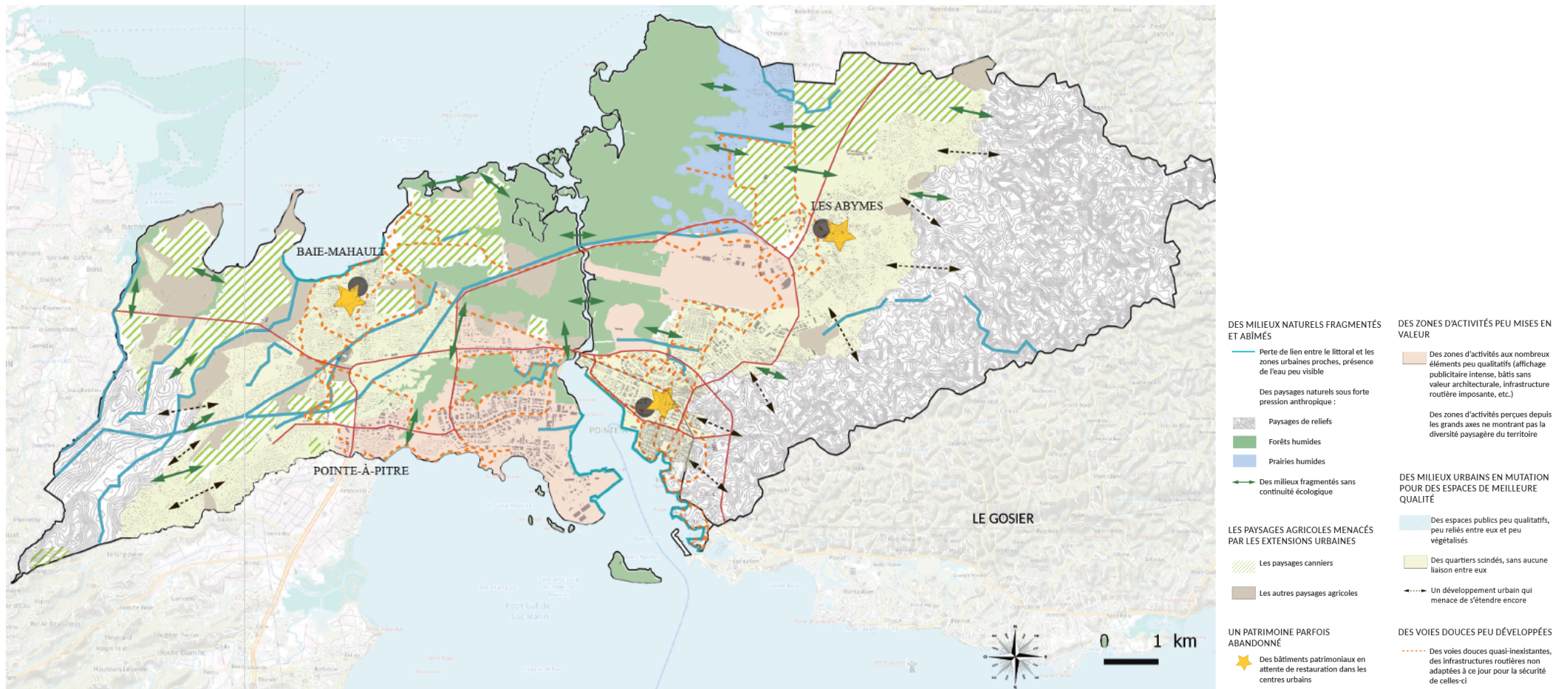


Figure 1 La diversité des milieux de Cap Excellence (source : Cap Excellence, novembre 2023, Plan paysage de Cap Excellence, Volet 3 – Charte Paysagère)

Zoom sur la trame verte et bleue, réseau écologique d'espaces naturels terrestres et aquatiques constitué de réservoirs de biodiversité reliés par des corridors écologiques

La trame verte et bleue constitue une mesure phare du Grenelle de l'Environnement. Cette démarche a pour but de lutter contre l'érosion de la biodiversité en préservant et en restaurant les continuités écologiques. C'est un outil d'aménagement durable visant à identifier un réseau écologique cohérent pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler mais aussi de se reproduire, de se nourrir ou simplement de se reposer.

La trame verte et bleue (TVB) de Cap Excellence constitue un élément stratégique pour préserver la biodiversité et les équilibres écologiques sur un territoire fortement urbanisé. Elle relie les espaces naturels remarquables (mangroves, forêts marécageuses, zones humides littorales, rivières) aux cœurs de biodiversité du territoire comme le Grand-Cul-de-Sac Marin, en passant par des corridors écologiques encore actifs dans les Grands-Fonds ou le long des cours d'eau. Cette trame favorise la circulation des espèces, le maintien des services écosystémiques (épuration de l'eau, lutte contre l'érosion, régulation du climat local) et renforce la résilience du territoire face au changement climatique. Elle joue aussi un rôle essentiel dans le cadre de l'aménagement durable, en orientant les projets urbains pour éviter la fragmentation des milieux et restaurer les continuités écologiques. La préservation et la mise en valeur de la TVB constituent donc un enjeu majeur pour Cap Excellence.

La trame verte comprend :

- ▶ 1° Les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité, et notamment tout ou partie des espaces protégés visés aux livres III et IV du code de l'Environnement
- ▶ 2° Les corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant de relier les espaces mentionnés en 1°
- ▶ 3° Les surfaces en couvert environnemental permanent mentionnées au I de l'article L.211-14

La trame bleue comprend :

- ▶ 1° Les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux figurant sur les listes établies en application de l'article L. 214-17 ;
- ▶ 2° Tout ou partie des zones humides dont la préservation ou la restauration contribue à
- ▶ 3° Les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité et non visés aux 1° ou 2° ci-dessus.

A ce jour, la TVB de Cap Excellence est en cours de réalisation mais le SCOT s'appuie directement sur le projet de TVB régionale.

2.1.1. Les espaces naturels du territoire et leur biodiversité

2.1.1.1) La forêt humide littorale : la mangrove et la forêt marécageuse

La forêt humide littorale de Cap Excellence se compose principalement de mangroves et de forêts marécageuses, localisées en bordure du Grand-Cul-de-Sac Marin et dans les bas-fonds côtiers. Ces milieux jouent un rôle écologique crucial : ils agissent comme des zones tampons naturelles contre les inondations, protègent les côtes de l'érosion, filtrent les polluants et abritent une biodiversité spécifique et menacée, notamment des poissons, crustacés, oiseaux et espèces végétales adaptées aux milieux salins.

Les formations humides littorales hébergent une biodiversité importante et sont indispensables à l'équilibre de la faune marine. En outre, elles abritent une avifaune riche (frégates, hérons et pélicans, etc.) dont de nombreuses espèces endémiques de Guadeloupe ou des Petites Antilles telles que le pic de Guadeloupe, la paruline caféïette ou le chiloderme de la Guadeloupe.

La mangrove est également un puits de carbone important face au changement climatique. Toutefois, ces forêts humides subissent une pression croissante liée à l'urbanisation, aux remblais illégaux, aux dépôts de déchets et à la pollution des eaux. Leur préservation passe par une meilleure intégration dans l'aménagement du territoire, leur reconnaissance comme zones stratégiques dans la trame verte et bleue, et la sensibilisation des habitants à leur valeur écologique et culturelle.

a. Le milieu marin : les herbiers

Concernant le milieu marin, les herbiers de phanérogames marines constituent la transition entre la mangrove et le récif corallien, installés sur les fonds sableux et vaseux. Ces herbiers sont généralement composés de 4 espèces de plantes marines à fleurs, dont les plus abondantes sont la thalassie ou herbe des tortues (*Thalassia testudinum*), avec quelques herbes à lamentin (*Syringodium filiforme*) fixées. Ces deux phanérogames sont parfois accompagnées d'algues (dont des Chlorophycées ou algues vertes) et d'éponges, caractéristiques de la mangrove proche ou présentes sur les substrats sableux, ce qui donne à l'herbier une certaine diversité biologique. Cet écosystème abrite une biodiversité faunistique importante car il sert d'abri et de nurserie pour de nombreuses espèces de poissons de petite taille. Il assure également des fonctions écologiques capitales : oxygénation des eaux et piégeage de CO₂, source de nourriture, zone de nurserie pour la faune (poissons, lambis, tortues, lamantins, oursins, etc.), stabilisation des sédiments et protection des côtes de la houle et de la montée de la mer.

Ces écosystèmes subissent des pressions considérables car le Grand Cul de Sac marin, proche des côtes est soumis à une certaine contamination par les pesticides.

b. La mangrove

La mangrove est un écosystème caractéristique des milieux tropicaux où cohabitent une flore peu diversifiée fortement influencée par la présence d'eau salée et une faune riche qui couvre 5% de la Guadeloupe en s'étendant sur près de 8 000 ha. La mangrove maritime ou mangrove ouverte s'étend sur l'ensemble de la plaine littorale des Abymes

sur plus de 400 ha, sur environ 331 ha à Baie-Mahault pour une superficie total de 773 ha et sur les îlets de Pointe-à- Pitre.



Figure 2 La porte d'entrée « zone humide » de Cap Excellence au Nord

La mangrove est constituée d'une végétation répartie en deux zones :

- La mangrove de bord de mer qui forme une frange arborée constamment inondée et en contact avec les eaux du lagon. On y constate le développement d'un peuplement spécifique de palétuviers rouges (*Rhizophora mangle*). Les racines aériennes enchevêtrées de ces végétaux favorisent la sédimentation des particules aériennes et servent de support pour les huîtres de palétuvier, moules, balanes, tuniciers, sabelles, éponges, ascidies et algues. La mangrove offre également abri et nourriture à des espèces animales, crustacés, mollusques et poissons, principalement au stade juvénile. Elle abrite également plusieurs espèces d'oiseaux de mer et du littoral en tant qu'halte migratoire ou comme site de nidification (sarcelles à ailes bleues, sternes, pélicans, pic de la Guadeloupe, paruline jaune) ;
- La mangrove mixte comprend des palétuviers noirs, pourpiers bord de mer pour la mangrove arbustive, des mangles blancs pour la mangrove haute et des palétuviers gris dans certaines zones surélevées. Le palétuvier blanc, la fougère dorée, l'Amaranthe bord de mer, les broméliacées (« Ananas-bois »), les pourpiers bord de mer et la sporobole de virginie sont également des espèces représentées au sein de cet écosystème.

c. La forêt marécageuse

La forêt marécageuse fait suite à la mangrove et se développe sur des zones de plaines côtières à faible pente où la nappe phréatique est proche de la surface. La strate arborescente est caractérisée par le « mangle-médaille » ou « sang-dragon » à cause de sa sève rougeâtre (*Pterocarpus officinalis*). Elle concerne près de 900 ha du territoire de Cap Excellence.

La végétation de la forêt marécageuse est beaucoup plus diversifiée qu'en mangrove avec plus de 178 espèces végétales recensées. C'est aussi l'habitat préférentiel de plusieurs espèces végétales rares aux Petites Antilles comme *Lonchocarpus sericeus*, *Hymenocallis caribaea* et *Aechmea flemingii*, une broméliacée épiphyte protégée très rare, classée comme en danger d'extinction (EN) à l'échelle régionale selon l'union internationale pour la conservation de la nature – (UICN). Endémique de Guadeloupe, cette espèce est strictement localisée à la forêt marécageuse au nord de l'aéroport du Raizet³², zone classée en arrêté préfectoral de protection de Biotope.

La forêt marécageuse accueille une faune variée telles que les crabes de terre, anolis et oiseaux de mangrove comme les kios (*Butorides virescens*), caféiettes (*Setophaga plumbea*), sucriers (*Coereba flaveola*) et parulines jaunes (*Dendroica petechia*).

d. Les habitats ouverts : marais, salines, prairies humides

Les habitats ouverts sont des milieux récents dérivant de formations boisées qui ont une importance considérable pour l'avifaune migratrice. On distingue :

- Les marais saumâtres situés à la périphérie de la mangrove et précèdent la forêt marécageuse. Ils sont complètement inondés et sont constitués d'herbes denses halophiles : l'herbe coupante (*Cladium mariscus* ou *Cladium jamaicense*) et de fougère dorée (*Acrostichum aureum*), adaptées aux taux de salinité élevés. On peut noter que ces marais régressent du côté mangrove par l'avancée de jeunes palétuviers *Laguncularia racemosa*. L'augmentation de la salinité, en relation avec la montée du niveau de la mer, et l'absence « d'entretien par brûlis » semble favoriser l'installation des palétuviers ;
- Les marais d'eau douce et prairies humides constituent les formations les plus en amont du système d'arrière-mangrove et couvrent 316 ha du territoire. Les marais d'eau douce font suite à la forêt marécageuse défrichée et sont dominés par l'herbacée *Echinochloa pyramidalis* ou grande herbe-mare. Certains marais sont dominés par *Typha domingensis*, espèce à caractère invasif. Les prairies humides, faiblement inondées mais gorgées d'eau sont présentes sur les faibles dépressions des cours d'eau ou encore entre les surfaces agricoles et les forêts marécageuses. Les familles les plus représentées sont les Cyphéracées avec les genres *Cyperus*, *Eleocharis* et *Fimbristylis*, les graminées (*Echinochloa guadeloupensis*, *Hymenachne amplexicaulis*, *Paspalum distichum*). On retrouve également des Fabacées, la fougère *Thelypteris interrupta*, l'herbe-couteau (*Rhynchospora corymbosa*) et une espèce ligneuse, l'icaque (*Chrysobalanus icaco*).

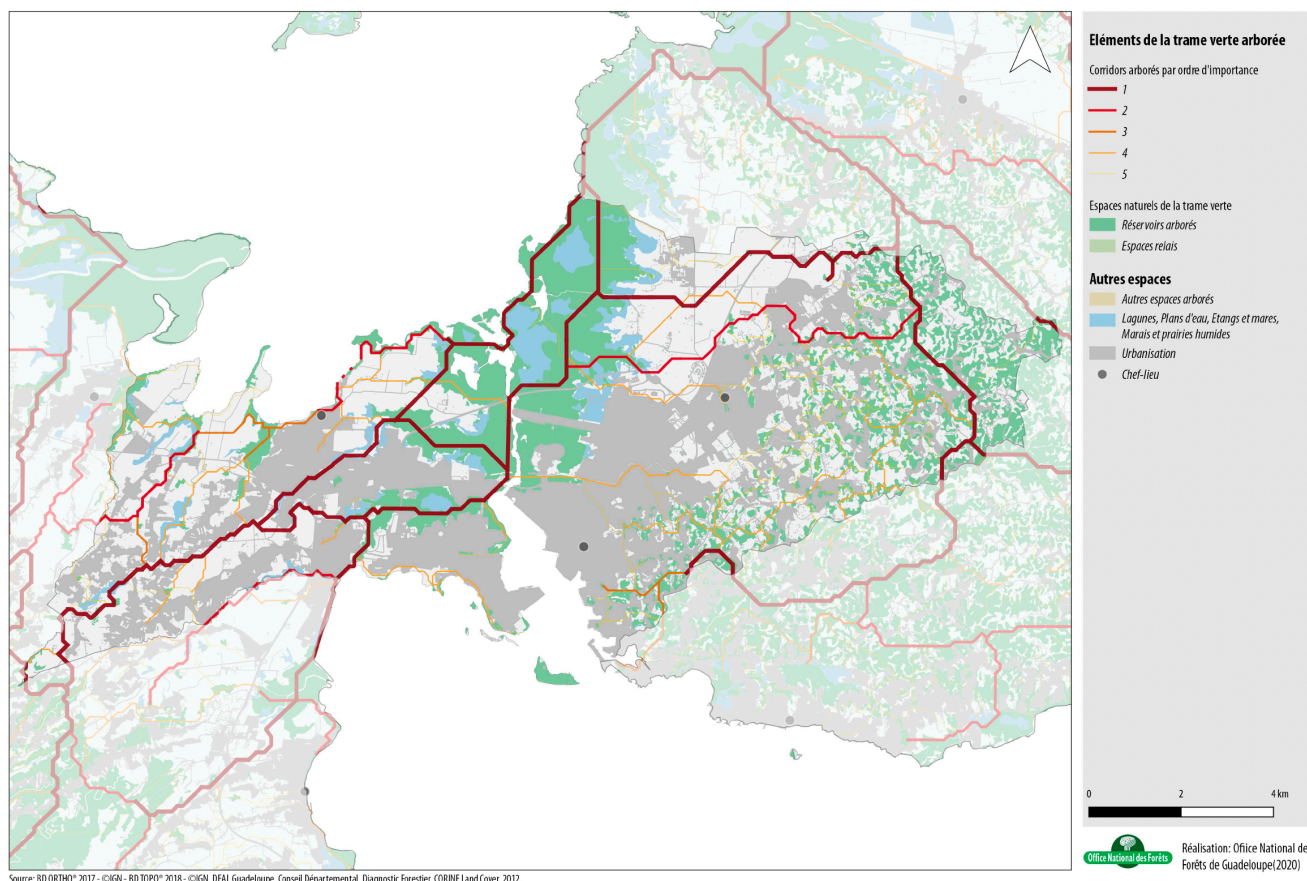


Figure 3 Éléments de la trame verte arborée : lagunes, plans d'eau, étangs, mares et marais de Cap Excellence (source : Région Guadeloupe, 2025, Schéma Régional du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité (SRPNB) de Guadeloupe 2022-2031 – Tome 3 : TRAME VERTE ET BLEUE « Document interne en cours de validation »

e. Les étangs bois-secs

Dans certaines conditions de milieu particulières, notamment de salinité extrême, il peut y avoir la formation d'un « étang bois-sec » constituée de vestiges d'arbres morts issus de la mangrove arbustive ou de la mangrove haute. Au nord et au sud, de part et d'autre du canal de Perrin, ces étangs sont quasiment tous en voie de fermeture en raison du développement de palétuviers rouges qui ont à eux seuls la particularité de pouvoir coloniser ces dépressions relativement profondes.

La qualité des zones humides est menacée par le développement industriel et urbain : les mangroves et forêts marécageuses ont été entaillées par le développement de voies de communication et grignotée par l'étalement progressif de l'urbanisation ou polluées (décharge de la Gabarre, dépôts sauvages de déchets). Le déboisement de ces milieux, le comblement des mangroves, entraînent la disparition d'espaces remarquables (forêt d'arrière mangrove à *Pterocarpus* qui ne s'adaptait pas à une salinisation du sol par la montée des eaux à Baie-Mahault), et la disparition d'habitats, mettant ainsi en péril de nombreuses espèces.

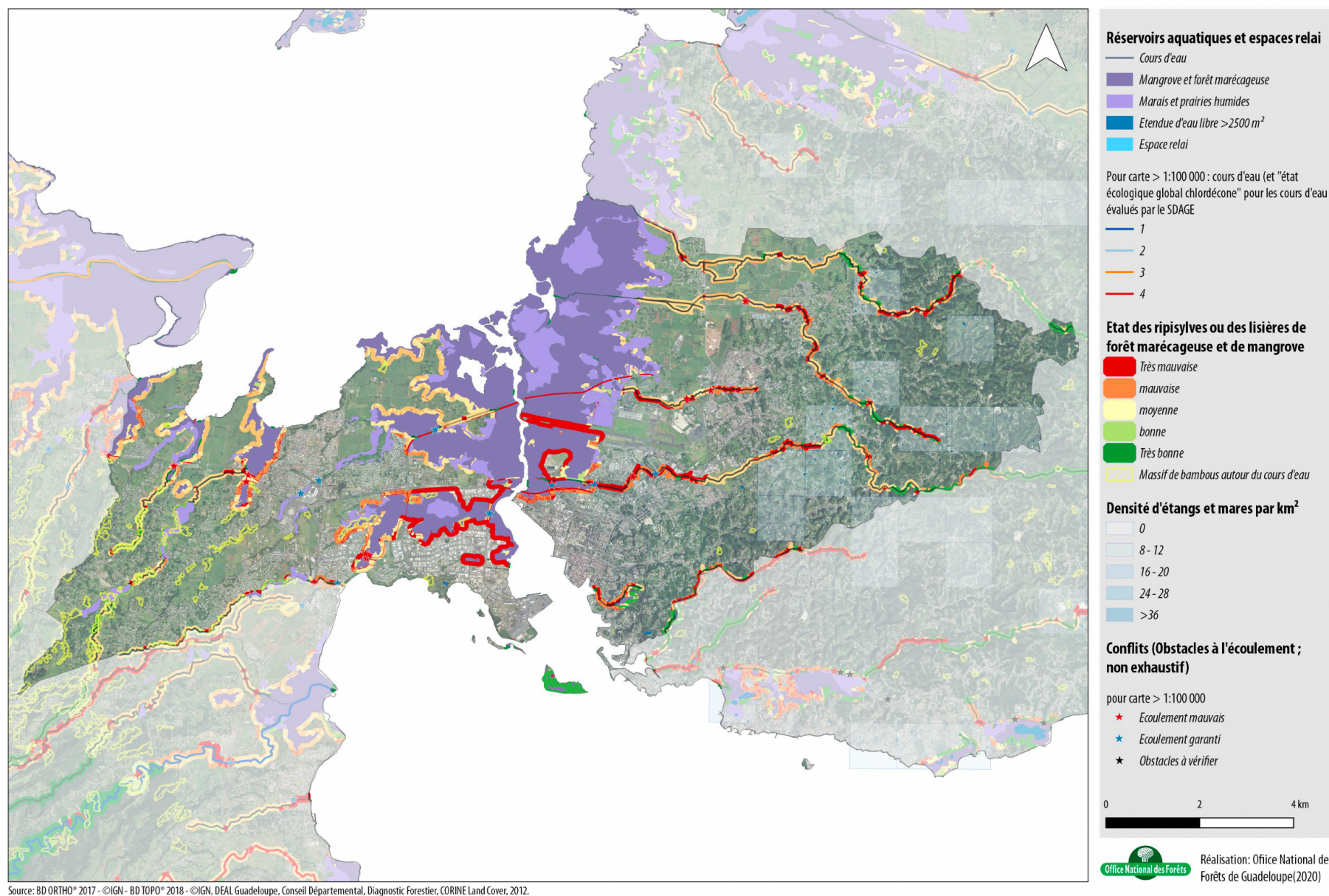


Figure 4 État des continuités écologiques de la sous-trame aquatique de Cap Excellence (source : Région Guadeloupe, 2025, SRPNB de Guadeloupe 2022-2031 – Tome 3 : TRAME VERTE ET BLEUE « Document interne en cours de validation »)

Zoom sur la zone humide de Jarry

Située au cœur de la zone industrielle et commerciale de Jarry — principale polarité économique de la Guadeloupe — la forêt humide de Jarry a subi une réduction d'un tiers de sa surface depuis les années 1970, sous l'effet de l'urbanisation, des remblais, des pollutions et des occupations illégales.¹

Aujourd'hui, cette forêt est en partie déconnectée de ses apports en eaux douces et marines, ce qui provoque un dépérissement important des formations végétales et engendre des impacts écologiques, sanitaires et hydrauliques majeurs, notamment lors des épisodes météorologiques extrêmes.



Figure 5 mangrove de Jarry (source : Conservatoire du Littoral, 2025)

Depuis 2010, le Conservatoire du littoral est affectataire de ces prairies et forêts humides. Il pilote le projet Ja-Riv, visant à restaurer les habitats naturels (mangrove et marécage), à rétablir leurs fonctions biologiques et à les valoriser via des sentiers de découverte. Lors de l'affectation, 27 hectares de terrains remblayés et occupés ont été recensés, l'objectif est leur libération ou réaménagement. Le Fonds Nature 2050 cofinance la restauration de deux sites.

¹ Caisse des dépôts – Conservatoire du littoral, 20254, Mangroves de Jarry - PROJET DE RESTAURATION DE LA MANGROVE ET DE LA FORÊT MARÉCAGEUSE AU SEIN DE JARRY BAIE-MAHAULT EN GUADELOUPE (PROJET JA-RIV) 2023-2050



Figure 6 Domaine protégé par le Conservatoire du littoral dans la forêt de Jarry
(Conservatoire du littoral, 2025 <https://www.conservatoire-du-littoral.fr/211-projet-ja-riv.htm>)

La qualité des zones humides est menacée par le développement industriel et urbain : les mangroves et forêts marécageuses ont été entaillées par le développement de voies de communication et grignotées par l'étalement progressif de l'urbanisation ou polluées (décharge de la Gabarre, dépôts sauvages de déchets). Le déboisement de ces milieux, le comblement des mangroves, entraînent la disparition d'espaces remarquables (forêt d'arrière-mangrove à *Pterocarpus* qui ne s'adaptait pas à une salinisation du sol par la montée des eaux à Baie-Mahault), et la disparition d'habitats, mettant ainsi en péril de nombreuses espèces.

2.1.1.2) Les cours d'eau, canaux et mares

Les principaux **cours d'eau** (rivière Mahault, canal de Perrin, ravines de la Gabarre, ...) assurent le drainage des plaines littorales et forment des corridors biologiques indispensables reliant les zones humides. Cependant, leur fonctionnalité écologique est souvent compromise par les remblais, la pollution et l'urbanisation. Des efforts sont à poursuivre pour restaurer ces continuités (réhabilitation des berges, gestion des franchissements).

Sur le territoire de Cap Excellence, les cours d'eau et canaux se situent principalement dans les plaines des Abymes et de Baie-Mahault, jouant le rôle d'axes de drainage des eaux de ruissellement en provenance des Grands-Fonds. Ce rôle drainant est parfois

compromis par les faibles pentes, la sédimentation et la proximité de la nappe d'eau souterraine. Un niveau marin élevé peut ralentir voire compromettre l'évacuation des eaux.

Les principaux canaux et cours d'eau du territoire communautaire sont les suivants :

- Le canal de Perrin constitue le prolongement aménagé d'un minuscule cours d'eau au nord de la plaine des Abymes. Il est aujourd'hui utilisé quotidiennement par les pêcheurs de la commune de Morne-à-l'Eau.
- Le canal de Belle-Plaine a été creusé entre 1868 et 1873 en suivant le tracé d'une ravine débouchant sur le Grand-Cul-de-Sac marin, pour l'industrie cannière. Il est aujourd'hui recouvert de végétation.
- Deux canaux au niveau de la décharge de la Gabarre sont également identifiés : la ravine Dothémare rejoignant la Rivière Salée après avoir traversé une vaste zone de mangrove ; la ravine Monchéri (autrement nommée ravine Bouligui ou ravine Bacadore), relayée en aval par le canal de Malmaison, qui draine l'ensemble de la zone aéroportuaire jusqu'à la Rivière Salée.
- La rivière Mahault (sur la commune de Baie-Mahault) s'écoule dans une vallée à fond plat au-delà de la RN2, au sein de la mangrove et des zones humides de la plaine littorale.
- La ravine Sans Nom se jetant dans le Grand-Cul-de-Sac marin sur la commune de Baie-Mahault, après avoir traversé la mangrove de la baie du Lamentin.
- La rivière Houaromand sur la commune de Baie-Mahault, qui prend naissance au lieu-dit La Retraite, passe par la RN2 au niveau du vélodrome puis devient sinueux au-delà. Ce cours d'eau est très anthropisé (rectification du lit, nombreux remblais).
- La rivière du Coin sur la commune de Baie-Mahault, qui prend sa source au lieu-dit Bragelogue.

Les canaux Perrin et Belle-Plaine, les ravines et rivières ainsi que les corridors des zones humides littorales constituent des corridors écologiques potentiels optimaux reliant les réservoirs de biodiversité. Le canal de Belle-Plaine présente une fonctionnalité écologique correcte. La lutte contre les espèces exotiques envahissantes constitue un enjeu de taille au niveau de la mangrove, de même que l'entretien de l'embouchure du canal et la gestion des ouvrages de franchissement en amont. Ce corridor est donc à préserver et améliorer.

Le canal de Perrin est un corridor à la fonctionnalité écologique dégradée. Les enjeux associés sont la réhabilitation des berges, la lutte contre les pollutions et l'imperméabilisation et l'entretien de la végétation.

Sur la commune des Abymes, les corridors entre les forêts humides du littoral présentent une fonctionnalité avérée. Leur rôle fonctionnel doit être maintenu voire amélioré pour ce qui est des forêts marécageuses.

Autour de la ville des Abymes, de l'aéroport du Raizet et de la décharge de la Gabarre, les ravines et rivières sont des corridors à la fonctionnalité écologique correcte et dégradée. Les enjeux associés sont l'aménagement d'ouvrages pour le passage de l'ichtyofaune, le maintien des berges par une végétation arbustive et la réhabilitation de la décharge.

Si les principaux canaux et cours d'eau de l'agglomération sont connus, il est important de préciser que la connaissance du réseau hydrologique du territoire est encore à approfondir, notamment sur l'emplacement des ravines. En effet, la ravine qui sont des lits creusés par le ruissellement d'eau joue un rôle important sur le territoire. Si elles ne sont pas considérées à proprement parlé comme des cours d'eau, elle assure un rôle de protection et tampon non négligeable lors des événements de pluies intenses.

Une formation aquifère est présente dans le socle calcaire des Grands-Fonds. La nappe s'y écoule librement et devient captive à l'ouest de l'unité des Grands-Fonds, dans la plaine des Abymes. En certains endroits, des accidents géologiques ont provoqué la résurgence naturelle de cette nappe d'eau souterraine, formant des mares alignées sur la limite de l'unité (source de Poucet, Grande-Ravine, Labrousse, etc.).

Ces sources sont caractérisées par une végétation spécifique, les mangles médailles. Ces nombreuses mares (pouvant également être d'origine artificielle) favorisent la halte des oiseaux migrateurs et sont propices au développement de plantes hydrophytes.

2.1.1.3) Les espaces remarquables du littoral

La mer constitue un élément structurant du territoire de Cap Excellence, bordé au nord par le Grand Cul-de-Sac Marin, au sud par le Petit Cul-de-Sac Marin, et traversé par la Rivière Salée, qui sépare Baie-Mahault des autres communes de l'agglomération. Avec ses 40 kilomètres de façade littorale, l'ouverture maritime représente un atout majeur pour le développement durable du territoire, bien que sous-valorisé à ce jour.

Dans le cadre de l'étude « Bilan et perspectives des espaces remarquables du littoral de l'archipel Guadeloupe », 8 Espaces Remarquables du Littoral (ERL) ont été recensés sur le territoire communautaire, dont la Baie de la Manche à Eau, l'Îlet à Cochons et le site de la Gabarre. Malgré des statuts de protection partielle (site RAMSAR, cœur de Parc National, acquisitions du Conservatoire du Littoral), ces espaces restent fortement menacés par l'urbanisation, les remblais et diverses pollutions. Leur valeur écologique et paysagère en fait pourtant des éléments clés de l'identité littorale de Cap Excellence.

a. La Manche à Eau

Le site de 632 ha de la baie de la Manche à Eau à Baie-Mahault est isolé du Grand Cul de Sac marin par la mangrove. Ce site recèle une richesse floristique écologique évidente que l'on peut mesurer à travers la variété des formations végétales (mangrove, marais, forêt marécageuse, forêt littorale et mangrove de l'Îlet à Christophe).

Ce site subit une pression urbaine de plus en plus forte avec le développement de Baie-Mahault et la pression chimique due aux effluents urbains et agricoles. Plusieurs parties du site sont couvertes par des mesures de protection (réserve de Biosphère, Parc National de Guadeloupe, acquisition par le conservatoire du littoral).



Figure 7 Baie de la Manche à Eau et anthropisation du site
(Source : DEAL, 2012, Atlas communal des espaces remarquables du littoral Baie-Mahault)

b. L'îlet à Cochons

L'îlet à Cochons se situe au sud de la baie de Pointe-à-Pitre en prolongement de la Pointe Jarry. Ce site de 24 ha composé de plages, forêt, zones humides et mangroves subit des pressions naturelles et physiques fortes (de liquéfaction des sols, de surcotes marines et sismiques). Une atteinte à la qualité du site est relevée par l'établissement récent de constructions et l'évacuation de boues de dragages sur les parties est, sud et sud-ouest.

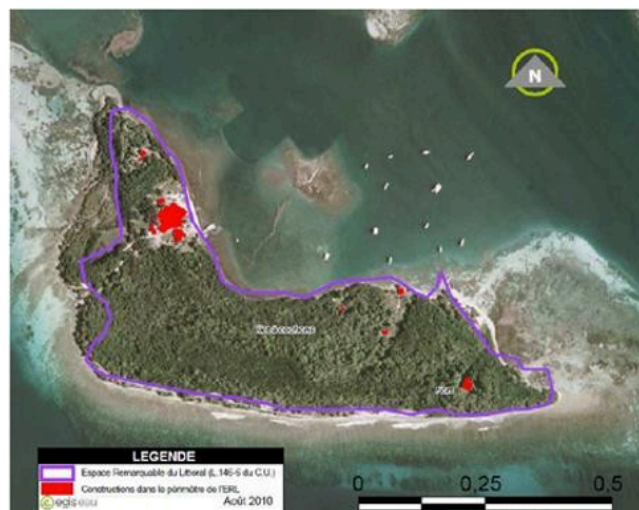


Figure 8 Vue aérienne Ouest de l'îlet à Cochons à gauche (Source : DEAL, 2012, Atlas communal des espaces remarquables du littoral Pointe-à-Pitre) **& Constructions dans le périmètre de l'espace remarquable du littoral à droite** (Source : DEAL, 2012, Atlas communal des espaces remarquables du littoral Pointe-à-Pitre)

c. La Gabarre

Le site de la Gabarre de 372 ha est inséré entre une zone urbaine au sud et une zone agricole au nord. Composé de zones humides et de mangroves, il présente un intérêt

écologique fort et représente une zone de respiration verte au sein du centre urbanisé du territoire guadeloupéen. On y relève une dégradation importante de la qualité des milieux due à une pollution urbaine et à l'installation de stockage des déchets de la Gabarre.



Figure 9 Installation de stockage des déchets de la Gabarre et Rivière salée (source : DEAL, 2012, Atlas communal des espaces remarquables du littoral Abye)

2.1.1.4) Les milieux naturels des Grands Fonds

Le secteur Est de l'agglomération, caractérisé par les paysages vallonnés des Grands Fonds est pour partie reconnu au titre de Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF). La biodiversité locale y est menacée à la fois par des pressions environnementales (dynamique des naissances et disparitions, impact de cyclone) et par l'activité humaine avec la destruction et la fragmentation des habitats naturels (carrières dans la zone des Grands Fonds, réduction des zones humides et mangroves, mitage dû aux défrichements), l'introduction d'espèces envahissantes ou encore la pollution des milieux.

Au sein des espaces des Grands Fonds, se trouve un site REDOM (réseau écologique DOM) de 1 048 ha constitué, entre autres, par les deux plus grands fragments d'habitats éco-régionaux de la région des Grands-Fonds, qui comprennent aussi les plus vastes secteurs préservés des activités humaines. Environ un tiers du site est inclus dans la commune des Abymes ou dans sa zone tampon, à l'extrémité ouest. Les **Grands Fonds** sont également riches en forêts xéro-mésophiles et mésophiles qui accueillent des espèces rares telles que l'*Acrocomia karukerana* (Glouglou), palmier endémique de Guadeloupe protégé. Les mares, résultant de résurgences naturelles, sont des habitats précieux pour les oiseaux migrateurs et les plantes hydrophytes.

Si le code de l'environnement prévoit une réglementation stricte de protection de la biodiversité, il apparaît comme primordial que cette protection soit également pleinement appuyée par le SCoT de Cap Excellence. Cela pour garantir une large place à la préservation des espèces de faune et flore, tout en permettant un développement raisonné de l'urbanisation.

a. La forêt xérophile sur sol calcaire

Jusqu'à leur défrichement pour l'urbanisation et les plantations de canne à sucre, il y a une vingtaine d'années, les forêts et bois xérophiles occupaient la majeure partie de la Grande- Terre.³⁷ Depuis, on constate davantage les stades de dégradations de ces forêts, à savoir les savanes, taillis boisés et taillis. Les espèces les plus courantes sont le mapou gris (*Pisonia subcordata*), le poirier (*Tabebuia heterophylla*), et le gommier rouge (*Bursera simaruba*).²

b. La forêt xéro-mésophile

La forêt xéro-mésophile est caractéristique des Grands Fonds et plus particulièrement de ses zones basses. On y retrouve des espèces mésophiles comme le mahot grande feuille (*Cordia Sulcata*) et des espèces xéro-mésophiles comme le fromager, le ginepa ou le galpa. On constate une abondance d'espèces xérophiles dans le sud des Grands Fonds telles que le quinquina caraïbe (*Exostema caribaeum*), ou le bois de fer blanc (*Krugiodendron ferreum*) qui peuplent les crêtes et versants. Dans la partie Nord, se développent davantage d'espèces mésophiles comme le pois doux blanc (*Inga laurina*) et le pois doux (*Inga ingoides*).

Cette formation forestière des Grands Fonds constitue un refuge pour de nombreux oiseaux dont le pic de la Guadeloupe. Leur grande richesse écologique comporte 238 espèces à forte valeur patrimoniale,³⁸ dont des plantes endémiques des Petites Antilles (comme l'olivier *Byrsonima lucida*). La forêt xéro-mésophile est en grande partie incluse dans une Zone d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2 ; la zone de Terrasson au Abymes fait l'objet d'une ZNIEFF de type 1 et abrite une importante population de « Glouglou » (*Acrocomia karukerana*), palmier épineux endémique de la Guadeloupe et protégé par arrêté ministériel.

c. Les mares

Une formation aquifère est présente dans le socle calcaire des Grands-Fonds. La nappe s'écoule librement et devient captive à l'ouest de l'unité des Grands-Fonds, dans la plaine des Abymes. En certains endroits, des accidents géologiques ont provoqué la résurgence naturelle de cette nappe d'eau souterraine, formant des mares alignées sur la limite de l'unité (source de Poucet, Grande-Ravine, Labrousse, etc.). Ces sources sont caractérisées par une végétation spécifique, les mangles médailles. Ces nombreuses mares (pouvant également être d'origine artificielle) favorisent la halte des oiseaux migrants et sont propices au développement de plantes hydrophytes.

2.1.2. Mesures de protection environnementale

La Guadeloupe fait partie des **34 hotspots mondiaux de la biodiversité**, en raison de la richesse de ses milieux naturels et de son fort endémisme, directement lié à sa géographie archipélagique. Ce contexte exceptionnel a favorisé l'émergence d'espèces

² Parc Nationale de la Guadeloupe, juin 2024, La diversité exceptionnelle des forêts de Guadeloupe <https://guadeloupe-parcnational.fr/fr/actualites/la-diversite-exceptionnelle-des-forets-de-guadeloupe>

végétales et animales uniques au monde. Cependant, cette biodiversité est fragilisée par la pression urbaine et foncière, qui entraîne une réduction continue des espaces naturels.

Sur le territoire de Cap Excellence, plusieurs dispositifs de protection réglementaire contribuent à préserver cette richesse écologique. Le Parc National de Guadeloupe, les acquisitions foncières du Conservatoire du littoral ou encore le classement d'Espaces Remarquables du Littoral (ERL) jouent un rôle essentiel pour limiter l'artificialisation, notamment sur les secteurs littoraux. Malgré cela, des constructions non autorisées continuent d'émerger, contournant les prescriptions d'aménagement léger.

Les Grands Fonds, situés à l'est de l'agglomération, sont partiellement classés en Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Ces paysages vallonnés, riches en biodiversité, subissent également des atteintes liées aux défrichements, aux carrières, et à la fragmentation des habitats.

Certaines terres agricoles bénéficient aussi d'une protection indirecte par le biais de Groupements Fonciers Agricoles (GFA) : trois sont localisés aux Abymes (Boisvinière, Caduc, Belle-Plaine), deux à Baie-Mahault (Dupuy, Birmingham). Ces dispositifs participent à la sauvegarde de l'agriculture locale, menacée par une urbanisation galopante.

À ces protections s'ajoutent plusieurs outils complémentaires, nationaux ou internationaux, permettant d'encadrer et suivre l'évolution des milieux :

- Les **ZNIEFF**, identifiant les zones à fort intérêt écologique,
- Le classement **RAMSAR**, pour les zones humides d'importance internationale,
- Le statut de **Réserve de Biosphère** (comme celle de l'archipel),
- Le **réseau écologique DOM (REDOM)**,
- Et la **Convention de Carthagène**, relative à la protection des écosystèmes marins des Caraïbes.

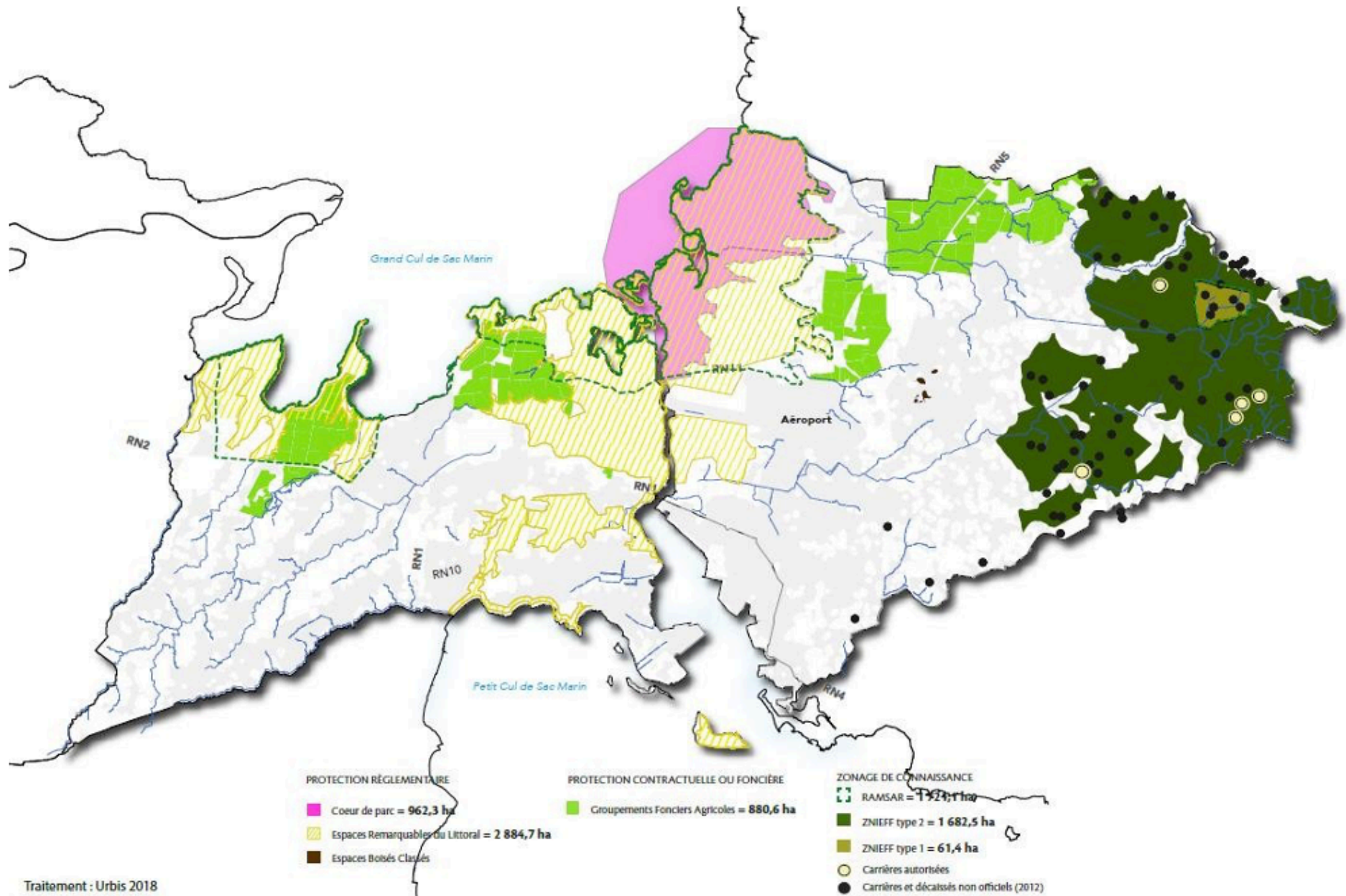


Figure 10 Mesures de protection environnementale sur Cap Excellence

La biodiversité locale reste menacée par les pressions anthropiques : artificialisation des sols, pollutions diffuses, fragmentation écologique, introduction d'espèces envahissantes, ou encore effets climatiques extrêmes. Il est donc essentiel de renforcer les synergies entre outils réglementaires, politiques d'aménagement durable et actions de sensibilisation, pour garantir la préservation des milieux naturels de Cap Excellence

2.1.2.1) Le Parc National de Guadeloupe

La France compte 10 Parcs nationaux, dont trois sont situés en outre-mer : en Guadeloupe, en Guyane et à La Réunion. Créé en 1989, le Parc National de Guadeloupe couvre une superficie totale de 247 066 hectares. Depuis le décret du 3 juin 2009, il est structuré autour de trois zones complémentaires :

- Une zone de cœur de 21 850 hectares, correspondant à l'espace protégé initial. Elle concentre les écosystèmes et paysages les plus remarquables et les mieux conservés de l'île. Dans cette zone, les activités humaines sont strictement encadrées par le Code de l'environnement et le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009, afin de préserver la biodiversité, les paysages et les patrimoines naturels et culturels qui en font la valeur.
- Une aire d'adhésion optimale de 82 127 hectares, constituée de communes pouvant s'engager volontairement dans la démarche du Parc, mais sans réglementation spécifique imposée par celui-ci.
- Une aire maritime adjacente de 130 800 hectares, relevant de la compétence du préfet, qui complète la protection terrestre par une gouvernance partagée de l'espace marin.

Sur le territoire de Cap Excellence, le Parc national concerne une superficie de 962,3 hectares, localisée dans la zone humide de Lambis-Choisy, intégrée au cœur du Parc. Cette zone est soumise à une réglementation stricte visant à prévenir toute dégradation des milieux et à garantir la conservation des espèces et des fonctions écologiques.

2.1.2.2) Les territoires du Conservatoire du Littoral

Le Conservatoire du littoral (CDL) est un établissement public national à caractère administratif. Il a pour mission de mener une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral. Cela passe par l'acquisition des parcelles du littoral menacées par l'urbanisation ou dégradées pour en faire des sites restaurés, aménagés, accueillants dans le respect des équilibres naturels. La gestion des sites est ensuite confiée aux communes ou à d'autres collectivités. Les gestionnaires (collectivités locales, associations, établissements publics, etc.) sont spécifiquement chargés d'entretenir les sites et de les valoriser.

Le CDL a acquis depuis 1976 8 008 ha en Guadeloupe, dont 4 317 ha de terrain répartis sur une diversité de sites comprenant notamment sur le Territoire de Cap Excellence l'Ilet à Cochons, la Pointe Madeleine-Baie à Chats ou la Rivière salée - Golconde.

Tableau 1 Sites acquis par le Conservatoire du Littoral sur Cap Excellence

Dénomination	Commune	Date de création	Superficie	Intérêts remarquables
Ilet à cochons	Pointe-à-Pitre	1995	2,1 ha	Dernier îlet de la baie de Pointe à Pitre présentant des qualités naturelles et paysagères relativement préservées. Rôle d'atténuation des effets de la houle. Qualités paysagères. Qualité écologique, notamment trace de mangrove, cependant dégradée par l'activité humaine. Potentiel récréatif.
Jarry Houëlbourg	Baie-Mahault	2003	1 134,7 ha	Présence de zones basses recouvertes de forêts inondées et de mangroves avec un fort intérêt écologique.
Pointe Pasquereau - Pointe Saint Vaast	Baie-Mahault	2003	1 051,2 ha	Zone de contrastes et d'échanges entre terre et mer, ce site présente un intérêt écologique majeur doublé d'une qualité paysagère remarquable. Une variété de faciès qui résultent des rencontres subtiles et répétées, des ravines, des rivières et de la mer. La mangrove, la forêt marécageuse, les marais composent ainsi cet espace fréquenté par une faune riche.
Pointe Madeleine - Baie à Chats	Baie-Mahault	2003	1 124,4 ha	Zone de contrastes et d'échanges entre terre et mer, ce site présente un intérêt écologique majeur doublé d'une qualité paysagère remarquable. Une variété de faciès qui résultent des rencontres subtiles et répétées, des ravines, des rivières et de la mer. La mangrove, la forêt marécageuse, les marais composent ainsi cet espace fréquenté par une faune riche.

2.1.2.3) Autres formes de dispositifs de gestion et de protection des espaces naturels

a. Les ZNIEFF

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) constitue un outil scientifique et réglementaire permettant d'identifier les milieux naturels présentant un fort intérêt écologique, en raison de la présence d'habitats remarquables ou d'espèces animales et végétales rares ou protégées. Ces zones sont classées en deux catégories :

- Les ZNIEFF de type I, correspondant à des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique, en raison de la présence d'espèces rares ou d'habitats sensibles sur de petites superficies.
- Les ZNIEFF de type II, qui regroupent de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes. Ces dernières intègrent souvent plusieurs ZNIEFF de type I.

Sur le territoire de Cap Excellence, les ZNIEFF de type I couvrent une superficie de 1 682,5 hectares, tandis que les ZNIEFF de type II représentent 61,4 hectares. Ces zones illustrent la diversité et la complexité écologique d'un territoire pourtant largement urbanisé.

Parmi les éléments remarquables, on observe une grande variété de biotopes, résultant d'un mélange unique d'espèces hygrophiles (aimant l'humidité) et xérophiles (tolérant la sécheresse), témoignant de la richesse floristique du secteur. Ces milieux accueillent l'une des plus importantes populations du "Glouglou" (*Acrocomia karukerana*), un palmier endémique de la Guadeloupe aujourd'hui menacé, ainsi que le Pic de Guadeloupe (*Melanerpes herminieri*), également appelé Tapeur, unique représentant des pics dans les Petites Antilles et espèce endémique de l'archipel.

La préservation des ZNIEFF à Cap Excellence constitue donc un enjeu central de la stratégie environnementale de la collectivité, tant pour la protection de la biodiversité locale que pour le maintien des continuités écologiques dans la trame verte et bleue. Ces zones sont aussi des leviers d'éducation à l'environnement, de valorisation du patrimoine naturel et d'appui aux politiques de lutte contre l'érosion de la biodiversité.

b. La Réserve de Biosphère

Les réserves de biosphère sont des territoires dotés d'écosystèmes de grande qualité de reconnaissance mondiale et désignés par l'UNESCO dans le cadre de son Programme sur l'Homme et la Biosphère (Man and Biosphere) pour promouvoir un développement durable basé sur les efforts combinés des communautés locales et du monde scientifique.

L'« Archipel de Guadeloupe » est une réserve de biosphère depuis le 15 février 1993. Le Parc National et la réserve naturelle du Grand cul-de-sac marin, ont été classés Réserve de Biosphère par l'UNESCO au titre du programme MAB (Man and Biosphère) en novembre 1992.

c. La convention de RAMSAR

La Convention sur les zones humides d'importance internationale, appelée Convention de RAMSAR, est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. L'inscription du Grand Cul de Sac Marin sur la liste de la convention RAMSAR lui confère un label de reconnaissance internationale même s'il ne s'agit pas d'une protection réglementaire.

d. Le réseau écologique DOM (REDOM)

Le Réseau Écologique DOM (REDOM) est une démarche née suite à l'engagement n°117 « biodiversité et ressources naturelles outre-mer » du Grenelle de l'environnement. Il a été déployé afin de permettre une continuité de la Stratégie nationale pour la biodiversité

en engageant et soutenant la mise en place dans les départements d'outre-mer d'un réseau écologique ». La démarche du REDOM a été déclinée en trois phases successives :

- Phase I : méthode d'identification des espèces et des habitats présentant un intérêt particulier
- Phase II : déterminer les zones les plus intéressantes au regard de la présence et de la conservation des espèces et habitats précédemment identifiés ;
- Phase III : identification des sites pressentis pour intégrer un réseau écologique, à partir des zones d'intérêt particulier déterminées au cours de la phase II, et contribuer à la détermination des modalités de préservation les plus appropriées.

L'ONF a été mandaté pour porter au niveau local, avec les services de l'État et en association avec tous les partenaires intéressés les travaux des deux premières phases, le préfet devant prendre la main pour la phase III.

Au sein des espaces des Grands Fonds, se trouve un site REDOM de 1 048 ha constitué, entre autres, par les deux plus grands fragments d'habitats éco-régionaux de la région des Grands- Fonds, qui comprennent aussi les plus vastes secteurs préservés des activités humaines. Environ un tiers du site est inclus dans la commune ou dans sa zone tampon, à l'extrémité ouest de la commune des Abymes.

e. La convention de Carthagène

La convention de Cartagena vise la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes. Signée le 24 mars 1983 à Cartagena de Indias, la convention est entrée en vigueur le 11 octobre 1986 et a pour objet la protection du milieu marin de la région des Caraïbes par la conclusion d'accords bilatéraux ou multilatéraux, régionaux ou sous- régionaux entre les parties contractantes (art. 13). Elle concerne, tout comme la convention RAMSAR, le Grand Cul de Sac Marin.

- La convention de Cartagena a été suivie par l'adoption de 3 protocoles :
- Le protocole relatif à la lutte contre la pollution par les hydrocarbures
- Le protocole LBS relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres
- Le protocole relatif à la vie sauvage, SPAW (Specially Protected Areas and Wildlife).

Dénomination	Commune	Date de création	Superficie	Intérêts remarquables
Grand Cul de Sac Marin	Pointe-à-Pitre - Abymes - Baie- Mahault	1995	24 148,9 ha	Les unités écologiques présentes ressortissent des écosystèmes suivants : - Terrestres : forêts marécageuses d'eau douce dominées par le mangle médaille, formations herbacées inondables, mangroves dominées par les palétuviers rouge et noir, rivages rocheux ; - Marins : herbiers de

				phanérogames, formations coralliennes.
--	--	--	--	--

f. Les objectifs de remise en état écologique de la Trame Verte et Bleue (TVB) régionale

La Trame Verte et Bleue (TVB) régionale de Guadeloupe constitue un outil stratégique majeur pour la préservation et la restauration des continuités écologiques sur l'ensemble de l'archipel. Élaborée dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), puis actualisée dans le Schéma Régional du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité (SRPNB) en cours de validation, elle répond aux obligations du Code de l'environnement (articles L.371-1 et suivants) et à ses décrets d'application.

Conformément à la réglementation nationale (articles R.317-27 à R.317-29), la TVB fait un état des corridors écologiques et attribue à chaque composante de la trame – réservoirs de biodiversité, corridors écologiques et grands ensembles de perméabilité – **des objectifs clairs de préservation ou de remise en bon état écologique, selon leur niveau de fonctionnalité.**

Trois types d'objectifs dits « généraux » sont assignés aux éléments de la trame :

- **Un objectif de préservation**, lorsque le milieu est fonctionnel et nécessite un maintien de ses caractéristiques écologiques ;
- **Un objectif de consolidation**, lorsqu'il s'agit d'améliorer la connectivité écologique (par exemple en créant ou renforçant des espaces relais) ;
- **Un objectif de restauration**, dans les cas où la continuité écologique est rompue, notamment du fait de l'artificialisation (bâti, infrastructures), et qu'un rétablissement actif des fonctionnalités écologiques est nécessaire.

Ces objectifs sont traduits spatialement dans l'atlas cartographique régional, qui distingue les corridors linéaires (direction de connexion identifiable) et les corridors-territoires (connexion diffuse par mosaïque d'habitats). Les grands ensembles de perméabilité, couvrant l'ensemble du territoire régional, permettent quant à eux de spatialiser les dynamiques écologiques à une échelle intermédiaire, entre les enjeux locaux et les continuités d'envergure régionale.

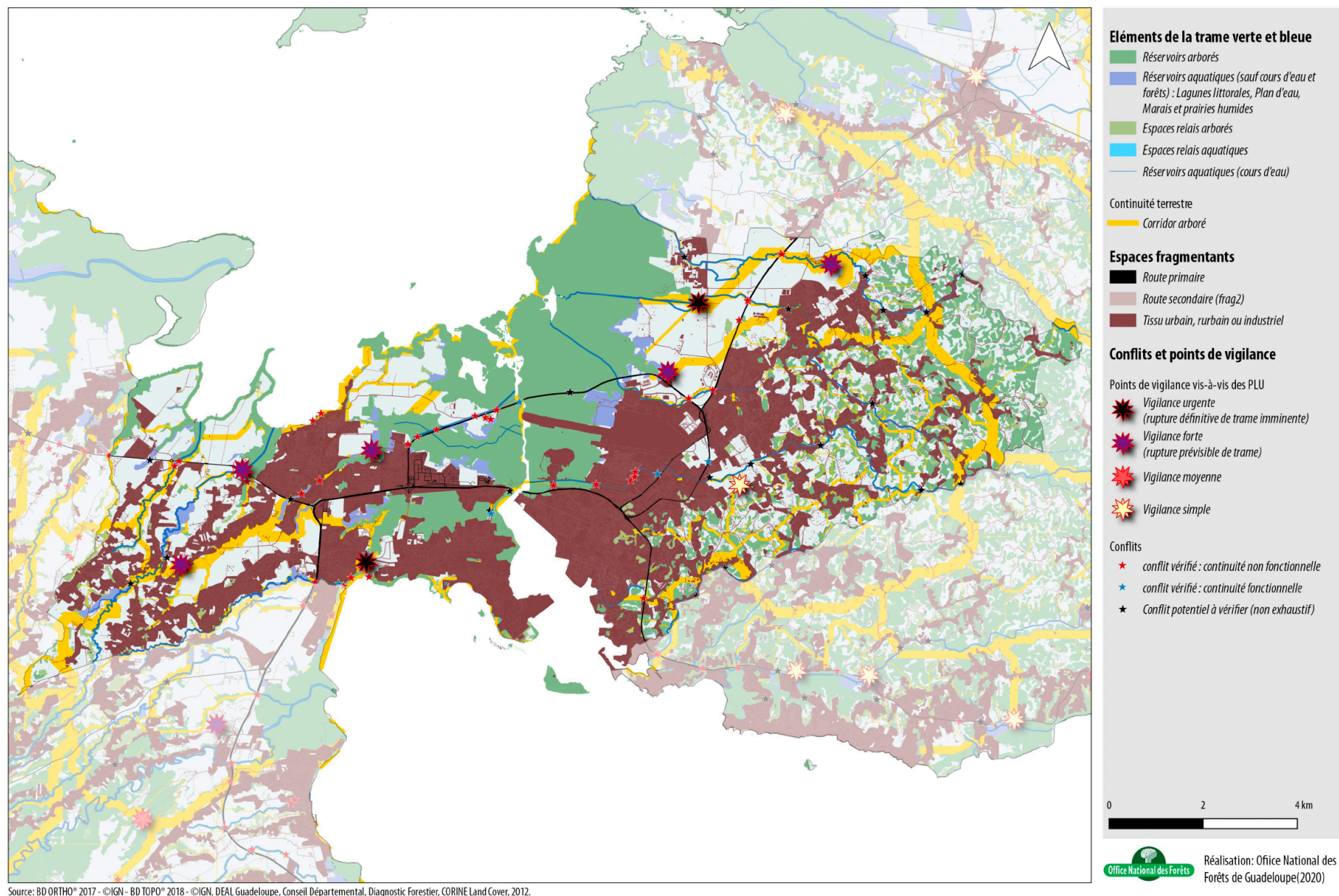


Figure 11 Rupture des continuités écologiques et points de vigilance de la trame verte et bleue de Cap Excellence (source : Région Guadeloupe, 2025, SRPNB de Guadeloupe 2022-2031 – Tome 3 : TRAME VERTE ET BLEUE « Document interne en cours de validation »)

Le plan d'action associé à la TVB s'articule autour de quatre axes stratégiques :

- Animation et coordination de la mise en œuvre de la TVB ;
- Intégration de la TVB dans les politiques publiques et sectorielles (urbanisme, infrastructures, agriculture, eau...) ;
- Préservation, consolidation et restauration des éléments identifiés ;
- Amélioration des connaissances sur les réseaux écologiques guadeloupéens.

Ces axes sont déclinés en actions à la fois transversales (d'intérêt général pour tout le territoire) et spécifiques à certains secteurs ou corridors, identifiés notamment par Grand Ensemble de Perméabilité.

La mise en œuvre effective de ces objectifs implique une appropriation locale des enjeux écologiques par les collectivités, les services de l'État, les aménageurs, les gestionnaires d'espaces naturels et les acteurs socio-économiques. À cet égard, le rôle des documents d'urbanisme est fondamental. **Le SCoT de Cap Excellence, par sa position centrale dans l'agglomération guadeloupéenne et son emprise sur des zones à forts enjeux écologiques (littoral, mangroves, cours d'eau, zones agricoles interstitielles), constitue un levier stratégique pour intégrer ces objectifs de manière opérationnelle.**

2.1.3. Les pressions sur les milieux naturels de Cap Excellence

Le territoire de Cap Excellence concentre une mosaïque d'habitats naturels littoraux, humides et agricoles encore fonctionnels, malgré une forte pression anthropique. Toutefois, la dynamique d'urbanisation, les pollutions diffuses, les espèces exotiques envahissantes et la fréquentation humaine exercent une série de pressions multiformes sur ces milieux, altérant leur fonctionnalité, leur biodiversité et leur résilience face aux aléas climatiques.

2.1.3.1) L'artificialisation des sols et la fragmentation des milieux

L'agglomération de Cap Excellence, avec un tissu urbain historiquement dense (Pointe-à-Pitre, Abymes), connaît un processus d'étalement urbain en périphérie, notamment sur les espaces agricoles et naturels interstitiels. Ce phénomène est amplifié par des pratiques d'urbanisation diffuse et linéaire le long des axes routiers, favorisant l'artificialisation des sols et la rupture des continuités écologiques. Cette dynamique engendre :

- Une fragmentation des habitats,
- Une perte des zones tampons naturelles (zones humides, prairies, haies),
- Une imperméabilisation accrue des sols.

Selon le SRPNB, cette tendance touche particulièrement les grands ensembles de perméabilité de type GEP1 (secteurs urbanisés et anthropisés à forte pression sur les milieux naturels).

Le développement des infrastructures routières (rocales, routes pénétrantes, zones d'activités) constitue une barrière physique pour la faune et la flore. Ces infrastructures accentuent la discontinuité écologique entre réservoirs de biodiversité identifiés et compromettent les possibilités de dispersion des espèces.

2.1.3.2) Pollutions et altération de la qualité des milieux

Les zones humides et les milieux aquatiques de Cap Excellence sont soumis à des pollutions diffuses d'origine urbaine, agricole et industrielle :

- Rejets domestiques non traités ou insuffisamment épurés,
- Ruissellement des eaux chargées en nutriments (azote, phosphore),
- Pollution des canaux, ravines et mangroves en aval des bassins versants.

Ces pollutions contribuent à l'eutrophisation, à la dégradation de la qualité des habitats aquatiques et à la perte de biodiversité locale, en particulier dans le Grand Cul-de-sac Marin, zone d'interfaces fragiles entre eau douce et salée.

Les dépôts sauvages de déchets, y compris les encombrants et les gravats issus du BTP, sont récurrents dans les secteurs non bâtis ou en friche. Outre l'impact paysager, ces pratiques favorisent la pollution des sols et des eaux, l'introduction d'espèces opportunistes et la banalisation des milieux naturels.

2.1.3.3) Pressions biologiques : espèces exotiques envahissantes (EEE)

Cap Excellence est concerné par la prolifération d'espèces exotiques envahissantes (EEE), tant animales que végétales, qui altèrent le fonctionnement des écosystèmes autochtones. Parmi les plus problématiques :

- La petite mangouste indienne et les rats, qui exercent une pression de prédation sur l'avifaune,
- La fourmi manioc (*Monomorium destructor*), très agressive envers les invertébrés locaux,
- Des plantes envahissantes comme le mimosa pudique, le bois noir ou la liane papillon.

Ces espèces concurrencent la flore indigène, modifient les structures d'habitats et peuvent entraîner la disparition locale d'espèces sensibles.

2.1.3.4) Fréquentation humaine et dérangement des milieux

Le développement d'habitations ou d'équipements de loisirs à proximité des zones humides, des mares, des mangroves ou des plages de ponte (ex. tortues marines)

provoque un dérangement des espèces et une perturbation des cycles biologiques, notamment :

- Fréquentation nocturne et pollution lumineuse,
- Piétinement et dégradation des habitats,
- Bruit, circulation motorisée, dérangement aviaire.

Les pratiques informelles (circulation de quads en milieu naturel, pêche ou coupe de végétation non réglementée) contribuent à la dégradation des habitats sensibles, en particulier dans les zones intertidales et les espaces ouverts non surveillés.

2.1.3.5) Vulnérabilités croissantes face aux changements climatiques

Les pressions d'origine anthropique se cumulent à une vulnérabilité croissante liée aux effets du changement climatique, notamment la montée du niveau marin qui menace les milieux littoraux (mangroves, plages, savanes côtières), la salinisation des zones humides, les sécheresses plus longues qui réduisent la résilience des milieux, les événements extrêmes (cyclones, pluies torrentielles) qui aggravent l'érosion et la turbidité des eaux.

Ces dynamiques rendent les milieux plus fragiles et accentuent l'urgence d'actions de préservation, de reconnexion écologique et de renaturation.

2.1.4. Synthèse

2.1.4.1) Indicateurs chiffrés

- ▶ Au moins 3 espèces de reptiles et une espèce d'amphibien indigène
- ▶ Au moins 34 espèces nicheuses des 90 espèces d'oiseaux répertoriées sur les forêts humides du littoral
- ▶ 29km de barrière récifale dans le Grand Cul-de-Sac Marin
- ▶ Plus de 9 000 ha d'herbiers, 3 000 ha de mangroves et 200ha de forêts inondées
- ▶ 238 espèces à forte valeur patrimoniale recensées dans les Grands Fonds
- ▶ 238 espèces à forte valeur patrimoniale recensées dans les Grands Fonds
- ▶ Au moins 9 espèces de reptiles et amphibiens, 8 espèces de limicoles et oiseaux marins, et 18 espèces d'oiseaux terrestres
- ▶ 8 types de mesures de protections environnementales et inventaires

2.1.4.2) Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
▪ Les zones humides du Grand-cul-de-Sac et de Jarry, abritant une biodiversité riche ▪ Le rôle de protection des zones côtières du territoire assuré par les mangroves ▪ Des dispositifs de protection réglementaire de la biodiversité ▪ Une grande richesse écologique abritée par la zone des Grands Fonds (forêt mésophile, plantes endémiques, espèces à forte valeur patrimoniale) ▪ Des actions mises en place par le Conservatoire du Littoral, l'ONF ou encore le GPMG pour la préservation des zones littorales, notamment sur le secteur de Jarry ▪ Forte diversité paysagère : milieux naturels, marins et urbains ▪ Existence de documents de référence (Plan Paysage, SRPNB et TVB régionale en cours, ...)	▪ Recul constaté de la superficie des zones humides (mangrove, forêt marécageuse) avec l'avancée des aménagements urbains et le mitage lié aux défrichements ▪ Espaces des Grands Fonds soumis à de fortes pressions (urbanisation, carrières de tuf illégales, ...) ▪ Des rejets et abandons de déchets dans la forêt humide de Jarry (abandon de voitures, carcasses de bus, matériels électroménagers) et pollutions dues aux occupants de la zone (entreprises, passages de voitures, ...) ▪ Un territoire fortement urbanisé qui tend à rompre les continuités écologiques existantes ▪ Des espaces littoraux qui continuent d'être altérés par les constructions
Opportunités	Menaces
▪ Des plans d'action de protection de la biodiversité (tortues marines, espèces invasives, iguane, biodiversité, etc.). ▪ Une prise de conscience et une valorisation de la richesse de la pharmacopée guadeloupéenne. ▪ Plan Paysage communautaire comme un outil stratégique	▪ Des menaces environnementales de la biodiversité du territoire : impacts de cyclones, espèces exotiques envahissantes, effets du changement climatique ▪ Une fragilité accrue des populations due à l'insularité ▪ Un manque de connaissances sur certaines espèces faunistiques et floristique ▪ Un statut de ZNIEFF peu contraignant pour la préservation des Grands Fonds ▪ Perte d'identité paysagère par densification mal contrôlée

2.1.4.3) Enjeux-clés du territoire

Au regard du diagnostic, 6 enjeux ont été définis pour cette thématique :

- Restaurer, renforcer et préserver la place de la nature en ville pour intégrer la biodiversité dans l'agglomération
- Améliorer la connaissance du patrimoine faunistique et floristique à l'échelle de l'agglomération et des communes
- Sauvegarder les espaces et habitats naturels diversifiés des Grands Fonds abritant une faune et flore caractéristiques
- Lutter contre la dégradation de la forêt humide marécageuse (pollution humaines, défrichement, pâturage excessif, ...) abritant des habitats et espèces naturelles patrimoniales de Guadeloupe et la valoriser (notamment la forêt de Jarry), en l'intégrant dans les stratégies de développement du territoire ou en interdisant le développement de certains projets.
- Maintenir la continuité écologique des milieux par la mise en place et la valorisation des trames vertes et bleues
- Adapter, renforcer et rajouter si besoin des mesures de protection en fonction des spécificités environnementales des entités paysagères du territoire, voire à des zones précises menacées et polluées (zone humide de Jarry notamment). Appliquer notamment des mesures spécifiques de sauvegarde sur les grands espaces naturels de la plaine et des Grands Fonds aux Abymes pour lutter contre l'urbanisation diffuse et les carrières illégales.

2.1.4.4) Perspective d'évolution

Non prise en compte du milieu naturel et de la biodiversité dans le projet politique SCoT :

Tout comme les paysages et le patrimoine, la non prise en compte des milieux naturels et de la biodiversité faunistique et floristique du territoire dans le SCOT reviendrait à ignorer des éléments qui font l'identité de Cap Excellence. En plus de manquer de cohérence, voire d'harmonie, entre les communes, cela pourrait mener à une préservation moindre de ces espaces qui méritent être protégées et valorisées, notamment dans l'optique de legs pour les générations futures.

Prise en compte du milieu naturel et de la biodiversité dans le projet politique SCoT :

Pris en compte dans le SCOT, les milieux naturels et la biodiversité seraient affichés comme un éléments-clé de l'attractivité du territoire. Cette position serait en totale cohérence avec la trame verte et bleue de Cap Excellence, qui vise notamment à valoriser et protéger ces espaces.

2.2. Paysages, patrimoine et identité

Le paysage constitue un élément fondamental de la qualité de vie, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Le territoire de Cap Excellence présente une grande richesse paysagère, révélée notamment par l'Atlas des Paysages de l'Archipel de la Guadeloupe (2013). Cette diversité s'exprime à travers de nombreux sites remarquables, terrestres comme maritimes, organisés en Grands Ensembles Paysagers (GEP) eux-mêmes déclinés en unités paysagères.

Ces unités se distinguent par des caractéristiques géomorphologiques et écologiques homogènes (relief, végétation, occupation des sols, formes urbaines), mais aussi par les usages et dynamiques socio-économiques qui s'y développent.

Sur l'agglomération, les zones littorales occupent une place prépondérante. Elles sont marquées par la présence de prairies humides et de forêts marécageuses, formant des ensembles naturels à fort potentiel écologique. Les mangroves, emblématiques de l'archipel, y jouent un rôle écologique majeur : elles protègent les zones arrière-littorales face aux aléas climatiques (houles, tempêtes, submersions), contribuent à la filtration naturelle des polluants et abritent une biodiversité spécifique. Leur préservation est donc une priorité.

Les Grands-Fonds, présents notamment dans la commune des Abymes, se caractérisent par un relief de mornes calcaires accueillant des cultures vivrières et fruitières. Ce paysage agricole traditionnel incarne un patrimoine rural à valoriser.

Enfin, le paysage urbain, notamment à Pointe-à-Pitre, est ponctué d'entités patrimoniales majeures, telles que les monuments historiques, qui témoignent des différentes périodes d'occupation humaine de l'île. Ces éléments patrimoniaux rayonnent bien au-delà de la commune, contribuant à l'identité culturelle de la Guadeloupe.

2.2.1. Les entités paysagères du territoire

Le territoire de Cap Excellence, situé à la confluence de la Grande-Terre et de la Basse-Terre, bénéficie d'une diversité paysagère remarquable. Trois grands ensembles paysagers structurent le territoire :

- Les **plaines de Grande-Terre** (zones agricoles et périurbaines),
- Le **cœur de Grande-Terre** (zones naturelles des Grands-Fonds),
- Les **vallons urbanisés de la confluence** (Baie-Mahault).

Ces ensembles incluent quatre unités paysagères : l'agglomération Pointe-à-Pitre / Abymes, la plaine des Abymes, les Grands-Fonds et les vallons de la confluence.

Le territoire se distingue par **40 km de littoral** diversifié (mangroves, prairies humides), **2 000 ha de zones humides**, soit près de **17 % du territoire** et une présence importante de prairies naturelles, forêts marécageuses et mangroves.



Figure 12 Photographie du Grand Cul de Sac marin (source : Région Guadeloupe, 2025, Schéma Régional du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité (SRPNB) de Guadeloupe 2022-2031 – Tome 3 : TRAME VERTE ET BLEUE « Document interne en cours de validation »)

2.2.1.1) L'unité des vallons urbanisés de la confluence

Le territoire de Baie-Mahault est défini par l'Atlas des paysages comme appartenant à « l'unité des vallons urbanisés de la confluence », cette dernière se caractérisant par :²⁶

- Un relief vallonné généralisé qui s'adoucit vers la plaine littorale ;
- Une urbanisation linéaire très étendue avec des boisements résiduels ;
- Des poches de cannes, notamment sur le littoral ;
- Des bourgs peu affirmés ;
- Des reliefs forestiers « apprivoisés » ;
- Un territoire entre deux culs de sac marins ;
- Les paysages littoraux ;
- Une ouverture visuelle très restreinte mais des panoramas ponctuels forts sur la montagne.

L'étude identifie sur la commune de Baie-Mahault :³

- Trois sites remarquables à savoir,

³ DEAL, Atlas des paysages de l'archipel Guadeloupe & PLU de Baie-Mahault

- Le bassin cannier de Dupuy au Nord
- La forêt marécageuse de Jarry
- Les installations portuaires de la Pointe Jarry
- La zone industrielle et commerciale (ZIC) de Jarry/Moudong/la Jaille qui se caractérise par son inscription particulière dans un cadre naturel et hétéroclite.

2.2.1.2) Les Grands Fonds

L'ensemble du territoire des Grands Fonds regroupe les communes des Abymes, Gosier, Morne-à-l'Eau, Le Moule, et Sainte-Anne. Par sa morphologie et son climat particulier (microclimat plus sec au sud et averses plus récurrentes au Nord), le massif des Grands-Fonds a permis le développement d'un milieu naturel diversifié et remarquable. On relève ainsi une dominance de la forêt mésophile au Nord et xérophile au Sud. Les caractéristiques pédologiques des Grands Fonds sont favorables à la formation de mares qui ont un rôle écologique et paysager majeur. De plus, le massif des Grands Fonds constitue un refuge pour la faune de la Grande-Terre et un réservoir d'espèces endémiques et remarquables.

Par ailleurs, avec plus de 3 000 hectares de prairies, les Grands Fonds restent un espace de pâturage de prédilection avec des élevages de bovins, cabris et volailles importants, dont une partie demeure informelle.



Figure 13 Carrière de tuf des Grands Fonds (Papin) (source : DEAL, Atlas des paysages de l'archipel Guadeloupe)

2.2.1.3) Paysage urbain : l'agglomération centre Pointe-à-Pitre / Abymes

L'agglomération urbaine principale concentre une diversité de formes urbaines, marquée par :

- Des **quartiers anciens patrimoniaux** (centre historique de Pointe-à-Pitre),
- Une **urbanisation dense** incluant logements sociaux, équipements, ZAC, etc.,
- Des **formes hétérogènes d'urbanisme diffus**, parfois informel.

La banalisation des paysages urbains est amplifiée par :

- Les zones d'activités commerciales peu intégrées (Jarry, La Jaille, Petit-Pérou),
- La pollution visuelle (enseignes, publicités, fils électriques),

- Le manque de valorisation de la végétation d'accompagnement (peu d'arbres, choix d'espèces pauvres).

Le centre de l'agglomération de Cap Excellence présente centralité urbaine dense marquée par la diversité architecturale et les contrastes sociaux. La trame urbaine dense y est structurée autour de typologies architecturales spécifiques. L'urbanisation y est particulièrement concentrée, notamment à Pointe-à-Pitre et aux Abymes, où de nombreux ensembles de logements collectifs ont été construits au fil des décennies. Ce cœur urbain témoigne d'un patrimoine bâti éclectique, reflet des différentes vagues d'urbanisation : on y retrouve des cases traditionnelles en bois, des immeubles en maçonnerie des années 1930 à 1950, des barres d'immeubles des années 1960 à 1980, ainsi que des constructions plus récentes issues des programmes d'habitat social ou privé.

Certains quartiers populaires de l'agglomération conservent un bâti ancien et dégradé, souvent en situation d'habitat insalubre. Ces secteurs, tels que Fond Laugier, Cour Zamia ou Vieux-Bourg, présentent des constructions vétustes connectées de manière informelle aux réseaux publics. Les raccordements électriques illicites, formant des amas de câbles visibles, participent à l'image de précarité de ces zones. La plupart de ces quartiers sont aujourd'hui intégrés à des programmes de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI), à l'image du quartier de Boissard, partiellement rénové.

En périphérie de cette centralité dense, le territoire accueille de grandes zones d'activités économiques et d'équipements structurants, telles que la zone industrielle et commerciale de Jarry, la zone de Dothémare ou encore les grands centres commerciaux, qui jouent un rôle central dans l'organisation spatiale et fonctionnelle de l'agglomération.



Figure 14 Patrimoine architectural bâti sur la place du marché dans le centre de Pointe-à-Pitre (source : <https://www.lequotidiendelart.com/articles/25003-à-pointe-à-pitre-la-culture-fait-revivre-le-patrimoine-bâti.html>)



Figure 15 Bâti patrimonial typique du centre ancien de Pointe-à-Pitre, avec balcons en fer forgé et maison de ville (source : Atlas des paysages de l'archipel Guadeloupe)

Zoom sur le patrimoine bâti : Le territoire recense 22 monuments historiques, principalement concentrés à Pointe-à-Pitre : anciennes administrations, églises, hôtels, presbytères, marché couvert, etc. La ville bénéficie du label « Ville d'art et d'histoire » depuis 2003, qui valorise la médiation et la préservation du patrimoine architectural.

L'enjeu est de concilier préservation du patrimoine et dynamisme urbain, notamment dans les projets de renouvellement du centre-ville.

Source : Direction des Affaires Culturelles (DAC) Guadeloupe, 2021, Liste des monuments historiques classés et inscrits de Guadeloupe, <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Guadeloupe>

Selon l'Atlas des paysages, « depuis les années 1960-70, l'agglomération Centre s'est considérablement développée, gagnant en population, en densité urbaine et en superficie. Parallèlement à cette dynamique d'urbanisation progressive du territoire, se superpose une mutation du paysage urbain.

Ceci conduit au développement de nouveaux modes de progression urbaine, qui modifient profondément les paysages du territoire :

- Construction de zones industrielles et commerciales connectées aux principaux pôles ;

- Extension de l'urbanisme linéaire (implantation diffuse de l'habitat individuel le long des axes routiers. La demande de résidences principales pour les actifs génère un développement important à proximité des pôles d'activité économique. Le plus important d'entre eux est celui de l'agglomération centre, constituée du noyau de Pointe-à-Pitre / Abymes, complété par les communes périphériques du Gosier et de Baie- Mahault ».

L'intégration du bâti au sein du territoire de Cap Excellence révèle des contrastes marqués, témoignant d'une urbanisation périphérique souvent peu maîtrisée sur le plan paysager. La diversité des formes, des matériaux et des couleurs des constructions individuelles et collectives génère une banalisation progressive du paysage urbain. Cette tendance est particulièrement visible dans les quartiers résidentiels récents ainsi que dans les zones d'activités économiques, où la dimension esthétique du bâti est rarement prise en compte. En effet, comme le souligne l'Atlas des paysages de la Guadeloupe, les bâtiments industriels ou commerciaux privilégient la fonctionnalité et la rentabilité, reléguant les considérations architecturales au second plan. Cette situation est particulièrement notable dans la zone industrielle et commerciale (ZIC) de Jarry, mais aussi dans les secteurs de Petit-Pérou et de Dothémare aux Abymes, où les constructions se multiplient sans véritable cohérence architecturale ni intégration paysagère.

Par ailleurs, le cœur urbain conserve un patrimoine arboré remarquable, souvent sous-valorisé. À Pointe-à-Pitre, l'Office National des Forêts (ONF) avait recensé en 2004 plus de 80 espèces d'arbres dans les espaces publics. Ce patrimoine, pourtant vecteur d'identité et de qualité urbaine, tend à s'appauvrir du fait de pratiques récentes de plantation.

Les essences choisies sont fréquemment pauvres en diversité et stéréotypées, à l'image des palmiers nains, des Gestrames ou des Black-Olives, souvent plantés de manière systématique sans lien avec le contexte paysager local. Le manque de considération pour la "nature en ville", tant de la part des aménageurs que des habitants, fragilise encore davantage ces espaces : vols de plantes, piétinements, dégradations... Ces comportements freinent les initiatives de plantation et nuisent globalement à la qualité du cadre de vie.



Figure 16 Flamboyant situé au cœur de Pointe-à-Pitre (source : CACTUS-Environnement, 2025)

Enfin, la pollution visuelle constitue un autre enjeu fort pour l'agglomération. Les enseignes commerciales surdimensionnées, les panneaux colorés anarchiquement disposés en bord de route, ou encore l'affichage publicitaire non encadré, créent une cacophonie visuelle marquée, particulièrement perceptible à l'entrée des zones urbaines comme à La Jaille. Ces éléments perturbent la lisibilité des paysages et contribuent à une perte de qualité du cadre bâti et naturel. L'instauration de règles d'urbanisme plus strictes et la sensibilisation à l'intégration paysagère apparaissent essentielles pour préserver l'identité visuelle du territoire.

2.2.2. Espaces agricoles

L'occupation du sol constitue un indicateur majeur des pressions exercées sur les espaces naturels et agricoles, notamment dans les territoires soumis à une forte urbanisation. En Guadeloupe, les espaces forestiers et agricoles occupent respectivement 45 % et 30 % de la surface totale de l'archipel (source : DAAF). Toutefois, la communauté d'agglomération de Cap Excellence, marquée par une forte densité urbaine, ne compte que 26 % de surfaces agricoles, soit environ 3 410 hectares, dont une majorité correspond à des prairies.

Cap Excellence est ainsi l'EPCI de Guadeloupe présentant la plus faible proportion de Surface Agricole Utile (SAU), traduisant une vulnérabilité importante face à l'étalement urbain.

Les principaux usages agricoles recensés sur le territoire concernent la prairie, la canne à sucre, les friches agricoles, le maraîchage, les vergers, et dans une moindre mesure, la culture de la banane. Ces zones agricoles sont localisées principalement :

- Au nord de la commune de Baie-Mahault, dans les groupements fonciers agricoles de Dupuy et de Birmingham,
- Dans les secteurs de Chapelle, Calvaire, Gossain et de Convenance - La Retraite (zone de piémont),
- Ainsi que dans les groupements fonciers agricoles des Abymes (Boisvinière, Caduc, Belle-Plaine).

D'après les données de la DAAF, les terres agricoles valorisables identifiées sur le territoire sont relativement limitées en surface, mais elles présentent, pour la majorité, une valeur agronomique élevée. Ces terrains, souvent situés en périphérie des espaces cultivés existants, représentent un enjeu stratégique pour la préservation de l'activité agricole locale face à la progression des aménagements urbains.

Selon le recensement agricole de 2020, En 2020, Cap Excellence compte 412 exploitations agricoles, soit 5% de plus que lors du précédent recensement agricole de 2010. Les exploitations agricoles valorisent 1 676 hectares, soit en moyenne 4,1 hectares par exploitation.⁴

⁴ DAAF- AGRESTE, septembre 2022, Recensement agricole 2020
https://daaf.guadeloupe.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/etudes_ra2020_cap_excellence.pdf

	Exploitations (Nombre)		SAU (Hectare)		Cheptel (UGB)		Main-d'œuvre (ETP)	
	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010
Abymes	260	214	964	815	1 064	1 183	162	155
Baie-Mahault	150	178	706	873	1 389	1 611	142	176
Guadeloupe	7 254	7 804	31 836	31 401	37 836	44 348	6 440	7 603

Figure 17 Chiffres-clés des exploitations agricoles par commune de Cap Excellence (source : DAAF, septembre 2022, Recensement agricole de 2020)

La surface agricole totale sur le territoire demeure globalement stable au fil des années. En revanche, la structure des exploitations agricoles évolue, avec une augmentation notable du nombre d'exploitations spécialisées dans l'élevage bovin, tandis que celles orientées vers les grandes cultures sont en recul.

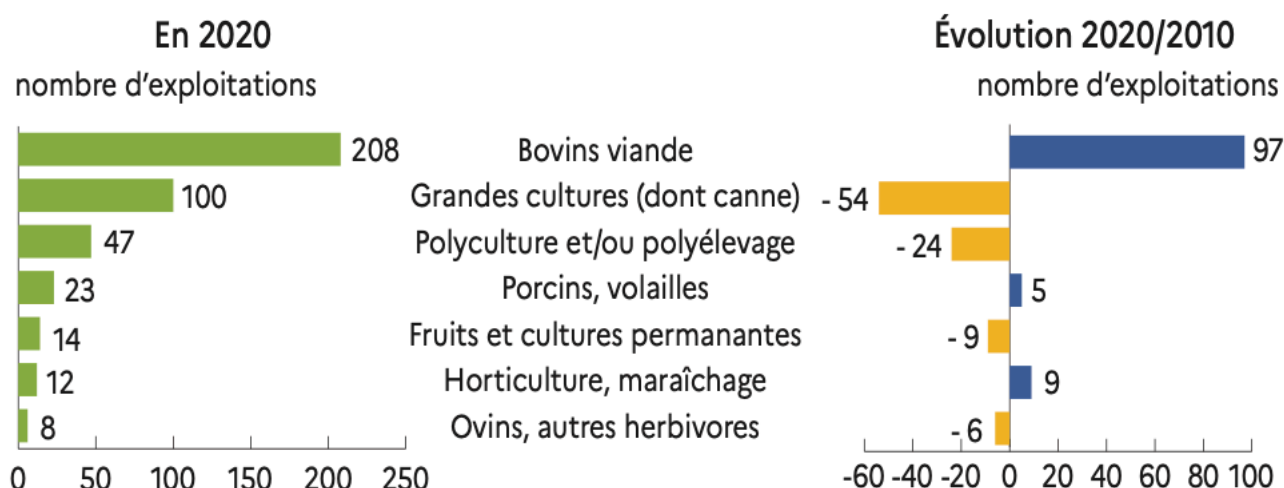


Figure 18 Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution de Cap Excellence (source : DAAF, septembre 2022, Recensement agricole de 2020)

La majorité du travail agricole – environ trois quarts – est toujours assurée par les chefs d'exploitation et leur main-d'œuvre familiale. Toutefois, on observe une progression du recours à la main-d'œuvre salariée non familiale, aussi bien pour les employés permanents que pour les travailleurs saisonniers, traduisant une certaine évolution des modes d'organisation du travail agricole.

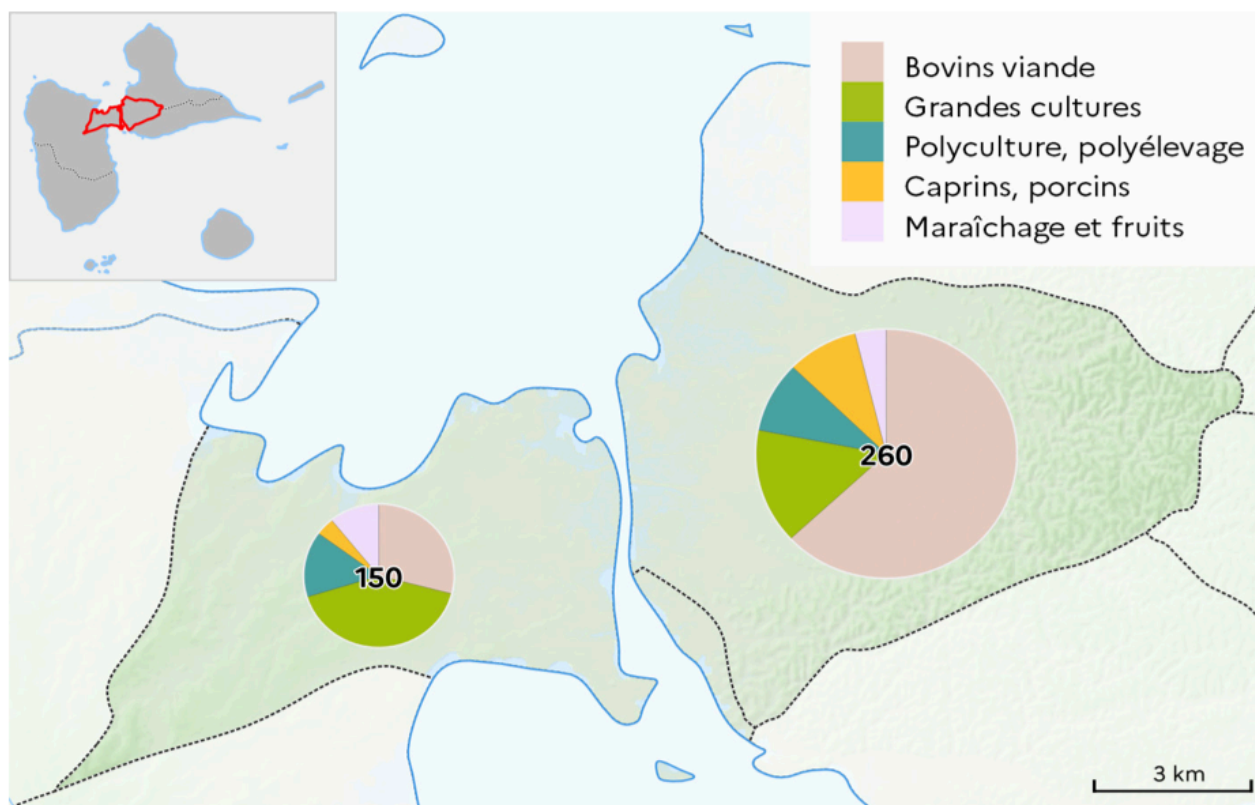


Figure 19 Nombre d'exploitations et orientation sur le territoire de Cap Excellence (source : DAAF, septembre 2022, Recensement agricole de 2020)

D'une manière générale, en Guadeloupe, la dynamique de progression urbaine n'est pas favorable à l'agriculture. En effet, non seulement le secteur perd de la vitesse depuis la fin des années 1980, mais la forêt étant protégée, l'équilibre du territoire se joue principalement entre les espaces agricoles et urbains, sachant que l'urbanisation cherche à s'étendre, particulièrement sur le territoire de Cap Excellence.

La déprise de l'espace agricole comporte un risque pour la préservation des paysages, les espaces agricoles ayant un rôle de coupure de l'urbanisation et de maintien de la biodiversité, mais également dans le cheminement de l'eau grâce à leur capacité de stockage du bassin versant.

2.2.3. Les entités patrimoniales bâties du territoire

Les entités patrimoniales de Cap Excellence, en particulier les monuments historiques situés à Pointe-à-Pitre, jouent un rôle essentiel dans la transmission de l'histoire du peuplement et des transformations du territoire. Bien que l'agglomération ne compte aucun site classé ou inscrit au titre des monuments historiques, elle recense 20 monuments historiques, soit environ 17 % du total guadeloupéen. Ces édifices sont majoritairement représentatifs de l'architecture civile, administrative et religieuse.

Par ailleurs, la ville de Pointe-à-Pitre détient depuis 2003 le label "Ville ou Pays d'art et d'histoire", décerné par le ministère de la Culture. Ce label distingue les collectivités qui s'engagent activement dans une démarche de valorisation, de médiation et de sensibilisation au patrimoine. Il souligne l'importance accordée par la collectivité à la conservation du bâti ancien, à la qualité architecturale, à la création contemporaine, et à la transmission de l'identité culturelle locale auprès des habitants. Cette reconnaissance encourage également des politiques publiques ambitieuses en matière d'aménagement du cadre de vie et de promotion touristique.

Tableau 2 Liste des monuments historiques de Cap Excellence (Source : DAC Guadeloupe)

Commune	Édifices - Type - Date	Propriétaire	Détail de la protection
Abymes	Maison Mamiel – ISMH 20.04.2006	Privé	Les parties anciennes de la maison principale de l'habitation, les façades et toitures des annexes cuisine et case à eau et l'assiette foncière constituant le morne (cad. BX 34)
	Maison Pétreuzzi ISMH 16.10.2008	Privé	L'ensemble de la parcelle contenant façades, toitures et salles de réception de la maison
	Monument aux morts - ISMH 10.12.13	Commune	Le monument aux msitué sur une parcelle non cadastrée, section BV de la commune des Abymes
Pointe-à-Pitre	Ancien entrepôt quai lefevre - ISMH	État	L'ancien entrepôt en totalité (cad. AI 51)
	Ancien hôtel de ville - CLMH 21.1.1987	Commune	Hôtel de ville (ancien) (cad. 1986 AI 34)
	Ancien lycée Carnot - ISMH 15.01.1979	État	Les façades et les toitures des trois pavillons en bordure de la rue Henri IV ; l'escalier ; la cour ; les façades et les toitures du bâtiment en U (cad. AI 54)
	Ancien presbytère St Pierre St Paul - CLMH 31.03.1992	Commune	Presbytère, y compris le muret, l'enclos et la grille (cad. 1986 AL 332)
	Ancienne bibliothèque Mortenol - ISMH 11.07.1979	Commune	Les façades et la toiture (cad. AM 351)
	Capitainerie du port – ISMH 22.11.2013	État	Les façades, les toitures, le portail et le portillon d'entrée de la capitainerie, figurant au cadastre section AK, parcelle 247
	Cinéma renaissance - ISMH 09.01.2009	Commune	Façades et Toitures et les galeries métalliques du cinéma (cad.AL n°274)

Église St Pierre St Paul - CLMH 28.12.1978	Commune	Église Saint-Pierre et Saint-Paul (cad. 1986 AM 382)
Externat St Joseph de Cluny - CLMH 05.05.1988	Association diocésaine	Les deux corps de bâtiments reliés par une chapelle, le sol des cours, le mur sur rue (cad. AM 62)
Hôtel de ville-ISMH 24- 03-2011	Commune	Hôtel de ville (cad.44 AE)
Immeuble administratif usine sucrière Darboussier - ISMH 20.04.2006	Commune	Le bâtiment administratif de l'usine (cad. AP 175)
Maison natale St John Perse -ISMH 01.08.1995	Association St John Perse	Façade sur rue et toiture du bâtiment sur rue (cad. AI 11)
Maison Pagès - CLMH 02.03.1979	Commune	Les façades et les toitures (cad. AK 190, 191)
Marché couvert et sa fontaine -CLMH 31.03.1992	Commune	Marché central couvert, y compris la fontaine
Musée Schoelcher - ISMH 17.08.1979	Département	Les façades et la toiture (cad. AI 33)
Pavillon l'Herminier – ISMH 17.07.2008	État	Façades et toitures du bâtiment, le jardin, les grilles et le sol de la parcelle, ainsi que, en totalité, la dépendance à deux niveaux partiellement incendiée (cad. AI 58)
Sous-préfecture ancienne caserne -ISMH 01.08.1995	Département	Façades et toitures, y compris les cours, les clôtures, le passage et son escalier en bois à trois volées (cad. AL 284, 286)

2.2.4. Synthèse

2.2.4.1) Indicateurs chiffrés

- 3 grands ensembles paysagers et 4 unités paysagères représentées
- 40 km de littoral
- 3 410 ha d'espaces agricoles et 6 groupements fonciers agricoles
- 20 monuments historiques
- 412 exploitations agricoles
- 1 676 hectares valorisés pour l'agriculture, soit 4,1 hectares par exploitation en moyenne

2.2.4.2) Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
▪ Une importante façade maritime ▪ Les Grands Fonds, une formation paysagère unique, réserve d'espèces endémiques ▪ Un territoire disposant d'une forte valeur patrimoniale ▪ Forte attractivité du littoral de Pointe-à-Pitre (Lauricisque, Darboussier, Marina) et de l'Ilet à Cochons ▪ De nombreux espaces remarquables du littoral à Baie-Mahault (Baie-à-Chat, Manche à Eau, zone humide de Blachon, etc.)	▪ Un mitage des paysages généré par un étalement urbain effréné ▪ Des coupures urbaines hermétiques, peu favorables aux continuités écologiques ▪ Les paysages des Grands Fonds largement par l'exploitation illégale de tuf calcaire ▪ Un remblayage détruisant la mangrove et les zones humides du littoral ▪ De nombreux éléments de pollution visuelle notamment liée aux affichages publicitaires et enseignes diverses ▪ Paysages menacés par la concurrence pour l'espace : mitage et morcellement des espaces naturels générés par un étalement urbain effréné ▪ Des GFA menacés par les projets urbains à venir sur le secteur des Abymes
Opportunités	Menaces
▪ Développement d'un tourisme plus respectueux de l'environnement et vert ▪ Un patrimoine arboré riche à valoriser ▪ Une richesse patrimoniale bâties à valoriser, notamment en lien avec les croisiéristes arrivant directement à Pointe-à-Pitre	▪ Banalisation des paysages ▪ Intensification de l'urbanisation, notamment des zones déjà fragiles (zone de Jarry, ...)

2.2.4.3) Enjeux-clés du territoire

Au regard du diagnostic, 6 enjeux ont été définis pour cette thématique :

- Préserver et valoriser le patrimoine paysager et architectural bâti de l'agglomération, véritable source d'attractivité et de rayonnement
- Remettre en état les continuités écologiques terrestres et aquatiques pour garantir les trames de connexion vertes et bleues
- Lutter contre toutes les sources de pollutions qui ont un impact direct sur le paysage et les espaces naturels, tels que les dépôts sauvages de déchets, les rejets dans les milieux ou encore la pollution visuelle, notamment dans les zones les plus fragiles (forêt humide de Jarry subit de fortes pressions).

- Limiter le mitage progressif des paysages naturels en contrôlant l'étalement urbain
- Protéger tout en valorisant les façades littorales de l'agglomération, en assurant la cohérence entre protection des espaces et activités humaines
- Renforcer le « Cœur d'agglomération » et développer l'attractivité et le partage de la voirie en faveur des modes doux, en particulier en entrée de ville, pour limiter l'impact sur le paysage et les espaces naturels

2.2.4.4) Perspective d'évolution

Non prise en compte du paysage et du patrimoine dans le projet politique SCoT :

Si le SCOT ne prend pas en compte le patrimoine naturel et les paysages de son territoire, qui participent activement à l'authenticité de ses trois communes membres, Cap Excellence pourrait mettre de côté l'importance de la cohérence et la valorisation de ces entités. On pourrait voir ainsi des espaces naturels et les figures patrimoniales, certes protégés via les PLU, mais qui manqueraient de cohérence, voire d'harmonie.

Prise en compte du paysage et du patrimoine dans le projet politique SCoT :

La prise en compte des atouts et de la richesse qu'offrent les paysages naturels et le patrimoine dans le SCOT permettrait de poser une stratégie commune de mise en valeur, en accord avec les attentes et aspirations de chaque commune, notamment définies dans les PLU communaux. Cela permettrait de formuler dans le SCOT les enjeux de protection de ces espaces et entités, qui sont inexorablement liés à l'excellence d'une collectivité et de son territoire.

2.3. Caractéristiques climatiques actuelles et attendues

Le changement climatique est une question planétaire. Une responsabilité est ainsi donnée aux Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) qui ont en charge la réalisation des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) par la loi de transition énergétique pour la croissance verte et sa retranscription dans le code de l'environnement définit la constitution du PCAET dans la sous-section 2 « Plan climat-air-énergie territorial articles R229-51 à R229-56).

Les PCAET visent ainsi à définir le profil énergétique mais également climatique des territoires afin d'évaluer l'évolution attendue du climat et ses effets sur le territoire et le degré de vulnérabilité du territoire aux impacts attendus du changement climatique, et l'identification des zones les plus sensibles.

CAP Excellence a ainsi engagé sa politique dès 2012, en réalisant tout d'abord son Bilan de Gaz à Effet de Serre (BEGES) Patrimoine & Compétences (P&C), puis en adoptant son **Plan Climat Energie Territorial (PCET) dont la période de mise en œuvre s'étendait de 2015 à 2019**. Ce premier PCET a marqué le début d'une politique structurée et volontaire en faveur du climat et de l'énergie : il a permis d'identifier les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre sur le territoire, et à formaliser un plan d'actions pour atténuer et s'adapter aux effets du changement climatique.

CAP Excellence a poursuivi son engagement en faisant évoluer son PCET en Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Le PCET a en effet été remplacé par le PCAET par décret n° 2016-849 du 28 juin 2016, qui introduit dans le diagnostic la qualité de l'air et détaille le cadre stratégique du plan qui doit s'articuler autour de quatre documents clés :

- ▶ **Le diagnostic**, qui vise à réaliser un état des lieux de la situation énergétique du territoire (émissions de GES, consommations énergétiques, émissions de polluants atmosphériques et qualité de l'air...) ;
- ▶ **La stratégie territoriale**, qui s'appuie ce diagnostic pour établir les priorités et objectifs ;
- ▶ **Le plan d'actions**, qui concrétise les orientations définies par la stratégie territoriale en coordination avec les acteurs du territoire ;
- ▶ **Le suivi, à l'aide d'outils et d'indicateurs** qui permettent de mesurer l'efficacité des actions engagées.

Cap Excellence a donc actualisé en 2025 son PCAET qui définit la politique climat-air-énergie de la Collectivité.

2.3.1. Le climat actuel

Située dans l'arc des Petites Antilles, en bordure de la mer des Caraïbes, la Guadeloupe bénéficie d'un climat tropical maritime caractérisé par une forte humidité et une température relativement stable tout au long de l'année (autour de 26 à 27 °C en moyenne

annuelle). Le régime climatique se structure autour de deux grandes périodes de transition, appelées intersaisons, viennent moduler cette alternance ⁵:

- La saison sèche, appelée « carême » qui s'étend de janvier au mois d'avril. Les températures évoluent entre 19 et 23°C pour les minimales et entre 28 et 31°C pour les maximales. Le soleil est majoritairement présent avec de rares averses, surtout vespérales, et la plupart du temps de courte durée ;
- La saison humide, appelée « hivernage », qui s'étend du mois de juin au mois de novembre. Les températures évoluent entre 22 et 25°C pour les minimales et entre 31 et 33°C pour les maximales. Durant cette saison, les pluies sont relativement fréquentes et l'atmosphère est plus chaude et humide. Cette saison correspond à la période cyclonique où les risques de tempêtes tropicales sont plus élevés.

Saison sèche			1 ^{re} transition			Saison des pluies			2 ^{ème} transition		
Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août.	Sept	Oct.	Nov.	Dec.
Alizé constant et soutenu. Temps sec et ensoleillé en journée, petites averses fréquentes en fin de nuit. Températures nocturnes fraîches. Les situations pluvieuses sont associées à l'influence des fronts froids circulant au nord de l'arc antillais.			Des averses plus fréquentes alternent avec des embellies. Parfois, de fortes pluies, souvent orageuses, se manifestent entre fin avril et début mai. Températures en hausse, surtout les minimales nocturnes.			Temps chaud et humide. Des épisodes de pluies abondantes, voire diluviennes, affectent l'archipel, associées à des ondes d'est ou à l'influence plus ou moins directe de cyclones tropicaux. Souvent, la faiblesse de l'alizé débouche sur un temps lourd et orageux en journée.			Diminution des pluies, alternance d'averses et de belles éclaircies. Régime de vent plus soutenu (appelé les avents en décembre). Températures en baisse.		

Figure 20 : Répartition et caractéristiques des saisons en Guadeloupe (Météo-France, OREC)

2.3.1.1) Températures

Les températures en Guadeloupe sont caractéristiques d'un climat océanique, elles présentent de faibles variations durant l'année. Selon Météo-France, les minimales varient de 2 à 3°C tandis que les maximales varient de 3 à 4°C. Par ailleurs, les alizés (venant de l'est) assurent une ventilation relativement constante.

L'année 2024 a été une année exceptionnellement chaude à la station de référence du Raizet avec une hausse moyenne de +0,7°C, ce qui la place au 2^e rang depuis le début des mesures (1951) après l'année 1998. 2024 est également l'année la plus chaude sur tous les autres postes de Guadeloupe sur 30 ans de données, et elle se classe dans le ¼ des années les plus pluvieuses depuis 1951 (19^e).⁶

⁵ Météo-France, 2020, Éléments de climatologie de la Guadeloupe

⁶ Météo-France, janvier 2025, BULLETIN CLIMATOLOGIQUE ANNUEL 2024 <https://meteofrance.gp/fr/climat/bulletin-climatologique-annuel-2024>

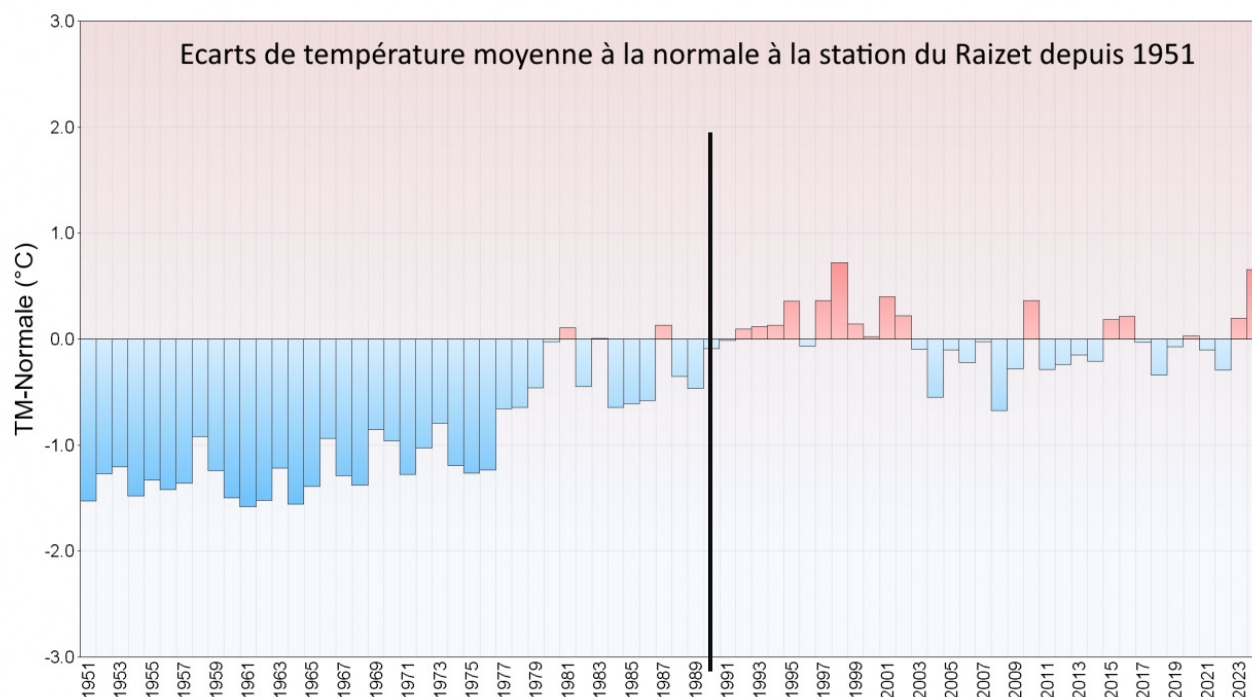


Figure 21 Écarts de température moyenne à la normale à la station du Raizet depuis 1951 (source : Météo-France, janvier 2025, Bulletin climatologique annuel de 2024)

2.3.1.1) Précipitations

Le territoire de Cap Excellence, situé au cœur de la Basse-Terre et au sud de la Grande-Terre, présente une pluviométrie modérée par rapport aux zones montagneuses de l'archipel. La répartition spatiale des pluies est directement corrélée à la géomorphologie des îles de l'archipel, les îles avec peu de reliefs sont celles qui reçoivent le moins de précipitations comme le montre la [Figure 22 : Pluviométrie en Guadeloupe et sur le territoire de CAP Excellence \(source : Météo- France - OREC\)](#).

Les régions côtières et de Grande-Terre, notamment celles de Pointe-à-Pitre et des Abymes, reçoivent entre 1 500 et 2 000 mm de pluie par an. Au Raizet, l'amplitude de référence est 150 mm avec moins de 50 mm en février (saison sèche) et 220 mm en octobre pendant la saison humide. En revanche, les zones montagneuses comme la Basse-Terre peuvent enregistrer des précipitations annuelles beaucoup plus élevées, jusqu'à 5 500 mm dans certaines régions proches du volcan de la Soufrière. **Sur le territoire de Cap Excellence, les précipitations moyennes annuelles varient généralement entre 1 300 et 1 800 mm**, avec une répartition marquée par la topographie et l'effet d'abri pluviométrique lié aux reliefs de la Basse-Terre. Cette situation confère au territoire une certaine vulnérabilité aux épisodes de sécheresse, notamment en saison sèche prolongée.⁷

⁷ Météo-France Antilles-Guyane, 2023, Climat de la Guadeloupe – Données régionales

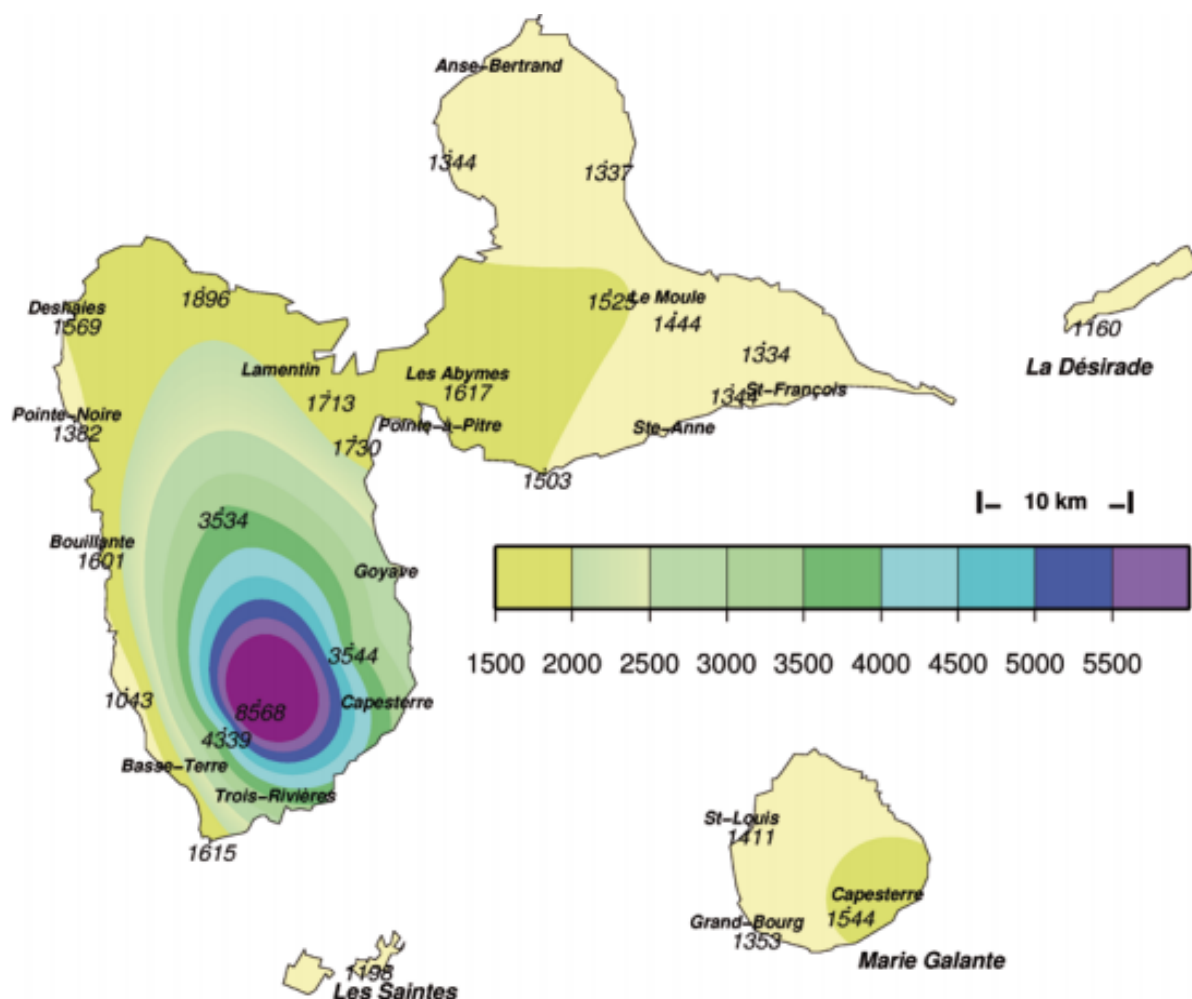


Figure 22 : Pluviométrie en Guadeloupe et sur le territoire de CAP Excellence (source : Météo- France - OREC)

2.3.1.2) Températures de surface de la mer

La température de l'eau des océans dans la région Caraïbe joue un rôle fondamental dans la dynamique climatique, la biodiversité marine et les activités humaines (pêche, tourisme, gestion des risques cycloniques). Les Antilles françaises, et en particulier la Guadeloupe, sont directement concernées par les variations de température de surface de la mer (TSM), qui influencent aussi bien la santé des écosystèmes que la fréquence des phénomènes extrêmes.

Dans la Caraïbe, la température de surface de la mer est globalement élevée tout au long de l'année, oscillant entre 26 °C et 30 °C selon les saisons de Carême et d'Hivernage. Ces températures élevées sont favorisées par la faible profondeur de la mer des Caraïbes, la forte insolation et la circulation océanique qui limite les apports d'eaux plus froides. Les Antilles françaises (Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin, Saint-Barthélemy) suivent la même dynamique que l'ensemble de la Caraïbe, avec des eaux chaudes toute l'année.

Selon Météo-France, **la température moyenne de surface de la mer autour de la Guadeloupe se situe généralement autour de 27 °C à 29 °C, avec des pics**

dépassant 30 °C lors des épisodes de réchauffement exceptionnel (canicules marines).⁸ L'influence des alizés permet de réguler la température en apportant une certaine fraîcheur, notamment le long des côtes, mais les changements climatiques mondiaux pourraient perturber ces tendances à l'avenir.⁹

Les variations de température de surface de l'eau en fonction des saisons :

- Saison sèche : la température de l'eau est plus fraîche, autour de 26 °C à 27 °C ;
- Saison humide : la température augmente, atteignant 28 °C à 30 °C, voire au-delà lors d'événements El Niño ou de canicules marines.

La température des eaux de surface augmente donc dans tous les grands ensembles océaniques. Au cours des 100 dernières années, on a d'abord enregistré une période de réchauffement (1910-1945), suivie d'une période de refroidissement. Mais depuis les années 1970, la température des eaux de surface n'a fait qu'augmenter. Au niveau mondial, la surface de l'océan (jusqu'à 75m) s'est réchauffée de plus de 0,1 °C par décennie depuis 1971. Météo-France signale que **des records de température de la mer ont été observés ces dernières années, notamment lors de l'été 2023 où la TSM a dépassé 30 °C sur plusieurs semaines**. L'eau des océans s'est déjà réchauffée jusqu'à une profondeur d'au moins 3000 m. Les océans ont absorbé la plus grande partie de la chaleur ajoutée au système climatique : entre 1971 et 2010, les océans ont absorbé 93% du surplus d'énergie engendré par le réchauffement climatique (les sols ont absorbé 3%, la fonte des glaces 3 % et l'atmosphère 1 %). On s'attend à ce que le réchauffement terrestre à long terme soit plus élevé que le réchauffement océanique.

Cette hausse des températures de l'eau accentue les risques de blanchissement corallien et de développement d'algues sargasses, mais également la formation de cyclones plus puissants, avec des vents plus violents et des précipitations plus intenses.

⁸ Météo-France, « Température de la mer aux Antilles », données climatologiques et bulletins annuels (consultés en 2025)

⁹ IFREMER, bulletins de suivi océanographique Caraïbe

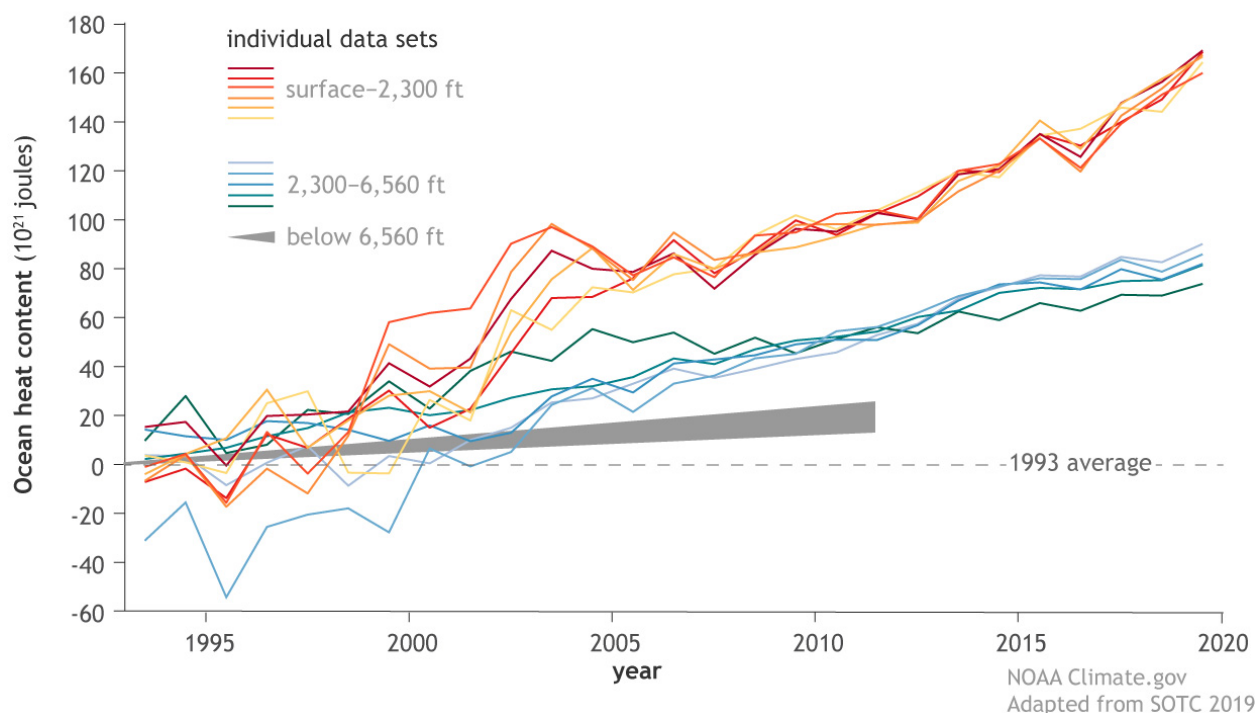


Figure 23 Évolution des températures des océans comparée à la moyenne de 1993 à 2019 mesuré dans les 700 premiers mètres de profondeur (source : Plateforme de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA))
<https://www.climate.gov/media/13056>

2.3.1.3) Les événements remarquables

L'archipel guadeloupéen peut être soumis à des événements dits « extrêmes » ou remarquables étant donné leur intensité : les sécheresses, les pluies intenses et l'activité cyclonique. Le territoire de Cap Excellence est concerné par ce type de risques. Ce sujet est notamment développé dans le chapitre sur les risques naturels.

► Événements cycloniques extrêmes

Comme indiqué plus haut, la période d'hivernage est également la saison cyclonique. Ces événements extrêmes se forment dans l'Atlantique et apportent des vents violents, des pluies torrentielles et peuvent provoquer des submersions et inondations. La fréquence de ces phénomènes est variable et ils sont classés selon l'intensité des vents maximums générés.

Les épisodes récents ont montré une augmentation de la proportion de cyclones de catégorie 3 à 5 dans le bassin Atlantique et Caraïbe. Les canicules marines, de plus en plus fréquentes, créent des conditions favorables à des intensifications rapides, parfois à proximité immédiate des terres, réduisant le temps de préparation des populations.

Les cyclones tirent leur énergie de la chaleur contenue dans les eaux de surface de l'océan. Lorsque la température de la mer dépasse 26 à 27 °C, l'évaporation s'intensifie, fournissant davantage de vapeur d'eau et donc d'énergie pour alimenter et renforcer les

systèmes cycloniques. Plus la mer est chaude, plus le potentiel de développement rapide et d'intensification des cyclones est élevé.

La saison cyclonique 2024 a été hyperactive et au-delà du niveau moyen des années 1991-2020 avec 23 cyclones nommés, 12 ouragans et un indice ACE (Accumulated Cyclone Energy)¹⁰ de 224.11. À titre de comparaison, les normales de saison (moyennes 1991-2020) se situent entre 14 et 15 phénomènes nommés, dont 7 ouragans et ACE de 123. L'année 2023 était déjà une saison supérieure à la moyenne avec la 4^{ème} place en termes de nombre de tempêtes nommées avec 22 tempêtes, dont 7 devenues des ouragans. 3 ont été majeurs, Franklin, Idalia, et Lee qui étaient des cyclones de catégorie 5 répertoriés à l'Est de l'arc Caribéen. 3 phénomènes ont directement impacté la Guadeloupe en 2023 : les tempêtes tropicales Bret et Philippe et l'ouragan de catégorie 1 Tammy, avec d'intenses précipitations.¹²

Tableau 3 Évènements cycloniques majeurs sur la période de 1956 à 2024 (source : Météo-France & National Centers for Environmental Information de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) <https://www.donneesmondiales.com/amerique/guadeloupe/ouragans.php>)

Dates	Cyclones
Août 1956	Betsy
Octobre 1963	Helena
Septembre 1966	Ines
Août 1979	David
Septembre 1989	Hugo
Septembre 1995	Luis, Marilyn
Novembre 1999	Lenny
Septembre 2017	Irma, Jose, Maria
Juillet 2018	Béryl
Septembre 2018	Kirk
Septembre 2019	Dorian
Juillet 2020	Isaias
Aout 2020	Laura
Juin / Juillet 2021	Elsa
Aout 2021	Grace
Septembre 2022	Fiona, Earl
Juin 2023	Bret

¹⁰ L'indice Accumulated cyclone energy ACE (énergie cumulative des cyclones tropicaux en français) correspond à la quantité d'énergie globale d'un ou de plusieurs cyclones estimée à partir de la vitesse maximale des vents pour chaque période de six heures. Selon sa définition, elle n'est calculée qu'à partir du moment où le système atteint le niveau de tempête tropicale et ne tient donc pas compte des dépressions tropicales plus faibles et souvent de courte durée de vie. Cette quantité est un index de mesure utilisé par le National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) des États-Unis pour quantifier l'énergie des cyclones tropicaux comme les ouragans et les typhons. L'indice total d'un cyclone ou de tous les systèmes tropicaux d'une saison dans un bassin océanique peut ainsi être évalué et comparé à d'autres cyclones ou saisons.

¹¹ Ouragans les plus violents en Guadeloupe depuis 2018
<https://www.donneesmondiales.com/amerique/guadeloupe/ouragans.php>

¹² Guadeloupe La1ère, juin 2024, Ouverture officielle de la saison cyclonique 2024 : la tendance hyperactive est confirmée
<https://la1ere.francetvinfo.fr/guadeloupe/ouverture-officielle-de-la-saison-cyclonique-2024-la-tendance-hyperactive-est-confirmer-1492883.html>

Aout 2023	Franklin
Octobre 2023	Philippe, Tammy
Juillet 2024	Béryl
Aout 2024	Ernesto

► Phénomènes de pluies intenses (diluviennes)

La Guadeloupe est également soumise à différents événements extrêmes de faible fréquence mais qui peuvent avoir un impact territorial fort à savoir les pluies intenses, les sécheresses et les houles de secteur Nord. Les pluies intenses susceptibles de provoquer de graves inondations, par ruissellement ou débordement de cours d'eau, ainsi que des coulées de boue ou des glissements de terrain en zone montagneuse ;

Même si elles sont plus susceptibles de survenir en saison des pluies, les pluies intenses peuvent survenir à n'importe quelle période de l'année provoquant d'importantes inondations par ruissellement ou débordement de cours d'eau. Elles peuvent également entraîner des coulées de boue et des glissements de terrains dans les zones vallonnées. Plusieurs causes sont à l'origine de ces pluies intenses :

- Des phénomènes atmosphériques de petite échelle : lignes de grains, amas convectifs ;
- Des phénomènes atmosphériques de grande échelle : ondes et cyclones en saison des pluies.

► Autres événements climatiques extrêmes

La Guadeloupe est également soumise à différents événements extrêmes de faible fréquence mais qui peuvent avoir un impact territorial fort à savoir les pluies intenses, les sécheresses et les houles de secteur Nord.

- Les sécheresses définies comme un déficit en eau sur une période relativement longue. On distingue les sécheresses météorologiques (déficit prolongé de précipitations), agricoles (déficit en eau des sols superficiels, suffisant pour altérer le bon développement de la végétation). L'impact et la fréquence des sécheresses agricoles ne sont pas caractérisés par Météo-France ;
- Le taux d'humidité dans l'air (hygrométrie) est difficile à mesurer sur le long terme avec des données peu nombreuses et discontinues sur l'archipel de la Guadeloupe. D'après les données brutes obtenues de Météo-France (1990-2019), l'humidité quotidienne à la station du Raizet varie entre 52,14 % (Mars) et 96,06% (Novembre). La tendance sur les dernières 24 années montre une réduction de l'ordre de 0,049 point par an à la station du Raizet.

2.3.1.4) Évolution du niveau de la mer

Depuis 1900, le niveau moyen des océans a augmenté de 20 cm. Sur la seule période 1993-2020, la hausse moyenne est estimée à environ 10 cm.

En mètres

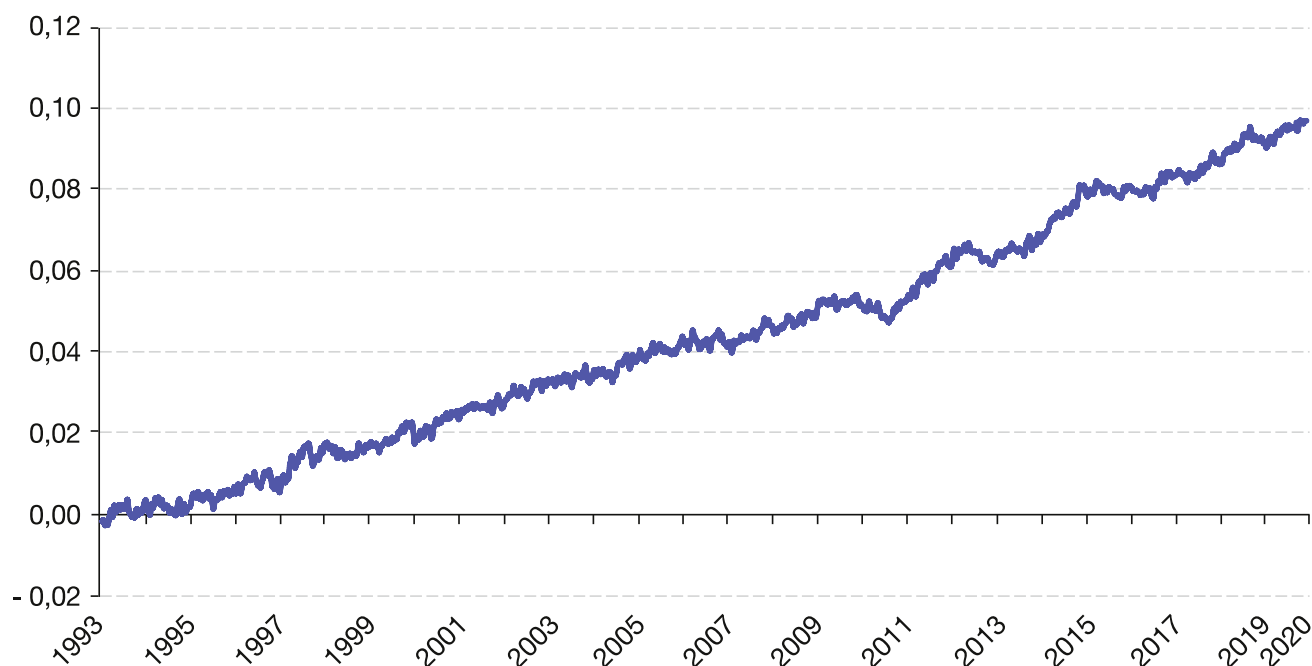


Figure 24 Évolution du niveau moyen des océans de 1993 à 2020 (source : E.U. Copernicus Marine Service Information, série chronologiques du niveau moyen des océans <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-mer-littoral/48-niveau-des-océans#images>)

En Guadeloupe, le constat de la hausse du niveau de la mer en Guadeloupe est préoccupant et bien documenté par les organismes scientifiques et institutionnels français, notamment Météo-France, l'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ONERC) et le BRGM :

- **Hausse mesurée du niveau de la mer** : Selon Météo-France et le BRGM, le niveau moyen de la mer dans la zone Caraïbe et autour de la Guadeloupe a augmenté d'environ 3 à 4 mm par an depuis les années 1990, soit une élévation totale d'environ 10 à 12 cm sur les trente dernières années ;
- **Accélération récente** : Cette élévation s'accélère, en cohérence avec les tendances globales observées par le GIEC. Les projections à l'horizon 2100 tablent sur une hausse supplémentaire pouvant atteindre 60 cm à 1 mètre selon les scénarios d'émissions de gaz à effet de serre (scénario pessimiste du GIEC) ;
- **Facteurs aggravants locaux** : L'insularité de la Guadeloupe, la faible altitude de certaines zones littorales et la concentration des activités humaines sur le littoral rendent le territoire particulièrement vulnérable à la montée des eaux et à l'érosion côtière.

2.3.2. Le climat attendu

Pour comprendre les impacts du changement climatique sur le territoire de CAP Excellence, il est essentiel de connaître les évolutions climatiques attendues. Ces projections permettent d'évaluer la vulnérabilité des infrastructures, des écosystèmes et des populations face à des phénomènes climatiques. En identifiant ces changements, les décideurs locaux peuvent mieux anticiper les effets à long terme et développer des stratégies d'adaptation pour limiter les risques et protéger les ressources naturelles et humaines.

Pour ce faire, l'analyse de l'évolution attendue du climat en Guadeloupe se base essentiellement sur les résultats du **projet C3AF (Changement Climatique et Conséquences sur les Antilles Françaises) mené par Météo-France de 2016 à 2020 et les projections des modèles numériques climatique de Météo-France**. Le projet C3AF visait à améliorer la compréhension des impacts à venir du changement climatique sur les Antilles, notamment en Guadeloupe. Un modèle numérique (ARPÈGE-Climat) a été utilisé pour réaliser des projections climatiques sur la période 2031-2080. Ces simulations se sont basées sur le scénario RCP 8.5 du GIEC, scénario le plus pessimiste mais qui tendent à suivre les observations des paramètres climatiques et les émissions de gaz à effet de serre de ces dernières années. Le projet a ainsi permis de modéliser les projections climatiques à l'échelle locale (variations de température, fréquence des cyclones, précipitations, élévation du niveau de la mer), et a identifié les secteurs les plus vulnérables, tels que l'agriculture, les infrastructures côtières et les ressources en eau.¹³

Globalement, les conclusions de l'étude C3AF sur l'évolution des précipitations en Guadeloupe prévoit :

- Des saisons des pluies plus sèches et moins extrêmes ;
- Des épisodes secs significativement plus longs en saison pluvieuse sur l'ensemble de l'archipel, et dont la durée augmenterait également en saison sèche sur la côte sous le vent de l'île de Basse-Terre ;
- Des cumuls de précipitations qui diminueraient toute l'année et qui atteindraient -10 à -15 % pour la période 2056-2080 sur la quasi-totalité du territoire.

2.3.2.1) Une augmentation des températures moyennes

Les projections pour la période 2009-2099, à partir des moyennes des sept postes localisés sur le territoire, indiquent une augmentation des températures moyennes maximales allant de 1.6 à 3.3°C selon le scénario d'émission étudié tandis que les températures moyennes minimales varient entre 3.9 et 4.3°C par rapport à la normale 1981-2010.

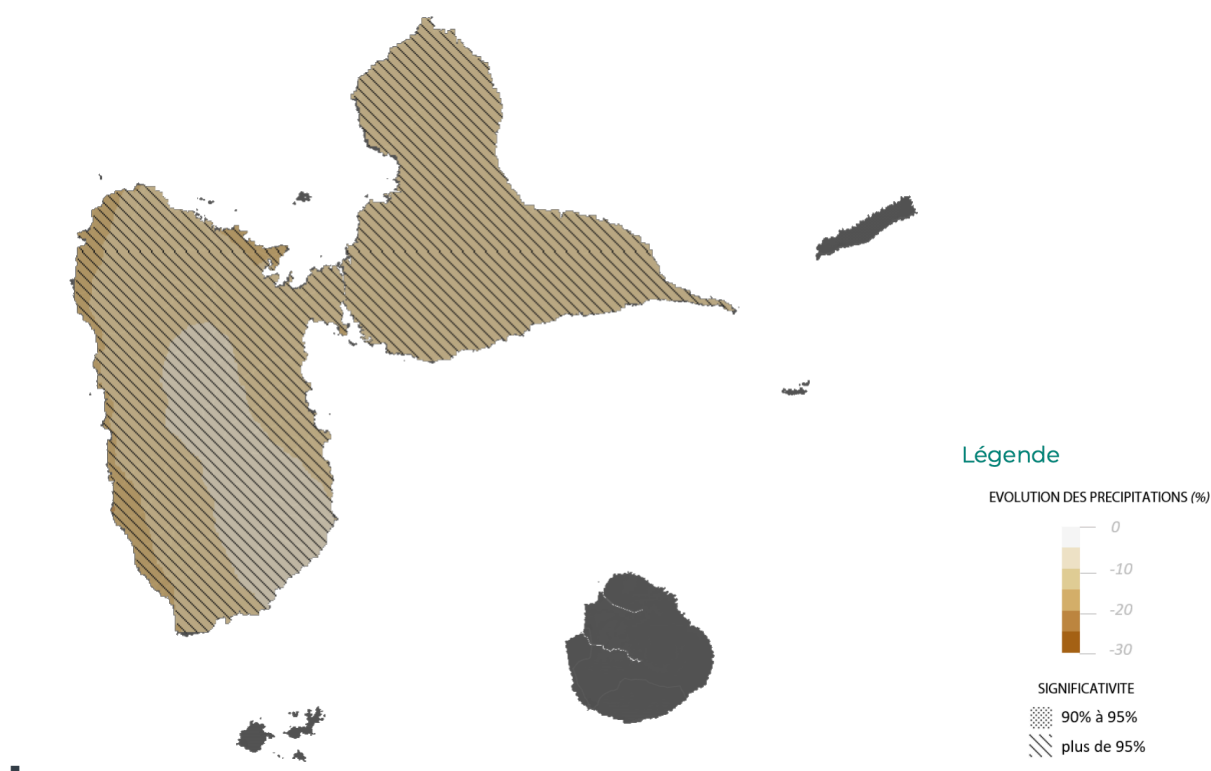
Selon les projections C3AF à l'échelle de la Caraïbe et de la Guadeloupe, on devrait observer une augmentation de 2°C à 2050 et un réchauffement de 1,5 ° sur les océans. L'accélération du réchauffement devrait intervenir à partir de 2050-2055. Ce réchauffement serait homogène sur l'océan et plus marqué sur les Antilles Françaises, variant en fonction du relief (Université de Montpellier). L'intensité des épisodes secs

¹³ Portail du projet C3AF <https://c3af.univ-montp3.fr>

augmentera dans le futur, à la fois sur la fréquence (1 à 3 évènements de plus par an) et sur la durée des épisodes secs (augmentation d'une dizaine de jour pour la période 2031-2055 et d'une quinzaine de jours pour la période de 2056-2080).

2.3.2.1) Une évolution contrastée de la pluviométrie

Les résultats des projections futures prévoient une baisse de 9,7% sur la période 2031-2055 et -10,6% pour la période 10,6% 2056-2080. En valeur absolue les changements sont de l'ordre d'un ou deux mois de précipitation (172 à 185 mm) ce qui pourra avoir des effets sur les période sèches. Les saisons des pluies seraient plus sèches avec des réductions de l'ordre de 10 à 15% dès la période 2031-2055. Le nombre d'évènements de fortes pluies diminuerait significativement dans les projections, passant d'une moyenne de 32,3 à 29,9 évènements par an.



■ **Figure 25 : Évolution attendues des précipitations pendant la saison humide à l'horizon 2080 en Guadeloupe**
(source : Atlas interactif du projet C3AF)

2.3.2.2) Une hausse du niveau de la mer

En posant l'hypothèse d'une élévation constante, une augmentation du niveau marin de 0,5 mètres à l'horizon 2060 et de 0,80 mètres à l'horizon 2100 est attendue pour le territoire. Cela amplifierait fortement les risques de submersion marine, en particulier dans les zones basses du Grand-Cul-de-Sac-Marin et autour des mangroves. Les hauteurs de vagues extrêmes pourraient augmenter de 20 à 40 % lors d'épisodes cycloniques, mettant

en péril les rôles protecteurs des barrières récifales et accentuant les phénomènes d'érosion.¹⁴

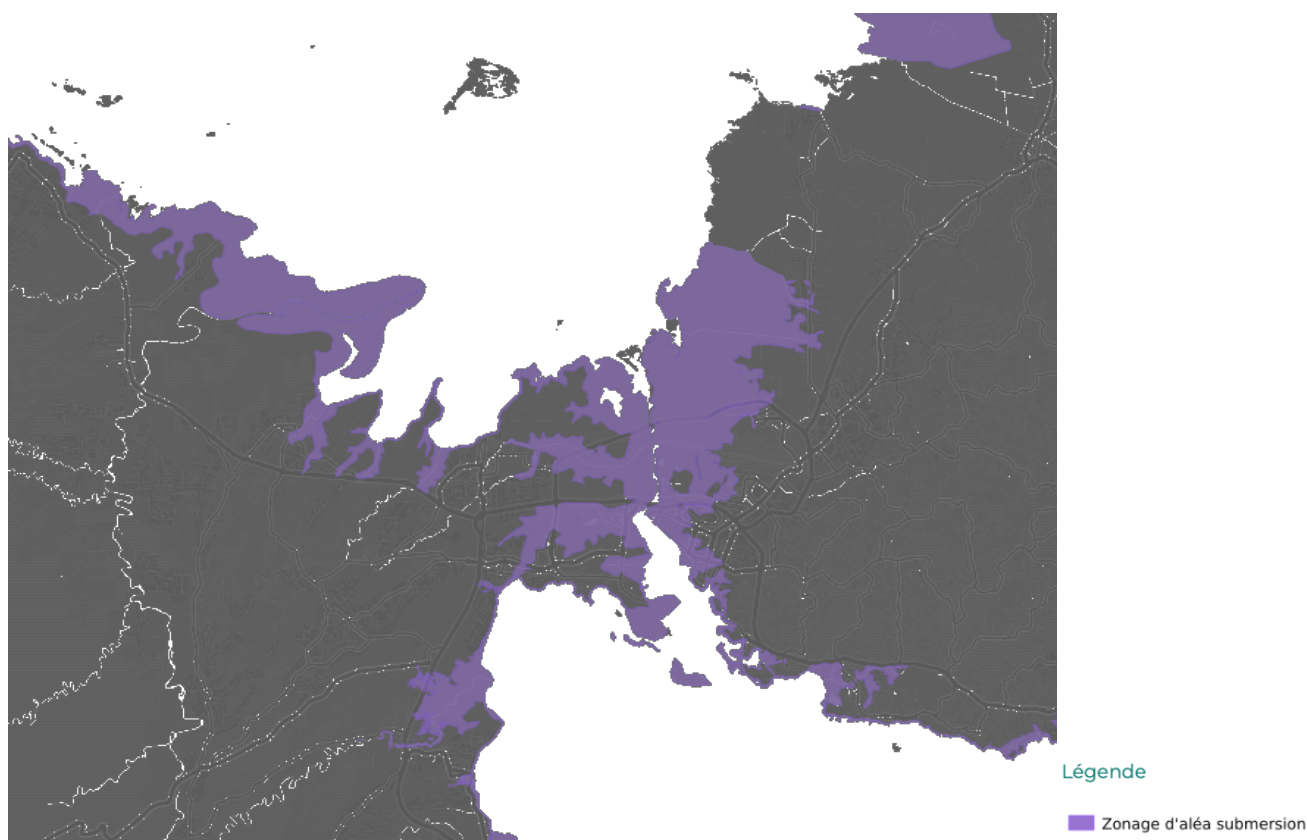


Figure 26 : Aléa submersion marine actuel sur le territoire de CAP Excellence (source : Atlas interactif du projet C3AF)

2.3.2.3) *Évolution attendues des événements cycloniques*

Bien qu'une augmentation du nombre total de cyclones ne soit pas attendue, les cyclones qui se forment risquent d'être plus intenses. Selon les simulations du projet C3AF (Changement Climatique et Conséquences sur les Antilles Françaises), une proportion plus élevée d'ouragans majeurs (catégories 4 et 5) est à prévoir, accompagnée d'une augmentation des précipitations cycloniques. Par ailleurs, les trajectoires des cyclones pourraient évoluer, s'étendant vers les latitudes moyennes, comme en témoigne l'ouragan Ophélie en 2017, qui a atteint l'Europe. Météo-France souligne également que ces phénomènes seront exacerbés par l'élévation du niveau de la mer, augmentant la hauteur des vagues associées aux cyclones et amplifiant les risques d'inondations côtières.

Les données présentées sur la carte ci-dessous caractérisent la profondeur de submersion marine cyclonique à l'horizon 2100 en Guadeloupe. Elles ont été obtenues à partir d'un ensemble de modèles numériques et statistiques. Ces résultats reposent sur une série d'hypothèses : une élévation relative du niveau de la mer de 80 cm, et une baisse de 10%

¹⁴ BRGM, 2019, Changement climatique en Guadeloupe – Aléa submersion marine & ONERC, 2022, Anticiper les impacts du changement climatique dans les Outre-mer

de la fréquence totale des cyclones conjuguée à une hausse de 15% de la fréquence des cyclones majeurs. En plus de ces hypothèses, une marge de 50cm a été rajoutée pour prendre en compte l'incertitude et le phénomène de marées.

Ces dynamiques climatiques annoncent **une amplification de la vulnérabilité du territoire de Cap Excellence**, notamment sur les thématiques de la ressource en eau, de la gestion des risques littoraux, de la biodiversité et de l'adaptation du bâti aux conditions extrêmes.

2.3.3. Les conséquences du changement climatique sur le territoire de Cap Excellence

Le territoire de Cap Excellence est soumis à une exposition croissante aux effets du changement climatique. Cette vulnérabilité se manifeste à la fois par des aléas climatiques aggravés, une forte concentration d'activités humaines et d'infrastructures en zones basses, ainsi que par une capacité d'adaptation encore incomplète.

2.3.3.1) Aménagement et urbanisme

Le principal enjeu auquel CAP Excellence fait face est **l'élévation du niveau de la mer**. Avec des zones basses particulièrement exposées, notamment dans le centre urbain de Pointe-à-Pitre et les zones littorales des Abymes et de Baie-Mahault, l'augmentation du niveau de la mer pourrait entraîner une érosion accélérée des côtes et la submersion de certaines infrastructures essentielles. Ce phénomène pourrait également exacerber les risques liés aux tempêtes et aux cyclones, qui devraient devenir plus intenses avec le réchauffement climatique. Les dégâts provoqués par ces événements climatiques extrêmes pourraient affecter la population, les infrastructures, et l'économie locale, rendant ces communes plus vulnérables et nécessitant des stratégies d'adaptation robustes.

L'impact qui prédomine est le risque d'inondation (pluviales et torrentielles) et les remontées d'eau des nappes souterraines sur le territoire, phénomènes déjà prégnants à la suite d'événements de fortes pluies et orages selon le diagnostic de vulnérabilité du PAPI et les stratégies d'adaptation au changement climatique des communes.

A l'échelle du bâtiment, ces inondations provoquent des dégâts matériels sur les bâtis (fissurations, fondations déstabilisées, affaissement, effondrement, déchaussement des habitations dans les zones érodées), ce qui induirait potentiellement un arrêt temporaire ou définitif des activités présentes sur les sites sensibles (ports, zones d'activités, administrations, ...). A ce titre, la gestion des eaux pluviales et de ruissellement est un enjeu d'aménagement qui doit être pointé en vue des projections futures dans le cadre des projets d'aménagement du territoire, en particulier au niveau du littoral.

L'augmentation de la température entrainera également la croissance de l'inconfort thermique dans les espaces urbains, et notamment dans les bâtiments résidentiels et tertiaires. Le taux d'équipement en climatiseur, et donc des consommations d'électricité

pour les besoins en rafraîchissement des bâtiments tertiaires et résidentiels risque de s'accroître.

Plusieurs zones sensibles au changement climatique ont été identifiées sur les communes de Cap Excellence :

- **Pointe à Pitre :** Les zones d'activités économiques du centre-ville, la zone touristique de la Darse ainsi que le site de l'université de Fouillole sont identifiées comme vulnérables à l'élévation du niveau de la mer. Une hausse de la mer de 80 cm à horizon 2100 devrait entraîner l'immersion partielle de ces zones et avoir des conséquences sur les activités. Les quartiers résidentiels, tels que Lauricisque, le Bergevin, Darboussier et Carénage, sont déjà très exposés au risque inondations. Si le risque d'immersion partielle ou totale est important, c'est surtout le risque de tassement progressif des sols et d'altération des fondations des maisons qui est plus attendu car déjà observés sur le territoire.

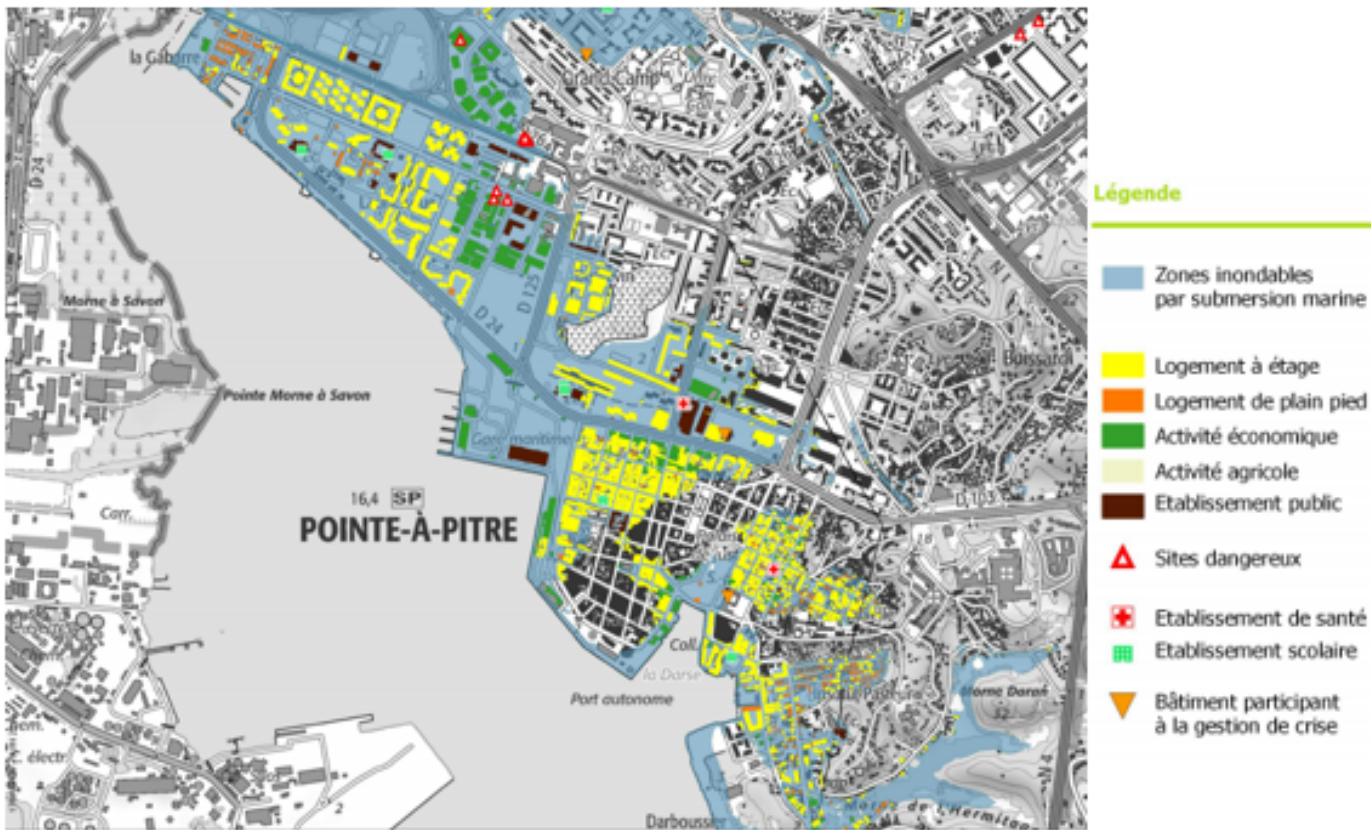


Figure 27 : Aléa submersion marine à Pointe à Pitre (source : CAP Excellence, février 2023, Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) - Diagnostic de vulnérabilité)

- **Baie-Mahault :** Les ports de plaisance et de pêche de Baie-Mahault, situés en bord de mer, sont des zones exposées à l'élévation du niveau de la mer. Les quartiers résidentiels Fond budan, Beausoleil, Wonche et le centre-ville sont déjà impactés par les inondations en cas de fortes pluies. Les zones très urbanisées, telles que la zone industrielles de Jarry, sont également susceptibles de souffrir davantage de la hausse des températures. La zone de Jarry est déjà largement bitumée et très

consommatrice d'énergie, notamment pour les besoins en climatisation. La hausse des températures devrait entraîner une augmentation de l'amplitude horaire de l'utilisation des climatiseurs et une hausse des factures pour le rafraîchissement des bureaux. Il est rappelé que la climatisation est le principal poste de consommation du secteur tertiaire (40% des consommations en moyenne).

- **Les Abymes** : Les Grands-Fonds font l'objet d'une forte urbanisation linéaire le long des voies qui serpentent tant dans les fonds de vallées ou sur les crêtes. Cette imperméabilisation des sols couplée au territoire accidenté favorise voire amplifie les phénomènes d'inondations dans ces zones, mais également dans des sections spécifiques comme Caraque, Chazeau, Boisvin, Beausoleil, ou encore à Petit-Pérou, jusqu'à la route de l'aéroport, à Providence :

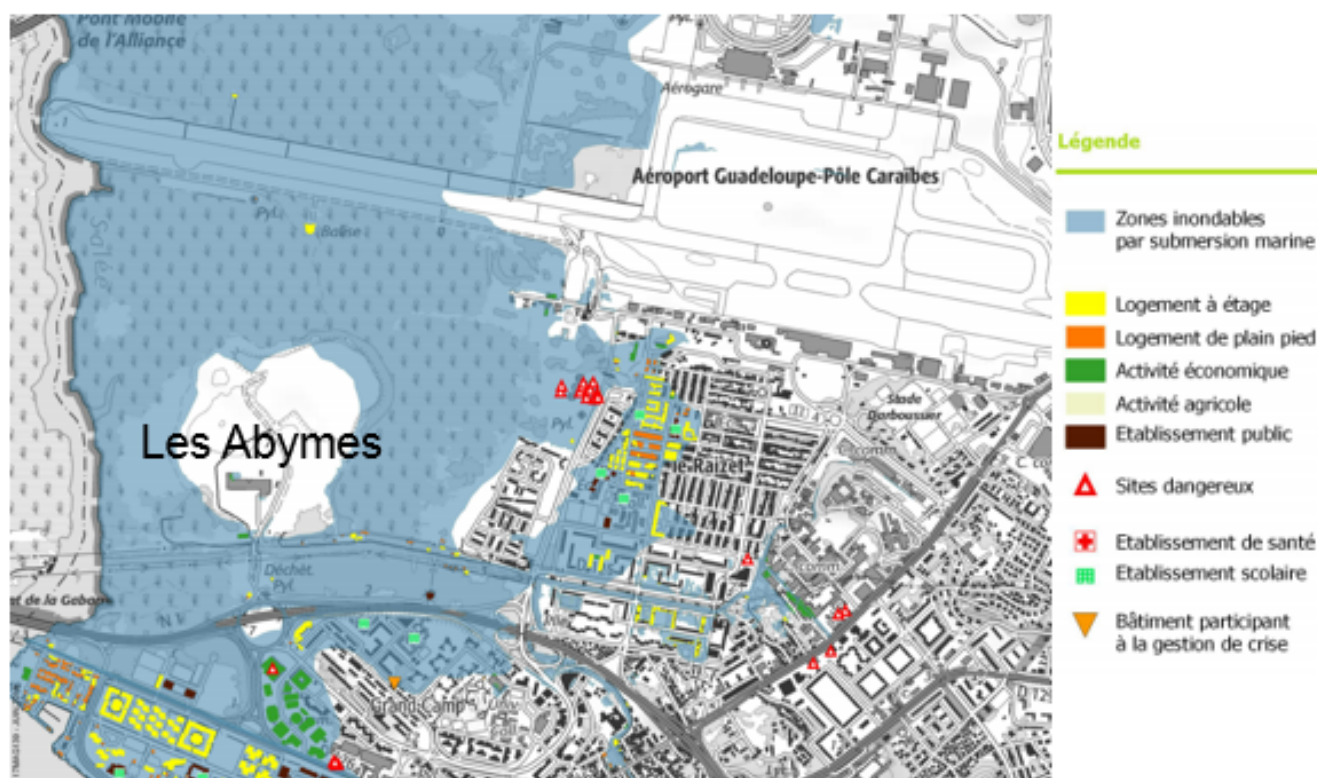


Figure 28 : Aléa submersion marine aux Abymes (source : CAP Excellence, février 2023, Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) - Diagnostic de vulnérabilité – Baie-Mahault, 2018, Étude de vulnérabilité au changement climatique)

Zoom sur l'inconfort thermique

La hausse des températures va provoquer de l'inconfort dans les espaces urbains notamment dans les bâtiments résidentiels et tertiaires. La forte concentration de population et la présence importante d'activités socio-économiques dans les espaces urbanisés et plus particulièrement les centres urbains rend cette population directement vulnérable. Plusieurs impacts sont à prévoir :

- La hausse du taux d'équipements en climatisation entraînant une hausse des consommations ;

- La fragilisation des populations plus sensibles, les personnes âgées ou les très jeunes.

2.3.3.2) La vulnérabilité des zones urbanisées et économiques

Les conséquences observées ces dernières années de la hausse du niveau de la mer en Guadeloupe sont l'érosion accrue du littoral. Or, les principales zones d'activités, infrastructures et équipements de Cap Excellence sont situées sur des territoires bas et littoraux (Pointe-à-Pitre, Jarry, Baie-Mahault). Ces zones sont directement exposées aux risques de submersion marine en cas de tempêtes ou de cyclones, mais aussi à l'élévation progressive du niveau de la mer. De nombreux secteurs à enjeux économiques et humains, tels que la zone industrielle de Jarry (cœur économique de Guadeloupe) et la ville de Pointe-à-Pitre, sont donc de plus en plus vulnérables aux aléas côtiers.

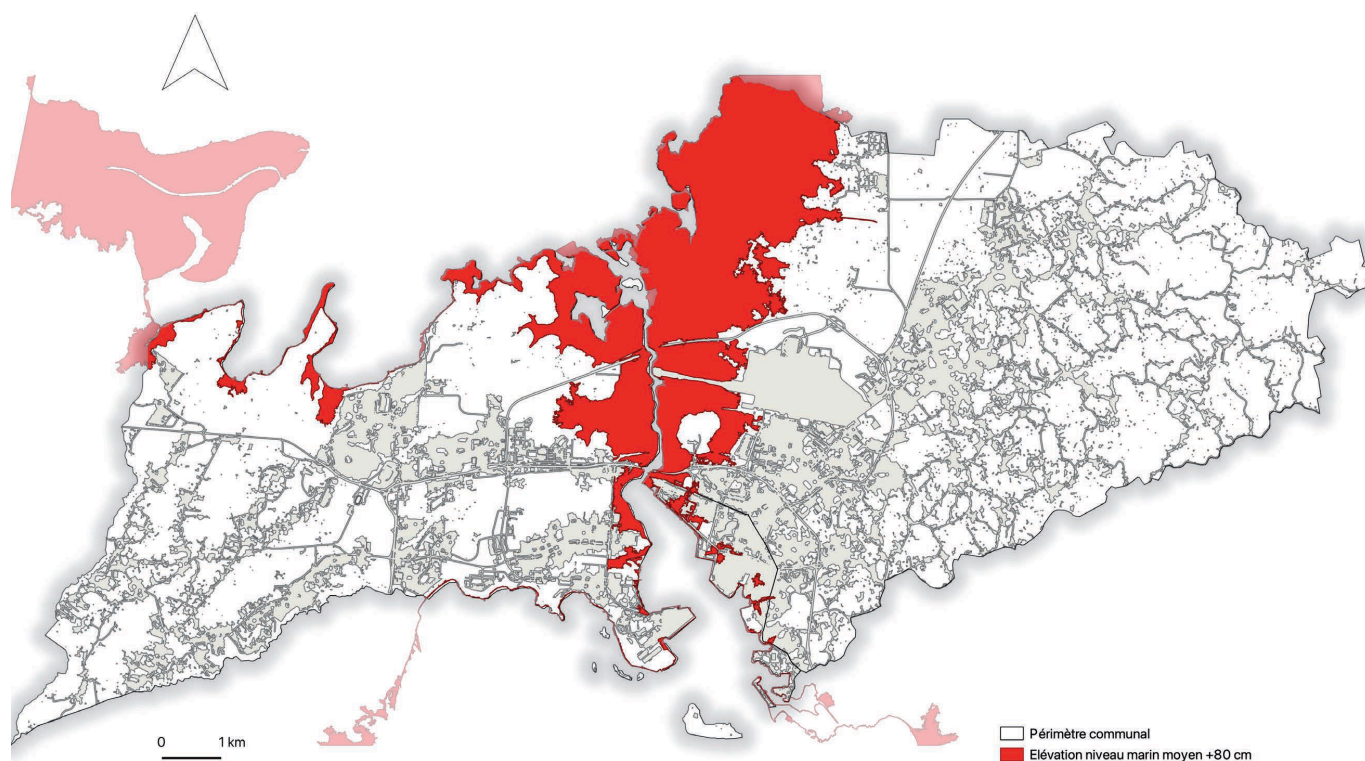


Figure 29 Zones qui seront submergées avec une élévation du niveau de la mer de +80 cm d'ici 2100

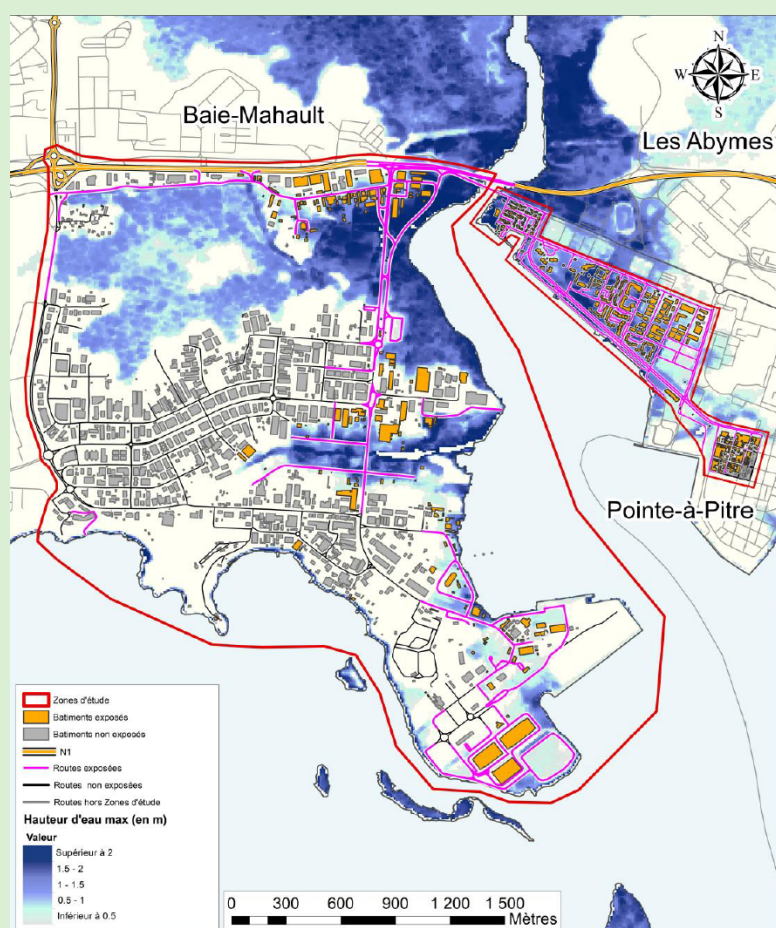
On recense ainsi comme zones les plus vulnérables :

- Les zones d'activités économiques entourant la piste de l'aéroport ;
- Une partie de l'esplanade sud du Port Autonome de la Guadeloupe ;
- L'ensemble des zones côtières de part et d'autre de Morne à Savon à Jarry-Houëlbourg jusqu'au nord du pont de la Gabarre ;
- Les zones résidentielles avec une importante partie des quartiers Lauriscisque et de Bergevin et de l'extrémité ouest de Grand Camps et leurs abords immédiats côtés mangrove.

Zoom sur le vulnérabilité de la zone industrialo-portuaire de Jarry

Construite par mitage de près de 80 hectares de forêt humide (zone de mangrove), la zone industrielle et économique de Jarry présente une forte vulnérabilité à l'élévation du niveau de la mer. Même partielle, la submersion de cette zone qui accueille le tiers des emplois de la Guadeloupe pourrait engendrer des impacts considérables, notamment avec l'arrêt des activités économiques.

Pour évaluer l'impact économique, direct et indirect, que pourraient générer la submersion marine et le recul du trait de côte en l'absence d'actions d'adaptation, destinées à en réduire les effets, le BRGM a réalisé l'évaluation économique des impacts des risques côtiers liés au changement climatique sur le littoral de la Guadeloupe, et notamment sur le territoire de Cap Excellence. Ce projet, réalisé par le BRGM, avec l'appui de l'ADEME et de la CCI des Iles de Guadeloupe, a permis d'évaluer le coût de l'inaction face à l'augmentation des risques côtiers sur le littoral de la Guadeloupe à horizon 2050.¹⁵ Grâce à un travail de modélisation hydrodynamique de la submersion marine et la collecte de données auprès des acteurs locaux, des coûts directs et indirects de la submersion ont pu être estimés sur les zones de Jarry et Pointe-à-Pitre.



Sur la zone de Jarry, les coûts directs ont ainsi été évalués à 21 millions d'euros en situation actuelle et environ 24 millions d'euros en 2050, en tenant compte de la hausse du niveau de la mer. Le coût indirect induit par le scénario de submersion modélisé est quant à lui estimé à 4 millions d'euros.

Figure 30 Zones submergées, hauteurs d'eau, bâtiments et routes exposées - résultats de la modélisation pour l'évènement de référence à l'horizon 2050 (source : BRGM, juillet 2024)

¹⁵ BRGM, avril 2018, Évaluation économique des impacts des risques côtiers liés au changement climatique sur le littoral de la Guadeloupe

2.3.3.3) *Vulnérabilité des infrastructures et réseaux*

► Réseaux de transports

Le réseau de transport du territoire communautaire occupe une place stratégique puisqu'il regroupe les routes nationales principales de l'île ainsi que le pont de la Gabarre et le pont mobile de l'Alliance, passerelles indispensables permettant la circulation entre la commune des Abymes sur Grande-Terre et Baie-Mahault sur Basse-Terre en franchissant la Rivière Salée.

Deux types d'impacts sont attendus avec tout d'abord l'ennoiement partiel voire totale des voies, notamment celles situées aujourd'hui à 20 ou 30 cm au-dessus du niveau de la mer et le tassement des remblais sur les espaces de faibles altitudes (le pont de la Gabarre est particulièrement concerné car il a été gagné sur la mangrove).

Les portions de routes construites sur remblais ou sur la mangrove, dont le niveau est à ce jour bas, risquent d'être submergées à horizon 2100. Certains réseaux de transports implantés sur le territoire, comme le pont de la Gabarre et le pont de l'Alliance situés sur la ville des Abymes, construits sur des remblais gagnés sur la mangrove, sont fortement vulnérables à cet aléa. Ces ponts majeurs pour la Guadeloupe relient les deux grandes îles continentales et permettent entre autres la circulation entre les communes des Abymes de Baie-Mahault. Face à une augmentation de 80 cm du niveau de la mer ces deux infrastructures essentielles à la circulation routière seraient submergées. Dans ce contexte, la création de lignes TCSP doivent prendre en compte ces variables pour assurer un service optimum et durable.

La chaleur accrue due au réchauffement climatique pourrait également avoir un impact sur les systèmes de refroidissement et augmenter la consommation énergétique, ce qui pourrait compliquer la gestion des réseaux d'énergie déjà sous pression.

Les infrastructures routières, d'approvisionnement énergétique, en eau, d'assainissement ou de télécommunication sont également très sensibles à la chaleur et l'ensoleillement (risque de diminution de la durée de vie des matériaux).

Enfin l'écoulement des eaux pluviales engendre également un phénomène d'érosion des sols, et plus particulièrement des réseaux routiers. On peut observer ce phénomène à Baie-Mahault sur la route de la Coulée verte, ou encore sur la voie verte qui mène à Jarry.

Construite sur un remblai gagné sur la mangrove et donc sur sol meuble, cet axe routier était régulièrement ennoyé et particulièrement touchée par l'érosion notamment lors des fortes pluies. La voie est à proximité directe avec la mangrove et subit un tassement progressif. Des travaux ont été réalisés, et sont toujours en cours, afin de rehausser cette route.



Figure 31 : Affaissement de la chaussée rond-point haricot à Jarry en février 2021 (source : Canal 10)

A ce jour les inondations ne concernent plus cette voie, mais avec la hausse attendu du niveau de la mer, conjuguée à l'érosion et aux fortes pluies, le tassement pourrait se poursuivre avec pour conséquence de nouveaux épisodes d'enneigement de la voie.

► Réseaux électriques

Les infrastructures électriques et de télécommunications sont aussi fragilisées par des phénomènes météorologiques extrêmes, mettant en danger la continuité des services publics et privés. De plus, les cyclones plus intenses endommagent régulièrement les bâtiments et les routes, rendant les réparations coûteuses et fréquentes.

Ces dernières années, le territoire de CAP Excellence a été fortement touché par notamment des inondations récurrentes et intenses. Par exemple en mai 2022, de violentes pluies ont causé d'importantes inondations à Pointe-à-Pitre et aux Abymes. Ces événements ont mis en évidence la vulnérabilité des infrastructures et réseaux d'assainissement et routiers qui ont subi des dommages majeurs.

L'adaptation des infrastructures devient donc une priorité pour garantir la résilience de ces réseaux vitaux dans ce contexte climatique incertain.

► Réseaux d'eau potable, assainissement et eaux de pluie

Les réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux de pluie sont exposés à la hausse du niveau de la mer ainsi qu'à la stagnation et à la remontée d'eau de mer dans les plaines littorales. Selon le PCAET de Cap Excellence, plusieurs impacts sont à prévoir :

- L'enneigement des réseaux d'eau potable dans les parties basses submersibles de la zone pontoise ;
- La baisse de l'efficacité du fonctionnement du réseau d'assainissement et des difficultés dans l'évacuation des eaux usées en cas de fortes pluies ;
- Le risque de submersion par remontée des eaux.

2.3.3.4) Une pression accrue sur les ressources naturelles

Le changement climatique exacerbe la pression sur les zones humides et mangroves du Grand Cul-de-sac Marin, qui jouent un rôle d'amortisseur face aux aléas climatiques, et qui sont menacées par l'urbanisation, l'érosion et la salinisation des sols. Leur dégradation réduit la capacité d'adaptation écologique du territoire.

La santé des écosystèmes locaux est un autre enjeu majeur. Les mangroves, les récifs coralliens et les zones naturelles, qui jouent un rôle clé dans la protection des côtes et la biodiversité, sont directement menacés par la hausse des températures marines et atmosphériques, et l'acidification des océans. Leur dégradation pourrait entraîner une perte de biodiversité, une diminution de la pêche et une vulnérabilité accrue face aux tempêtes.

La hausse des températures marines, l'élévation du niveau de la mer, de la température des océans ou encore les modifications de la salinité et de l'acidité des océans causeront probablement des évolutions en termes de reproduction des espèces, de répartition

géographique des ressources et espèces marines (apparition, disparition ou migration), de dégradation progressive des écosystèmes marins (blanchissement des coraux).

Le changement climatique exacerbe également les pressions sur les ressources en eau, déjà fragilisées par la vétusté des réseaux, les sécheresses et l'augmentation de la demande urbaine. L'aggravation des périodes sèches et l'irrégularité des précipitations rendent la gestion quantitative et qualitative de l'eau plus complexe.

2.3.3.5) Une vulnérabilité sociale à prendre en compte

Les effets du changement climatique touchent **plus fortement les populations précaires**, notamment en cas de canicules ou de sinistres liés aux tempêtes. Le territoire de Cap Excellence présente des zones où la vulnérabilité sociale est élevée, avec un fort taux de chômage, des logements anciens ou informels, et une exposition directe aux aléas.

La hausse des températures va provoquer de l'inconfort dans les espaces urbains notamment dans les bâtiments résidentiels et tertiaires. La forte concentration de population et la présence importante d'activités socio-économiques dans les espaces urbanisés et plus particulièrement les centres urbains rend donc cette population directement vulnérable. Plusieurs impacts sont à anticiper :

- La hausse du taux d'équipements en climatisation entraînant une hausse des consommations ;
- La fragilisation des populations plus sensibles, les personnes âgées ou les très jeunes.

Cette vulnérabilité sociale réduit la capacité d'adaptation individuelle et communautaire aux événements climatiques extrêmes, et renforce les inégalités environnementales.

2.3.4. Synthèse

2.3.4.1) Indicateurs chiffrés

- ▶ Des projections d'évolution de température de +3° pour la fin du siècle en Guadeloupe
- ▶ L'élévation moyenne pour la période 2081-2100 entre +26 cm et +82 cm
- ▶ 3 867,2 ha de terres en risque de submersion avec une hausse de 1 mètre du niveau de la mer, et 4 332,2 ha avec une hausse de 1,2 mètre
- ▶ Plus de 30% du territoire de Cap Excellence vulnérable à la hausse du niveau de la mer

2.3.4.2) Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
--------	------------

▪ Engagement institutionnel croissant sur les questions climatiques (PCAET, actions GEMAPI, observatoire du climat et observatoire de l'eau, ...) ▪ Diversité géographique et écosystémique entre mer, mangrove, zones urbaines et zones naturelles qui permet une adaptation différenciée. ▪ Fort potentiel solaire pour le développement des énergies renouvelables (toitures, ombrières, etc.) ▪ Présence de zones naturelles tampon (ex : mangroves, zones humides) qui limitent l'impact de la submersion et stockent du carbone ▪ Récente actualisation du PCAET, comprenant un volet adaptation au changement climatique ▪ Engagement de la Collectivité dans la démarche Territoire Engagé pour la Transition Écologique (TETE) et dans le label Climat Air Energie (CAE)	▪ Nombre important d'infrastructures stratégiques pour la Guadeloupe situées sur le territoire de Cap Excellence et en zone vulnérable au changement climatique ▪ Des routes majeures qui sont déjà submergées lors d'événements climatiques et qui seront submergées avec la hausse du niveau de la mer (voie verte par exemple) ▪ Du fait de l'élévation du niveau marin moyen, aggravation des inondations liées aux précipitations dans les zones urbaines littorales (Pointe-à-Pitre, Jarry, Grand Camp, Raizet) ▪ Tension sur la ressource en eau, aggravée par les sécheresses récurrentes (notamment en saison sèche) ▪ Urbanisation dense peu adaptée aux fortes chaleurs (îlots de chaleur urbains, peu de végétation, matériaux peu adaptés) ▪ Insuffisance d'adaptation du bâti au risque climatique ▪ Dépendance aux réseaux énergétiques
Opportunités	Menaces
▪ Adaptation par la nature (solutions fondées sur la nature) : restauration des mangroves, trames vertes/bleues urbaines ▪ Financements publics disponibles (ADEME, FEDER, France Nation Verte, etc.) pour des projets d'adaptation et de transition énergétique ▪ Volonté citoyenne et associative croissante pour des actions locales de résilience, notamment via les démarches de concertation et de sensibilisation ▪ Mise en cohérence des politiques d'aménagement de la Collectivité et des communes (PLU, SCOT, PCAET) pour une intégration climat-urbanisme	▪ Élévation du niveau de la mer et intensification des submersions côtières (zones basses, Grand-Cul-de-Sac-Marin, zones portuaires) ▪ Risque accru de vagues de chaleur et de sécheresses impactant les populations vulnérables et les infrastructures ▪ Augmentation de l'intensité des cyclones, avec des impacts potentiels sur le bâti, les réseaux et les écosystèmes ▪ Perte de biodiversité locale accélérée par le dérèglement climatique et la fragmentation des habitats

2.3.4.3) Enjeux

Au regard du diagnostic, 8 enjeux ont été définis pour cette thématique :

- Intégrer au SCoT les enjeux liés à l'adaptation au changement climatique par l'identification claire des zones vulnérables du territoire communautaire ; fléchant ainsi les secteurs clés nécessitant des mesures d'adaptation. Il s'agit notamment des secteurs prioritaires suivant :
 - Les zones d'activités de Jarry, de la Jaille et de Dothémare ;
 - Les zones résidentielles avec une importante partie des quartiers Lauriscisque, Bergevin et l'extrémité ouest de Grand Camps, ainsi que les abords immédiats côté mangrove ;
 - Les infrastructures de transport.
- Favoriser la transition énergétique locale en valorisant le développement des énergies renouvelables sur le territoire, notamment solaire et photovoltaïque
- Porter une attention particulière à la protection des zones de mangroves et aux zones de vulnérabilité
- Adapter l'aménagement urbain aux risques climatiques : lutter contre les îlots de chaleur, intégrer les risques littoraux et renforcer la résilience du bâti face aux aléas (vent, chaleur, inondation).
- Préserver et restaurer les écosystèmes côtiers et naturels comme leviers d'adaptation au changement climatique (zones humides, mangroves, forêts urbaines).
- Renforcer la gouvernance territoriale autour du climat (concertation, données partagées, pilotage transversal entre PCAET, SCoT, PLUi, GEMAPI, etc.)
- Accompagner l'adaptation au changement climatique de toutes les zones d'activités du territoire intercommunautaire (Jarry en premier lieu mais également Dothémare) afin d'assurer la protection des actifs venant y travailler
- Identifier les opportunités liées au changement climatique

2.3.4.4) Perspectives d'évolution

Non prise en compte des enjeux climat dans le projet politique SCoT :

Sans une diminution drastique de nos émissions, le climat futur décrit précédemment sera une réalité avec une augmentation des températures, une modification du régime des pluies, des événements extrêmes de plus forte intensité et une élévation de la mer ayant un certain nombre de conséquences sur le territoire (érosion du littoral, inconfort thermique, ennoiment de certains réseaux/voies/bâtiments, mise en danger des populations et impact sur l'activité économique et touristique). L'enjeu est donc prégnant et donc doit être pleinement intégré dans la stratégie du SCoT.

Les principaux impacts sur le territoire de Cap Excellence :

- Zones impactées par la hausse du niveau marin : les zones de Jarry et de la Jaille, avec notamment la RN1 et la Voie Verte, la piste d'atterrissage de

l'aéroport, les ponts de la Gabarre et de l'Alliance, les îlets et le centre-ville de Pointe-à-Pitre ;

- Les axes routiers et les ponts de la Gabarre et de l'Alliance : ennoisement partiel voire totale des voies et tassement des remblais ;
- Ennoisement des réseaux d'eau potable dans les parties basses submersibles de la zone pontoise ;
- Hausse de la facture énergétique par une augmentation du taux d'équipement en climatiseurs.

Prise en compte des enjeux climat dans le projet politique SCoT :

Même avec l'arrêt immédiat de toutes les activités génératrices de GES, le changement climatique se poursuivra dans les années à venir. Toutefois, la prise en compte de ces enjeux dans le projet politique SCoT permettra une véritable adaptation du territoire face aux impacts attendus du changement climatique et l'inscription d'une démarche pro-active en faveur d'une réduction des émissions. Cela permettra de poursuivre l'information des citoyens et la préparation des structures communautaires, privées et publiques, aux différents changements à venir. De plus, le SCoT devra prendre en compte dans les choix d'aménagement et de développement la notion d'adaptation au changement climatique.

2.4. Sols et sous-sols

La Guadeloupe présente une remarquable diversité de couvertures pédologiques, façonnée au fil de plusieurs millions d'années. À elle seule, elle abrite 30 % des types de sols tropicaux et 10 % des sols existants à l'échelle mondiale, illustrant la richesse de son patrimoine géologique.

Le socle de l'archipel est marqué par deux grandes entités :

- Les formations volcaniques, principalement en Basse-Terre, issues des andésites anciennes qui couvrent plus des deux cinquièmes des substrats rocheux de l'île. Ces roches volcaniques se sont accumulées au fil du temps, depuis environ 3 millions d'années au nord, jusqu'à 8 500 ans dans le massif actif de la Soufrière au sud. Les andésites plus récentes, concentrées autour de la Soufrière, couvrent environ 6 % du territoire.
- Les formations sédimentaires carbonatées, constituées de calcaires et de sables, s'étendent sur environ 50 % du territoire et forment les substrats principaux de Grande-Terre, Marie-Galante et la Désirade.

Cette géodynamique contrastée explique en grande partie la diversité biologique exceptionnelle de l'île, tant sur le plan floristique que faunistique. Toutefois, de nombreuses composantes de ce patrimoine restent encore à étudier, valoriser et préserver.

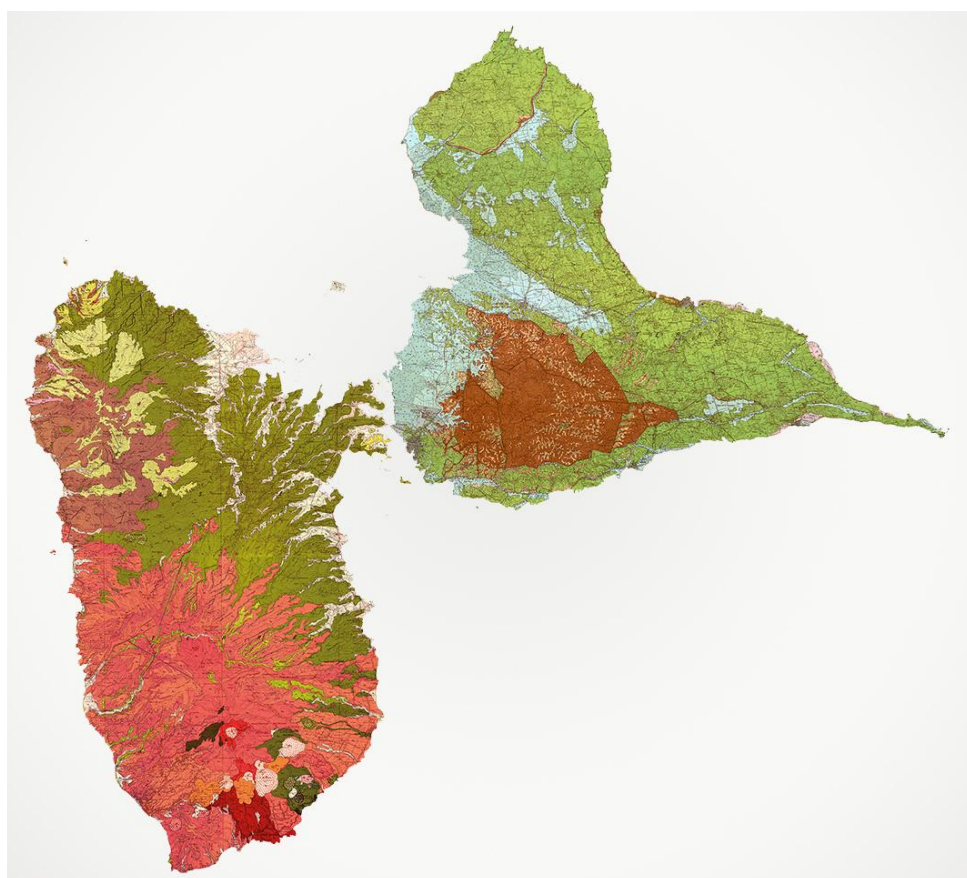


Figure 32 Carte géologique de la Guadeloupe (source : BRGM, <https://www.brgm.fr/fr/implantation-regionale/guadeloupe>)

Plusieurs organismes scientifiques contribuent à cette connaissance et à cette préservation, parmi lesquels : l’Institut de Recherche pour le Développement (IRD), l’INRA, le CIRAD et l’Observatoire Volcanologique et Sismologique de Guadeloupe.

2.4.1. Caractéristiques des sols et sous-sols

Les deux principales îles de la Guadeloupe, Basse-Terre et Grande-Terre, ainsi que les îles du Sud, présentent des unités géomorphologiques distinctes, issues de dynamiques géologiques différentes. On distingue ainsi :

- Des sols calcaires en Grande-Terre, incluant notamment les vertisols, reconnus pour leur fertilité ;
- Des sols développés sur des pyroclastites andésitiques en Basse-Terre, d’origine volcanique.

Le territoire de Cap Excellence, situé en Grande-Terre (Pointe-à-Pitre et Les Abymes), repose essentiellement sur des calcaires récifaux d’âge pléistocène, eux-mêmes superposés à un socle volcanique pré-Miocène. La Grande-Terre est constituée de plateaux calcaires, parfois situés à plusieurs dizaines voire centaines de mètres au-dessus du niveau de la mer. Ces formations sont entaillées par un réseau de vallées et de dolines karstiques, conséquence de l’érosion intense liée au climat tropical, notamment dans la zone des Grands-Fonds.¹⁶

En comparaison, la Basse-Terre et l’archipel des Saintes présentent des formations volcaniques plus récentes, composées de dépôts datés du Pliocène et du Quaternaire. Le volcanisme actif de Basse-Terre s’est développé entre 600 000 et 250 000 ans, façonnant son relief et sa structure actuelle.

¹⁶ Inventaire des sites géologiques remarquables de la Guadeloupe (Phase 2) – Rapport BRGM/RP – 55737 – FR. S. Dès de Berc, M. Chauvet, JF Lebrun, J.L. Léticée, A. Randrianasolo et H. Traineau – 75 pages, 6 illustrations, 3 annexes

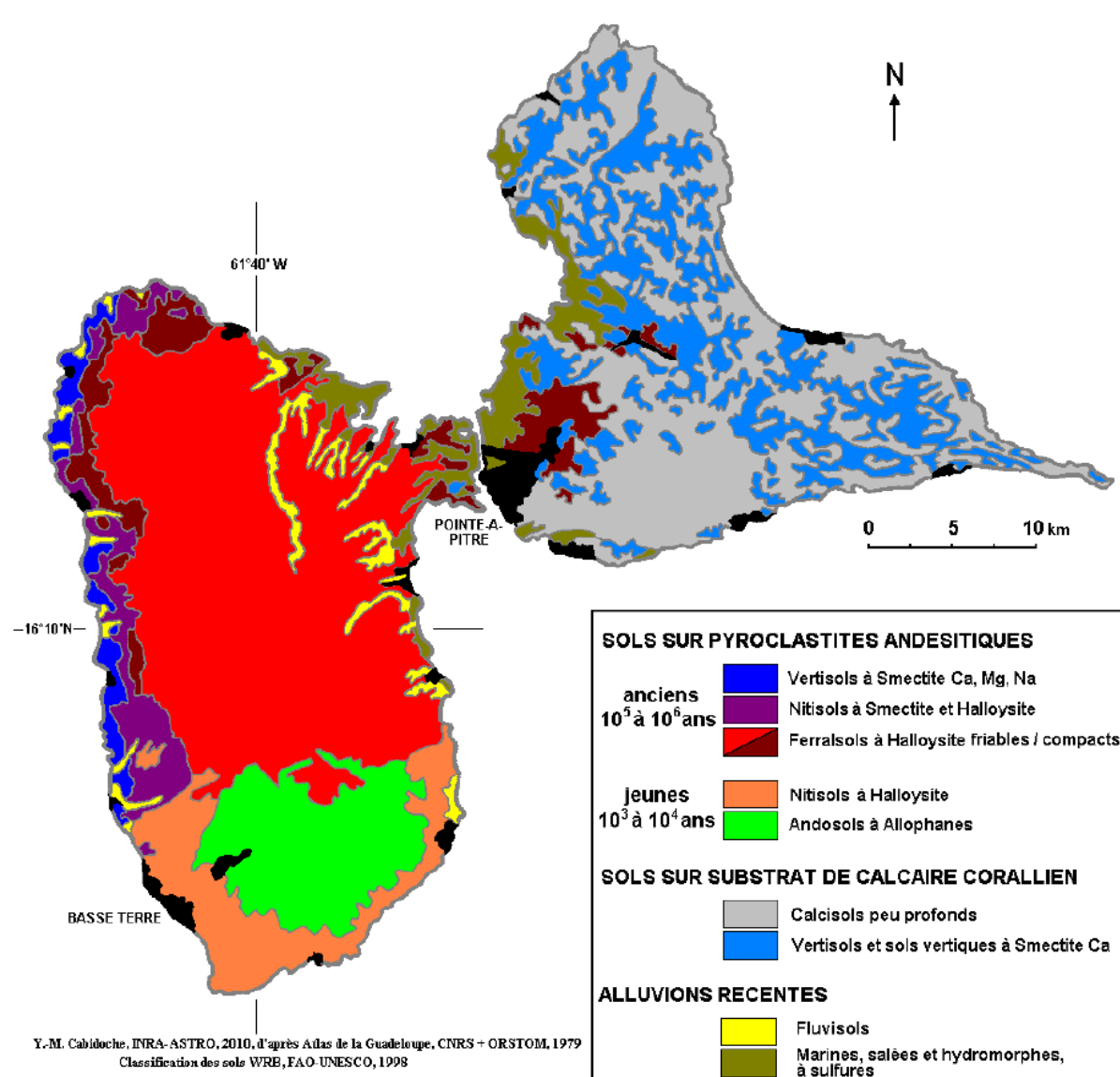


Figure 33 Les grands groupes de sols de la Guadeloupe. Crédit : Y.M. Cabidoche
(source : INRA, 2018, Les sols de Guadeloupe. Genèse, distribution & propriétés)

2.4.2. Pollution des sols

Par son insularité, la Guadeloupe est particulièrement vulnérable aux pollutions qui peuvent impacter durablement ses milieux naturels et ses ressources. Les pollutions des sols et du sous-sol résultent principalement des activités industrielles (passées ou actuelles) et agricoles. Ces contaminations peuvent survenir selon deux modalités principales :

- De manière ponctuelle, à la suite d'un accident ou en lien avec des activités industrielles, artisanales ou urbaines localisées ;
- De manière diffuse, par l'infiltration de polluants atmosphériques issus notamment des transports, de l'industrie ou de la combustion de matières fossiles.

Les sites pollués ou potentiellement pollués sont recensés par le BRGM dans deux bases de données nationales :

- BASIAS, qui recense les anciens sites industriels et de service susceptibles de générer une pollution, souvent en lien avec la présence de cuves, de dépôts de liquides inflammables ou d'autres substances polluantes ;
- GEORISQUES (qui remplace la base de données BASOL), qui recense les sites nécessitant un traitement de la pollution, imposé par l'État, à des fins préventives ou curatives.

Sur le territoire de Cap Excellence, les sources principales de pollution sont issues des activités industrielles et agricoles.

2.4.2.1) Les pollutions d'origine industrielle

La base BASIAS recense 1 047 sites en Guadeloupe susceptibles d'engendrer une pollution ou potentiellement pollués de Guadeloupe, dont 330 sur le territoire de Cap Excellence soit 32% des sites.

La base de données GEORISQUES indique 7 sites recensés pour le territoire de Cap Excellence correspondant à des sites pollués ou à forte probabilité de pollution. Le département en compte 25 (28% sont localisés sur le territoire communautaire). Parmi les 7 sites pollués, un est en statut « mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic », un est « en cours d'évaluation », 2 sont « en cours de travaux » et 3 sont « traités avec surveillance et/ou restriction d'usage ».²⁰

Tableau 4 Sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) identifiés sur le territoire de Cap Excellence (Source : GEORISQUES BRGM <https://www.georisques.gouv.fr/donnees/bases-de-donnees/sites-et-sols-pollues-ou-potentiellement-pollues>)

	Établissement	Types de pollution	Origine de la pollution	Polluants présents dans les sols ou les nappes	Importance du dépôt ou de la zone polluée
Baie-Mahault	Caribéenne de Recyclage	Dépôt de déchets ; Sol pollué	Due au fonctionnement de l'installation	Hydrocarbures, PCB-PCT, Plomb	0,75 ha
	EDF centrale de Jarry nord	Sol pollué ; Nappe polluée	Origine accidentelle ; Due au fonctionnement de l'installation	H.A.P, Hydrocarbures	1 ha
	EDF centrale de Jarry sud	Sol pollué	Due au fonctionnement de l'installation	Hydrocarbures, PCB-PCT	4 ha

	IGETHERM Incinérateur de DASRI	Dépôt de déchets ; Dépôts enterrés ; Sol pollué ; Dépôt aérien	Origine accidentelle ; Due au fonctionnement de l'installation ; Liquidation ou cessation d'activité	Sols : Chrome, Zinc, Arsenic, Cobalt, Hydrocarbure s, Plomb Nappes : Arsenic, Cobalt, Zinc, Ammonium, Chrome, Plomb	0,3193
	SARA dépôt pétrolier	Sol pollué ; Nappe polluée	Origine accidentelle ; Due au fonctionnement de l'installation	Hydrocarbures	Non renseigné
Abymes	Décharge de la Gabarre	Dépôt de déchet	Due au fonctionnement de l'installation	Cadmium, chrome, cuivre, mercure, pesticides, plomb	4e+06 m3
	Station-service WIPCO (ex ESSO)	Sol pollué ; Nappe polluée	Due au fonctionnement de l'installation	Sols : Hydrocarbures Nappes : Hydrocarbures	Non renseigné

2.4.2.2) Les pollutions d'origine agricole

La principale source de pollution des sols de Guadeloupe est l'utilisation des pesticides organochlorés et en particulier la chlordécone autorisé entre 1972 et 1993 aux Antilles françaises pour lutter contre le charançon du bananier. L'extrême persistance de ce produit fait qu'il se retrouve encore aujourd'hui dans les sols anciennement traités, ce qui donne lieu à une pollution importante et dangereuse des sols et des eaux du territoire guadeloupéen. Des pollutions autres sont également reconnues, telles que l'affectation de l'eau ou de certains fruits et légumes.

Dans le cadre du plan chlordécone III (2014-2020), le projet ChlEauTerre financée par l'État, l'Office de l'Eau de Guadeloupe, le CIRAD et l'INRA, a été mené dans le but d'étudier la contamination par les pesticides du territoire guadeloupéen continental dans son ensemble, et plus spécifiquement par la chlordécone. En 2018, elle a permis notamment l'actualisation de la cartographie de la contamination des sols par la chlordécone et propose 4 nouvelles classes de risque.

La contamination des sols est principalement localisée dans le sud de la Basse-Terre. Les surfaces associées à chaque niveau de risque sont les suivantes :

- Risque 1 (probabilité de retrouver de la chlordécone évaluée à 90%) : Basse-Terre
- 11 381,05 ha
- Risque 2 (probabilité de retrouver de la chlordécone évaluée à 80%) : Basse-Terre
- 618,63 ha

- Risque 3 (probabilité de retrouver de la chlordécone évaluée à 30%) : Basse-Terre - 1 772,03 ha et Grande-Terre 397,97 ha
- Risque 4 (probabilité de retrouver de la chlordécone évaluée à 10%) : absence d'historique connu de présence de bananiers sur la période allant de 1969 à 1997.

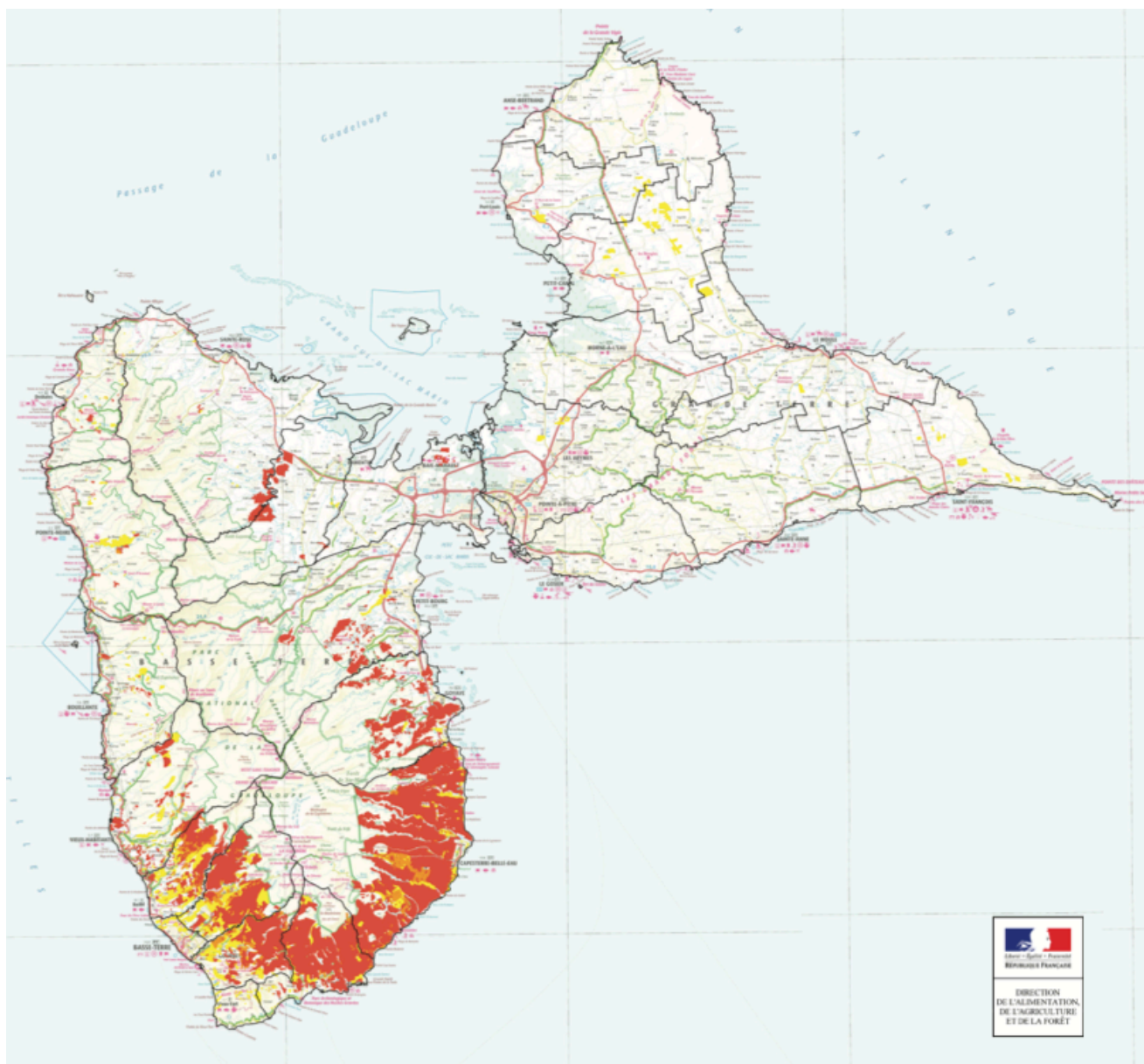


Figure 34 Carte des risques de contamination des sols par la chlordécone issue de l'historique culturel en banane (Source : DAAF 971-SISE Source IGN - Scan100 - ChIEauTerre (INRA - CIRAD), 2018)

Légende :

- Risque 1 :** la probabilité de retrouver de la chlordécone est de 90%
- Risque 2 :** la probabilité de retrouver de la chlordécone est de 80%
- Risque 3 :** la probabilité de retrouver de la chlordécone est de 30%

Sur le reste du territoire, la probabilité de retrouver de la chlordécone est faible mais non nulle (**Risque 4**).

Le territoire de Cap Excellence est peu concerné par la pollution des sols à la chlordécone, on distingue toute fois des parcelles présentant 90% de probabilité de retrouver de la chlordécone dans la zone de Baie à Chat-Birmingham à Baie-Mahault ainsi que vers les zones de Belle Plaine et Belle Espérance aux Abymes.

Face à la contamination des milieux par la chlordécone, le gouvernement a mis en place plusieurs plans d'action successifs en Guadeloupe et en Martinique. Le premier Plan Chlordécone (2008–2010) a été suivi par un deuxième (2011–2013), avec pour objectifs principaux : approfondir les connaissances scientifiques sur les milieux contaminés, expérimenter des techniques de dépollution, renforcer la surveillance sanitaire des populations, étudier les effets de la pollution sur la santé, réduire l'exposition des habitants, garantir la qualité des productions agricoles locales, accompagner les professionnels affectés, et améliorer l'information du public.

Dans la continuité, le Plan Chlordécone III poursuit ces efforts, notamment en renforçant la recherche, la veille sanitaire et l'accompagnement des professionnels lourdement impactés, comme les pêcheurs, en raison de la propagation de cette molécule dans les milieux marins.

Par ailleurs, l'usage généralisé des produits phytosanitaires en Guadeloupe a un impact négatif sur la qualité des sols. Pour y remédier, le plan Écophyto, lancé en 2008 à l'issue du Grenelle de l'environnement, vise à réduire la dépendance des exploitations agricoles aux pesticides. Ce plan repose sur des outils d'accompagnement, notamment des formations au Certiphyto, essentielles au regard du nombre important de petites exploitations (7 852 en 2010).

2.4.3. Synthèse

2.4.3.1) Indicateurs chiffrés

- ▶ 330 sites BASIAS sur Cap Excellence (32% des sites susceptibles d'engendrer une pollution)
- ▶ 7 sites inscrits dans la base Sites et sols pollués sur le territoire de Cap Excellence, avec pollution avérée nécessitant des mesures préventives ou curatives
- ▶ 26 % du territoire, soit 3 410 hectares, principalement en prairies et cultures de canne, localisés aux Abymes et à Baie-Mahault, potentiellement exposés aux intrants agricoles
- ▶ 90% de probabilité de retrouver de la chlordécone dans la zone de Baie à Chat-Birmingham à Baie-Mahault ainsi que vers les zones de Belle Plaine et Belle Espérance aux Abymes

2.4.3.2) Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
▪ Connaissance et localisation des terres polluées au chlordécone ▪ Suivi de la présence de la molécule chlordécone dans les produits locaux de consommation ▪ Mise en œuvre des plans Ecophyto et Chlordécone ▪ Sensibilisation accrue des industriels	▪ Pollution à très long terme des sols par la chlordécone (Nord-est de Baie-Mahault et Abymes) ▪ Manque d'information sur la pollution par d'autres produits phytosanitaires ▪ Manque de communication « éclairée » auprès de la population sur par exemple les fruits et légumes qui ne contiennent pas de chlordécone
Opportunités	Menaces
▪ Inventaire des sites des bases de données (BASOL, GEORISQUES) ▪ Groupe Régional d'Études des Pollutions par les Produits Phytosanitaires (GREPP)	▪ Un tiers des sites sources potentielles de pollution situés sur le territoire ▪ Risque de pollution accrue

2.4.3.3) Enjeux-clés du territoire

Au regard du diagnostic, 3 enjeux ont été définis pour cette thématique :

- Accompagner la gestion, la résorption et la réhabilitation des sites et sols pollués, notamment en expérimentant des méthodes de dépollution naturelles (exemple des champs de bambous qui captent les molécules, ...)
- Limiter la pollution engendrée par les industries actives du territoire et les accompagner dans le développement de leur éco-exemplarité
- Réduire l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires, notamment en favorisant le développement d'une agriculture raisonnée et moins chimiques (agriculture biologique par exemple)

2.4.3.4) Perspective d'évolution

Non prise en compte des enjeux sols et sous-sols dans le projet politique SCoT :

En raison de la concentration des activités et des industries situées à Jarry, l'enjeu de la pollution des sols est un élément à suivre sur le long terme particulièrement en cas d'accident ou de fermeture d'industries en activité susceptibles d'engendrer une pollution. Si le SCoT ne tient pas compte de ces enjeux, il est probable que des enjeux prioritaires de sécurité seraient occultés. De plus, le territoire abrite également des espaces naturels et agricoles qui, sans une prise en compte des enjeux des sols, pourraient être concernés par une pollution progressive.

Prise en compte des enjeux sols et sous-sols dans le projet politique SCoT :

L'inscription des enjeux liés aux sols et sous-sols dans le SCOT permettrait de placer la gestion, la résorption et la réhabilitation des sites et sols pollués comme une priorité de la communauté d'agglomération. Des expérimentations pourraient être menées pour améliorer la qualité des sols et des mesures pourraient être prises pour limiter drastiquement la pollution engendrée par les industries actives du territoire.

2.5. Les ressources en eau

Sur les 32 rivières que compte la Guadeloupe, 29 sont mobilisées pour la production d'eau potable, en complément des ressources souterraines. Pourtant, malgré cette abondance, le territoire connaît un déséquilibre hydraulique majeur. Ce déséquilibre s'explique par une répartition inégale des ressources : la Basse-Terre, montagneuse et riche en eau, fournit la majeure partie de l'eau consommée, tandis que la Grande-Terre, d'origine calcaire, en est peu pourvue.

Cette situation entraîne une crise structurelle de l'eau, non pas liée à une pénurie de ressource, mais à des difficultés d'acheminement dues à des infrastructures vétustes, à la complexité institutionnelle et à une gouvernance fragmentée. L'Office de l'eau identifie plusieurs causes principales aux difficultés actuelles :

- Des réseaux de distribution peu performants, avec jusqu'à 50 % de pertes de la capacité de production à cause des fuites ;
- Une consommation accrue en période touristique ;
- Une hausse de la demande en saison sèche (Carême).

Ces facteurs limitent lourdement la modernisation du réseau et provoquent sur le terrain des coupures tournantes ("tours d'eau"), touchant une grande majorité de la population. À cela s'ajoutent des difficultés de facturation, ainsi qu'un enjeu crucial de répartition de la ressource entre les usages domestiques, agricoles et industriels – ces derniers étant parfois source de pollutions diffuses.

Zoom sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Le SDAGE constitue le document de référence à l'échelle du district hydrographique, établi selon la Directive Cadre sur l'Eau (2000/60/CE). Il fixe, pour une durée de six ans, les objectifs fondamentaux en matière de quantité et qualité des ressources en eau, visant le « bon état écologique » des masses d'eau. C'est un outil légal et opposable (à l'État, collectivités, opérateurs et usagers) qui fédère les politiques locales (SAGE, PLU, projets urbains) et nationales (Programmes Biodiversité, Santé-Environnement).

Le programme de mesures (PDM) est intégré au SDAGE. Il détaille les actions opérationnelles et chiffrées nécessaires pour atteindre les objectifs fixés (réduction des pollutions, restauration des milieux, amélioration des réseaux...).

Le SDAGE 2022-2027 Guadeloupe - Saint-Martin est entré en vigueur le 4 avril 2022 et remplace désormais le SDAGE 2016-2021. Il incarne une politique intégrée, planifiée et industrielle, essentielle pour garantir une gestion durable et équilibrée de l'eau en Guadeloupe et à Saint-Martin, avec des déclinaisons concrètes au niveau local, notamment dans la mise en œuvre de projets territoriaux comme ceux de Cap Excellence.

La qualité de l'eau potable est également une préoccupation majeure : certains points de captage ne sont pas sécurisés et des cas de pollution ont été recensés. De plus, la

Guadeloupe souffre de déficits en assainissement : une part importante de logements n'est ni raccordée à un réseau collectif ni équipée de dispositifs individuels conformes.

Depuis 2007, la qualité des eaux est suivie par l'Office de l'Eau et la DEAL. Pour améliorer la situation, la communauté d'agglomération Cap Excellence a repris en janvier 2017 la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif en régie publique, via la structure Eau d'Excellence, succédant à la Générale des Eaux Guadeloupe, opérateur privé en place depuis près de 60 ans. Cette régie dessert 54 000 abonnés sur les trois communes membres. L'eau distribuée provient en majorité du SIAEAG (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau et d'Assainissement de la Guadeloupe) ou est captée à Bras-David (Petit-Bourg), puis traitée à l'usine de Miquel.

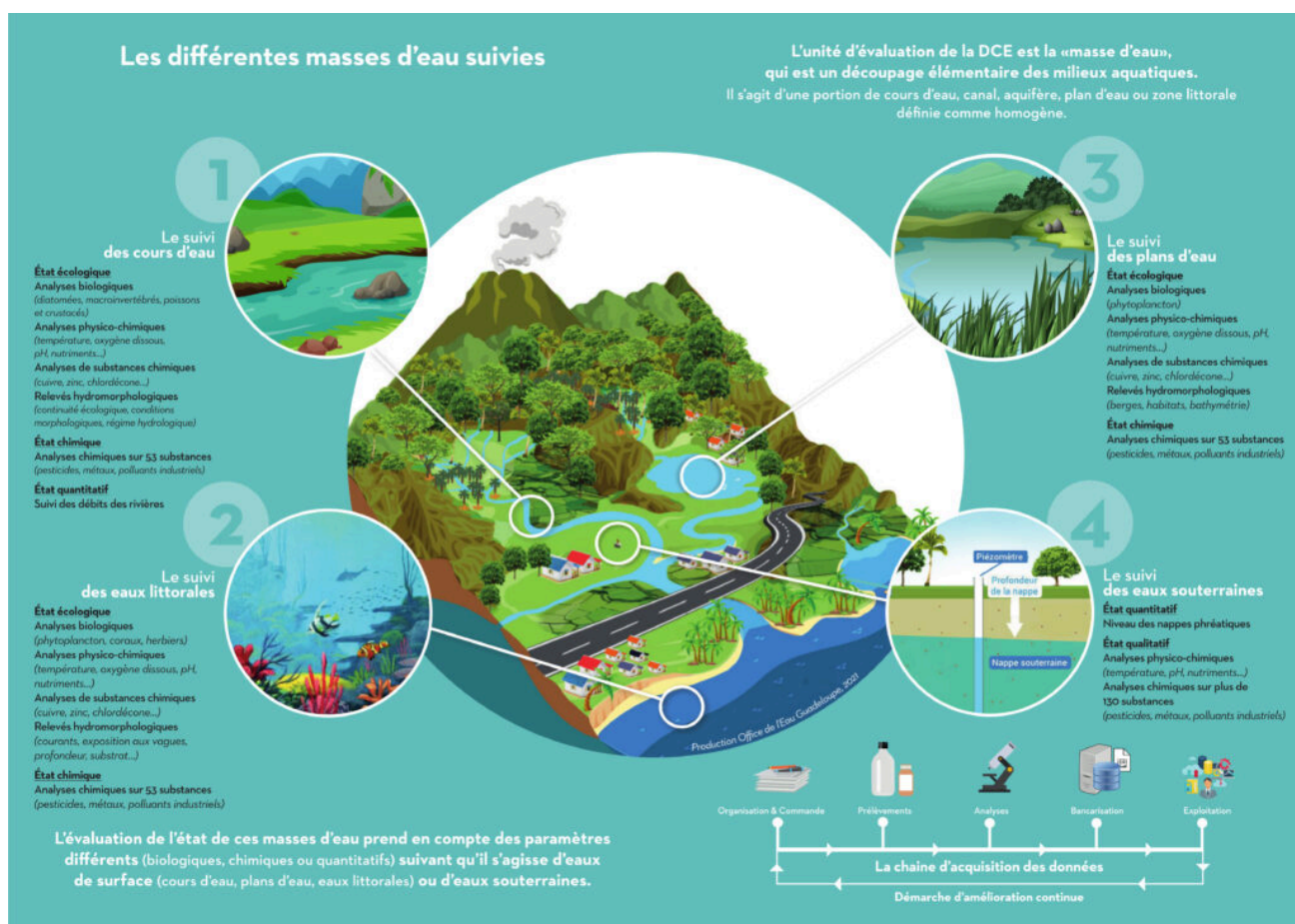


Figure 35 Les différents types de masses d'eau suivies en Guadeloupe (source : Office de l'Eau, 2025 <https://www.observatoire-eau-guadeloupe.fr/milieux-aquatiques/outils-de-planification/>)

2.5.1. La provenance de l'eau potable

Le district hydrographique guadeloupéen regroupe 65 masses d'eau : 47 cours d'eau, 11 eaux littorales, 6 souterraines et une retenue artificielle importante, celle du lac de Gaschet. Le territoire de Cap Excellence est concerné par :

- Deux masses d'eau côtières FRIC03 Petit Cul de Sac Marin et FRIC07 A Grand Cul de Sac Marin Sud ;
- Deux masses d'eau souterraines FRIG001 Ensemble calcaire de Grande-Terre et FRIG006 Ensemble volcanique du Nord Basse-Terre.

Aucune masse d'eau ne se situe sur le territoire de Cap Excellence, les plus proches étant localisées à Petit-Bourg.

Pour la production d'eau potable, environ 70% des prélèvements proviennent de cours d'eau de Basse-Terre, riches en débit, 20% de captages de sources, et les 10% restants proviennent de forages dans les nappes de Grande-Terre et Marie-Galante. Les cours d'eau notables du territoire incluent la Grande Rivière à Goyave, la Rivière Salée, et la Rivière Bras-David, qui alimentent notamment le lac de Gaschet — une retenue artificielle de près de 100 ha, utilisée pour préserver l'alimentation en eau pendant la sécheresse et comme réservoir.

Concernant Cap Excellence, le territoire s'appuie largement sur les prélèvements faits pour la collectivité : une partie de l'eau provient du lac de Gaschet via SIAEAG, et une autre est captée à Bras-David, puis traitée à l'usine de Miquel, avant d'être distribuée par Eau d'Excellence. Ces masses d'eau font l'objet d'un suivi strict, notamment via le SDAGE 2022-2027, qui fixe des objectifs de qualité et un programme de surveillance pour assainissement, captages et ouvrages d'eau potable. Le réseau de contrôle comprend plusieurs catégories de surveillance : cours d'eau (47 MECE), eaux littorales (11 MEC), masses souterraines, et le plan d'eau de Gaschet.

Cap Excellence s'inscrit donc dans un contexte territorial complexe et dynamique, combinant ressources de surface et souterraines, infrastructures vieillissantes et enjeux de distribution. Le lac de Gaschet et les captages de Basse-Terre restent des piliers essentiels de son approvisionnement, intégrés dans un maintien rigoureux de la qualité et de la gestion patrimoniale des masses d'eau.

L'approvisionnement en eau potable du territoire de Cap Excellence se fait pour les trois quarts par le Syndicat Intercommunal d'Eau et Assainissement de la Guadeloupe (SIAEAG) et provient notamment de l'usine de Moustique. Le reste des prélèvements d'eau provient du site de bras David à Petit-Bourg. Ce site fait l'objet d'un périmètre de protection permettant de prémunir la prise d'eau de toute éventuelle pollution accidentelle. L'eau est acheminée vers l'usine de traitement d'eau potable de Miquel, seule usine de traitement de la communauté d'agglomération construite en 1947, d'une capacité de 14 000m³.

Zoom sur la gestion de l'eau et l'assainissement sur le territoire de Cap Excellence

Sur le territoire de Cap Excellence, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif est assurée en régie directe par la structure Eau d'Excellence, depuis janvier 2017. Cette régie a remplacé l'opérateur privé Générale des Eaux Guadeloupe, en fonction depuis près de 60 ans. Elle est chargée du raccordement au service d'eau potable et d'assainissement collectif, de la maintenance et des réparations du réseau pour environ 54 000 abonnés sur les communes de Baie-Mahault, Les Abymes et Pointe-à-Pitre.

En ce qui concerne la ressource en eau, Eau d'Excellence achète une grande partie de l'eau au SIAEAG (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau et d'Assainissement de la Guadeloupe), et en prélève également au captage de Bras-David à Petit-Bourg, traité ensuite à l'usine de Miquel avant distribution.

Ainsi, la compétence eau et assainissement est pleinement exercée par Cap Excellence à travers Eau d'Excellence, avec des ressources et infrastructures interconnectées au reste de l'île.

L'agglomération possède 8 réservoirs de stockage d'eau potable (stations de surpression et réservoirs-têtes) répartis sur les communes des Abymes, Baie-Mahault et Pointe-à-Pitre d'une capacité de 26 000 m³ :

- Deux réservoirs à Miquel à Pointe-à-Pitre ;
- Deux réservoirs à Chauvel aux Abymes ;
- Deux réservoirs à Boisvin aux Abymes ;
- Un réservoir à Petit-Pérou aux Abymes ;
- Un réservoir à Duthau aux Abymes.

Parmi ces ouvrages, un deuxième réservoir a été construit en 2016 à Boisvin (Abymes), d'une capacité d'environ 3 000 m³, pour renforcer le réseau et sécuriser l'alimentation. Ce nouveau réservoir s'ajoute aux infrastructures existantes fournies par le SIAEAG : captages, usines de traitement (Miquel et Perrin) et réseaux de conduites, formant ainsi un système intégré de distribution et de stockage d'eau potable sur le territoire.¹⁷

Parmi les 58 captages pour l'alimentation en eau brute potable en Guadeloupe, 3 sont situés sur le territoire aux Abymes et ne sont pas utilisés pour les besoins en eau potable de Cap Excellence

Plusieurs opérations majeures ont été engagées pour renforcer le réseau d'alimentation en eau potable et moderniser les infrastructures d'assainissement du territoire :

- Travaux de maillage de réseau à Boricaud (juillet 2016) : en partenariat avec le SIAEAG et le Conseil départemental, ce chantier vise à améliorer l'alimentation des zones d'altitude haute aux Abymes ;

¹⁷ Cap Excellence, 2025 https://www.capexcellence.net/vivre-habiter/gestion-des-eaux/eau?utm_source=chatqpt.com

- Réhabilitation innovante sans tranchée des eaux usées : testée début 2025 au boulevard de la Réconciliation à Baie-Mahault, cette technique limite les nuisances tout en réduisant les coûts ;
- Mise en place d'une caméra intelligente sur l'ouvrage écrêteur de crue de Petit-Pérou (avril 2025) : un capteur innovant qui permet de surveiller en temps réel les niveaux d'eau, renforçant la résilience hydraulique dans le cadre des plans de prévention des inondations.

Ces initiatives s'inscrivent dans une stratégie globale de modernisation des réseaux hydrauliques, alliant sécurisation des approvisionnements, réduction des pertes, adoption de techniques innovantes, et préparation du territoire aux risques climatiques. Elles illustrent l'engagement de Cap Excellence à garantir un service public plus résilient, performant et respectueux des enjeux environnementaux.

2.5.2. État quantitatif de l'eau

Depuis 2007, l'Observatoire de l'Eau, piloté par l'Office de l'Eau Guadeloupe et la DEAL, assure le suivi piézométrique des masses d'eau afin d'identifier les pressions et les dynamiques de recharge/débit

Le territoire de Cap Excellence est principalement alimenté en eau potable par des ressources situées hors de son périmètre, en particulier le captage de Bras-David, localisé sur le territoire de Petit-Bourg, dans la Basse-Terre. Ce captage puise dans la masse d'eau souterraine volcanique FRIG006, dont l'état quantitatif est actuellement jugé bon. Cette situation résulte d'un bon équilibre entre la recharge naturelle de la nappe et les volumes prélevés, bien que cette ressource soit fortement sollicitée pour alimenter une large partie de la population guadeloupéenne, y compris la Grande-Terre.

En revanche, les nappes phréatiques situées directement sous Cap Excellence, relevant de la masse d'eau calcaire FRIG001, présentent un état quantitatif dégradé. Le BRGM et l'Observatoire de l'Eau de Guadeloupe ont mis en évidence une intrusion saline dans plusieurs zones côtières, conséquence d'un déséquilibre entre les prélèvements et la capacité de renouvellement de la nappe, notamment lors des périodes de forte demande ou de sécheresse prolongée.

Ainsi, bien que Cap Excellence bénéficie de ressources en eau par transfert intercommunal, notamment grâce à l'usine de traitement de Miquel, le territoire reste vulnérable face aux risques de raréfaction, en particulier dans les zones les plus urbanisées. Le suivi de l'état quantitatif des masses d'eau souterraines, piloté par l'Office de l'Eau Guadeloupe dans le cadre du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), constitue un levier important pour garantir la pérennité de l'alimentation en eau potable dans l'agglomération.

2.5.3. État qualitatif de l'eau

2.5.3.1) Les eaux souterraines

Le suivi de la qualité de l'eau est réalisé par la DEAL et l'Office de l'Eau depuis 2007. En 2019 :

- La masse d'eau des calcaires supérieurs de Grande-Terre (GT1) est en état médiocre (intrusion saline, sodium, chlorures) ;
- Les masses d'eau des calcaires inférieurs (GT2) et Nord Basse-Terre (FRIG006) sont en bon état.

L'état chimique de la GT1 reste également médiocre, avec un impact fort des prélèvements pour l'alimentation en eau potable, notamment au niveau de Perrin.

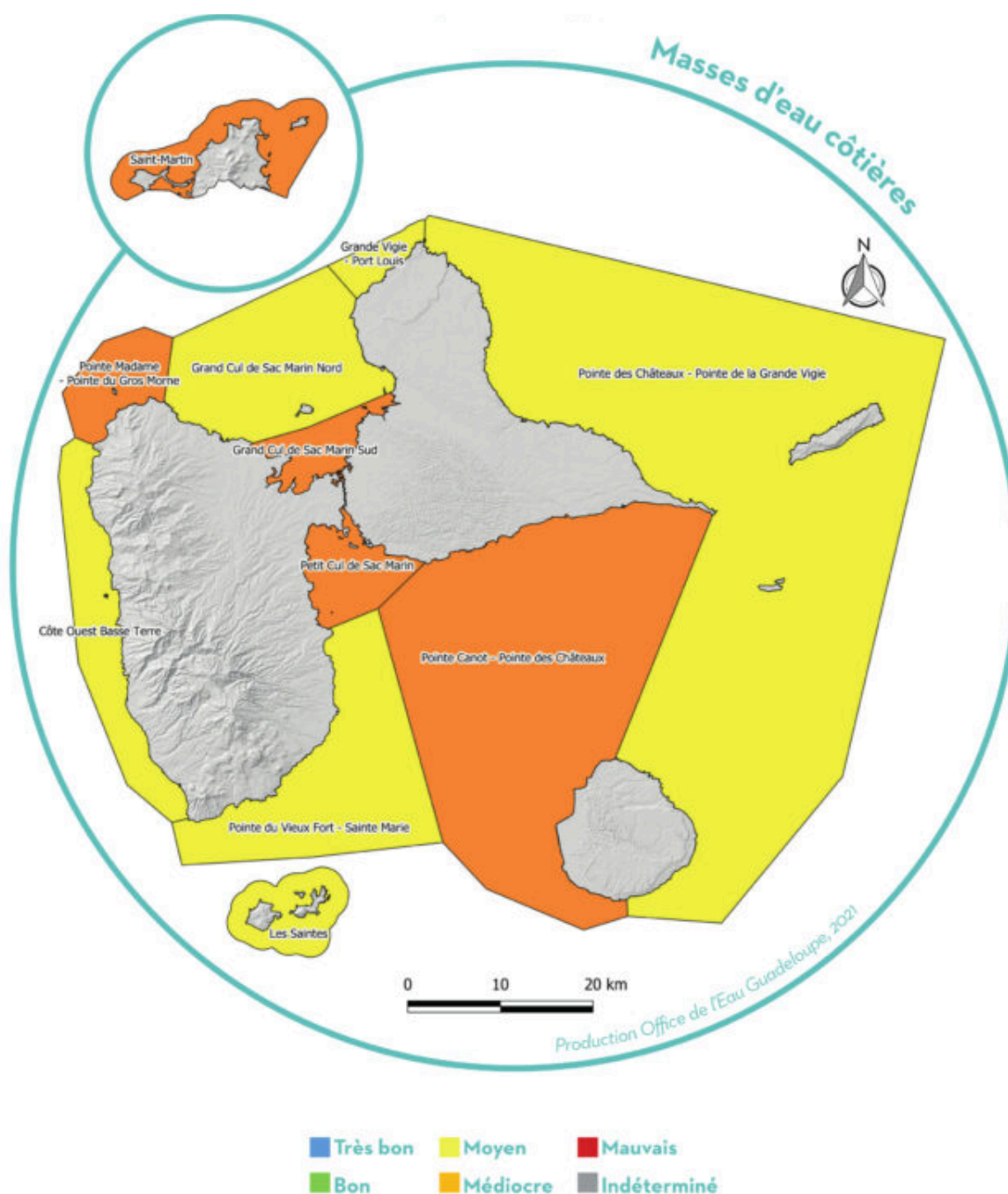
2.5.3.2) La qualité des eaux côtières

Le territoire de Cap Excellence est bordé au nord-ouest par le Grand-Cul-de-Sac Marin (GCSM) et à l'est par la Rade de Pointe-à-Pitre, zones qui jouent un rôle crucial dans la biodiversité marine, la pêche artisanale, le tourisme balnéaire et la protection côtière.

Les masses d'eau côtières situées en façade de Cap Excellence sont référencées sous les codes FRIC03 (Rade de Pointe-à-Pitre) et FRIC07A (littoral de Baie-Mahault). Leur suivi est réalisé dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) par l'Office de l'Eau et la DEAL Guadeloupe.

En 2019, l'état physico-chimique est jugé bon à très bon, en raison d'une salinité et d'une température conformes aux attentes. L'état biologique, en revanche, est médiocre, affecté par la dégradation des herbiers marins, des récifs coralliens et du phytoplancton, et l'état écologique global est donc considéré comme médiocre, notamment dans la zone de la Rade de Pointe-à-Pitre.

Ce constat est préoccupant car ces milieux naturels assurent des fonctions essentielles de filtration des polluants, de nurserie pour les espèces halieutiques et de protection contre la houle.

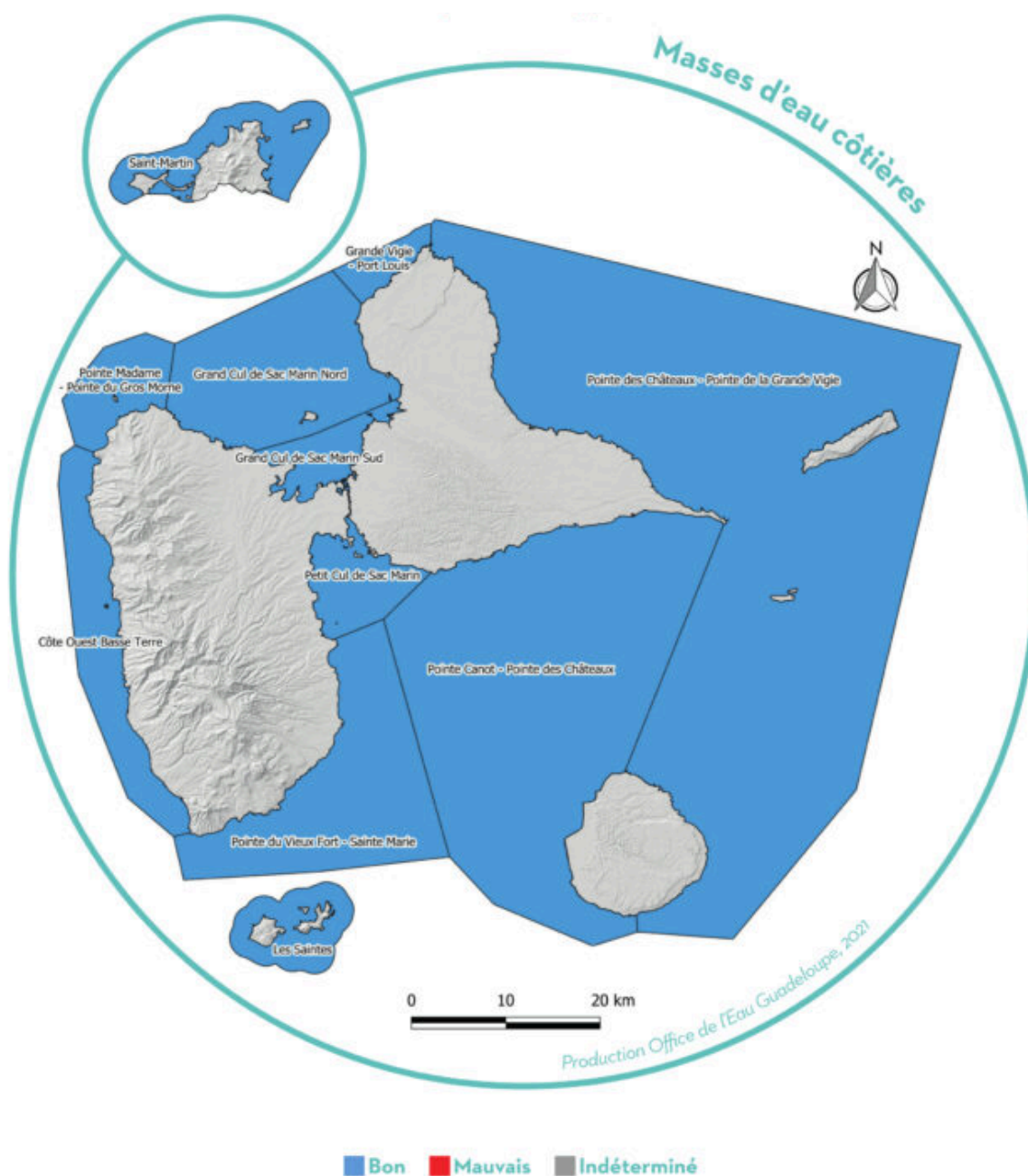


Évaluation de l'état écologique des MECOT

- 6 sont en état écologique **moyen** (55%)
- 5 sont en état écologique **médiocre** (45%)



Figure 36 Synthèse de l'état écologique des masses d'eau côtières (résultats de l'EDL 2019) (source : Observatoire de l'eau de Guadeloupe, 2019 <https://www.observatoire-eau-guadeloupe.fr/milieux-aquatiques/eaux-littorales/>)



Évaluation de l'état chimique des MECOT

• 11 sont en **bon** état chimique (100%)

100 %
11 MECOT

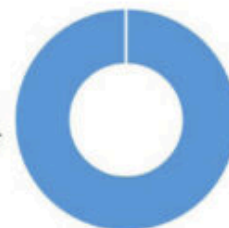


Figure 37 Synthèse de l'état chimique des masses d'eau côtières (résultats de l'EDL 2019) (source : Observatoire de l'eau de Guadeloupe, 2019 <https://www.observatoire-eau-guadeloupe.fr/milieux-aquatiques/eaux-littorales/>)

2.5.4. Sources de pollution

De nombreuses activités anthropiques exercent une pression significative sur les ressources en eau de Cap Excellence :

- Assainissement collectif et autonome, pouvant provoquer des fuites ou des rejets non conformes ;
- Prélèvements pour l'eau potable, combinés à l'agriculture, avec utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires ; élevage, notamment intensif ; rejets industriels, carrières, décharges, ainsi que les infrastructures hydrauliques (ouvrages en rivière) susceptibles de modifier l'hydromorphologie des cours d'eau ;
- Tourisme, pêche, aquaculture, dragage, clapage, artificialisation du littoral, et aménagements impactant le trait de côte, qui pèsent également sur l'état des masses d'eau.

Sur l'ensemble de la Grande-Terre, la masse d'eau souterraine FRIG001 présente un état quantitatif médiocre principalement sous l'effet des prélèvements excessifs pour l'eau potable et de pollutions diffuses, notamment agricoles, liées aux pesticides. Une intrusion saline y a été constatée sur plus de 20 % des points de suivi, signe d'un déséquilibre hydrique lié à la surexploitation contre la recharge naturelle.

À l'inverse, la masse FRIG006, située sur la Basse-Terre et alimentant des captages stratégiques tels que Bras-David, est jugée en bon état quantitatif, les prélèvements y restant compatibles avec le potentiel de recharge naturelle. Aucune pression comparable à celle de FRIG001 n'a été attestée pour cette trace, bien que la vigilance demeure de mise, notamment en période de sécheresse ou via des prélèvements supplémentaires pour approvisionner la Grande-Terre.

Enfin, comme le soulignent les rapports du BRGM pour 2019, la retenue de Gaschet, ainsi que les zones côtières et les eaux superficielles en aval, subissent de multiples pressions – agricoles, urbaines et liées aux rejets – qui peuvent altérer la qualité écologique des milieux aquatiques, même si ces impacts sont encore incomplètement quantifiés.

Cette analyse démontre que Cap Excellence fait face à un double défi : préserver les ressources viables comme FRIG006, tout en remédiant aux déséquilibres constatés sur la nappe calcaire FRIG001. L'enjeu : réussir un équilibre territorial entre approvisionnement, protection des aquifères, agriculture durable et urbanisation raisonnée.

Concernant les masses d'eau côtières du territoire de Cap Excellence, les pressions sont davantage avérées sont majoritairement fortes notamment celles dues à l'assainissement et aux rejets industriels en ce qui concerne la masse d'eau du Petit Cul de sac marin, donnant sur la zone industrielle de Jarry.

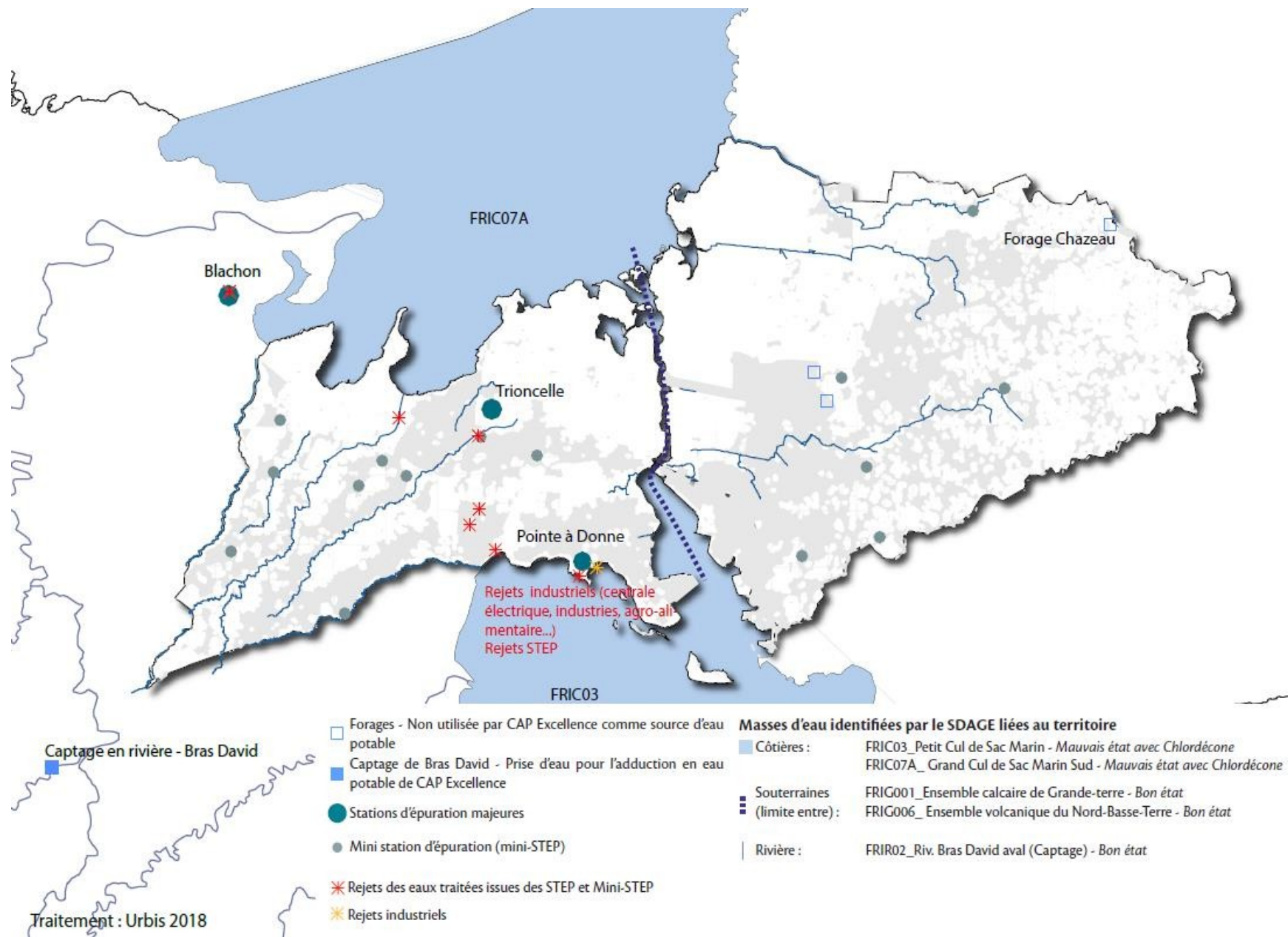


Figure 38 Schéma de synthèse de la ressource en eau sur le territoire de Cap Excellence

2.5.5. Synthèse

2.5.5.1) Indicateurs chiffrés

- ▶ 2 masses d'eau côtières sur le dans un état environnemental moyen (notamment au regard de la chlordécone)
- ▶ Masses d'eau littorales bordant le territoire de Cap Excellence dans un état écologique moyen
- ▶ 2 masses d'eau souterraines en bon état quantitatif et qualitatif
- ▶ Rendement de l'alimentation en eau potable de 46%
- ▶ 8 réservoirs de stockage d'eau potable

2.5.5.2) Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
▪ Disponibilité abondante de la ressource à l'échelle régionale, notamment grâce aux 29 rivières de Basse-Terre utilisées pour la production d'eau potable ▪ Réseaux de captage en place, notamment via Bras-David, permettant l'alimentation d'une large part du territoire de Cap Excellence. ▪ Gestion en régie depuis 2017 avec « Eau d'Excellence », offrant une meilleure maîtrise du service public de l'eau et de l'assainissement (54 000 abonnés) ▪ Présence d'un outil d'observation structuré (Office de l'eau, DEAL, SDAGE) permettant le suivi qualitatif et quantitatif de la ressource ▪ Réseaux de surveillance des masses d'eau avec des données actualisées sur les nappes (FRIG001 et FRIG006)	▪ Forte dépendance à la Basse-Terre pour l'approvisionnement, alors que Cap Excellence est situé en Grande-Terre, plus pauvre en ressource naturelle ▪ Réseaux anciens et vétustes ▪ Pertes en ligne très importantes : jusqu'à 50 % des volumes produits perdus dans les réseaux de distribution ▪ Réseaux d'assainissement partiellement défectueux, avec des zones non raccordées ou mal équipées en assainissement autonome ▪ Intrusion saline avérée sur la nappe FRIG001 de Grande-Terre, en lien avec la surexploitation et les pressions agricoles
Opportunités	Menaces

▪ Mise en œuvre du SDAGE 2022-2027 et préparation du futur SDAGE, avec des objectifs ambitieux de reconquête du bon état des masses d'eau ▪ Financement possible via les fonds européens (FEDER, INTERREG), Agence de l'eau, ADEME, etc. ▪ Renforcement des politiques d'économie d'eau : compteurs intelligents, tarification incitative, campagnes de sensibilisation ▪ Amélioration des pratiques agricoles via les plans Écophyto et alternatives aux pesticides (notamment pour limiter les pollutions diffuses) ▪ Déploiement de nouveaux réservoirs de stockage et investissements prioritaires dans la modernisation des infrastructures	▪ Accroissement de la pression démographique et urbaine dans l'agglomération, notamment dans les Abymes et à Baie-Mahault ▪ Saisonnalité de la consommation (hausse en période touristique et pendant le Carême) accentuant les risques de pénurie ▪ Changements climatiques accentuant la variabilité pluviométrique, le stress hydrique et les conflits d'usage ▪ Risques sanitaires liés à la mauvaise qualité de l'eau distribuée (pollutions diffuses, points de captage non sécurisés) ▪ Conflits de gouvernance persistants autour de la gestion de l'eau en Guadeloupe, malgré l'instauration de la régie communautaire
--	---

2.5.5.3) Enjeux-clés du territoire

Au regard du diagnostic, 4 enjeux ont été définis pour cette thématique :

- Assurer une adduction en eau potable performante (identification et réduction efficace des pertes) en améliorant la qualité des réseaux, des travaux/interventions et le suivi ;
- Garantir l'autonomie en eau en étudiant la pertinence de l'exploitation de forage sur le territoire communautaire ;
- Garantir la limitation drastique et le suivi des rejets de polluants dans les masses d'eau côtières et souterraines (particulièrement celles issues de l'assainissement et de l'industrie) ;
- Anticiper la connexion aux réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement des futures constructions sur le territoire, notamment au regard de l'étalement urbain et des secteurs en développement (exemple du projet d'usine de Perrin pour assurer les futurs besoins du secteur).

2.5.5.4) Perspective d'évolution

Non prise en compte de la ressource en eau dans le projet politique SCoT :

Malgré une évolution apparente de l'état des masses d'eau côtières sur le territoire de Cap Excellence, cette amélioration est principalement liée à l'affinement des méthodes d'évaluation et à l'amélioration des connaissances, plutôt qu'à un réel progrès de la qualité écologique ou chimique des eaux. En effet, les indicateurs biologiques restent difficilement exploitables faute de seuils de référence clairement établis. Dans ce contexte, l'absence

de prise en compte des enjeux liés à la ressource en eau — tant sur les aspects qualitatifs, quantitatifs que sur l'acheminement — entraînerait une aggravation des déséquilibres actuels. Le territoire, déjà confronté à une gestion complexe de l'eau, risquerait alors de voir se multiplier les tensions sur la ressource. L'intégration de programmes de recherche, de suivi et de connaissance fine devient donc essentielle pour éviter une dégradation des conditions de gestion à l'échelle intercommunale.

Prise en compte de la ressource en eau dans le projet politique SCoT :

L'intégration des enjeux de la ressource en eau dans le projet politique du SCoT représenterait une avancée stratégique majeure pour Cap Excellence. En prenant en compte les dimensions de qualité, de disponibilité et d'acheminement de l'eau, le territoire renforcerait sa résilience face aux défis environnementaux et sanitaires. Cette prise en compte suppose un effort soutenu en matière de connaissance, notamment par la mise en place de réseaux de surveillance plus complets, en particulier sur l'état chimique des masses d'eau, encore classé comme « inconnu » pour les zones côtières. Une telle orientation permettrait de consolider la gestion intégrée de l'eau, de préserver les milieux aquatiques et d'anticiper les besoins futurs des habitants, des activités économiques et agricoles. Le SCoT deviendrait ainsi un véritable levier pour garantir un accès équitable, sécurisé et durable à la ressource en eau.

2.6. Risques naturels et technologiques

La Guadeloupe est particulièrement exposée aux risques majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle ou technologique. Les risques naturels incluent les cyclones, les submersions marines, les inondations, les mouvements de terrain, les séismes, les tsunamis et les éruptions volcaniques. À ceux-ci s'ajoutent les risques technologiques, tels que les accidents industriels liés à la présence d'installations classées, notamment dans la zone de Jarry, ainsi que le transport de matières dangereuses.

Deux critères définissent un risque majeur :

- Sa faible fréquence, qui peut conduire à une forme d'oubli ou de négligence de la part des populations et des institutions ;
- Sa gravité potentielle, qui se traduit par de lourdes pertes humaines, des dommages matériels significatifs et des atteintes à l'environnement.

Un aléa devient un risque majeur lorsqu'il concerne un territoire où se trouvent des enjeux humains, économiques ou écologiques. Ces risques peuvent alors avoir des conséquences graves à l'échelle locale.

Dans ce cadre, il est essentiel de caractériser précisément les risques majeurs présents sur le territoire de la communauté d'agglomération de Cap Excellence, afin d'en renforcer la prévention et la gestion.

2.6.1. Les risques naturels majeurs

En raison de sa situation géographique et de son insularité, la Guadeloupe est particulièrement vulnérable à de nombreux risques naturels : inondations, mouvements de terrain, cyclones, tempêtes, séismes ou encore éruptions volcaniques. Sur le territoire de Cap Excellence, ces phénomènes présentent un impact accru en raison de la forte concentration de population, d'activités économiques et industrielles, ainsi que d'infrastructures sensibles.

L'outil principal de l'État et des communes pour anticiper et gérer ces risques est le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN). Créés par la loi du 22 juillet 1987 et renforcés par celle du 2 février 1995, les PPRN visent à intégrer les risques naturels dans les politiques d'aménagement du territoire. Ils sont approuvés par arrêté préfectoral et annexés aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes concernées.

Sur le territoire de Cap Excellence, les documents de prévention pour chacune des communes membres sont déjà prescrits. Un outil cartographique interactif en ligne permet à chacun d'accéder facilement aux PPRN, jusqu'à l'échelle de la parcelle. Ce dispositif facilite la diffusion des informations clés auprès des habitants et renforce la culture du risque au sein de la population.

Il est indiqué que les enjeux liés à certains risques naturels, tels que les risques cycloniques, inondations ou encore submersions sont déjà détaillés dans le chapitre **Caractéristiques climatiques actuelles et attendues**. Ils sont donc abordés ici de façon plus succincte.

2.6.1.1) Risque cyclonique et phénomènes liés

Le territoire est exposé chaque année à des phénomènes cycloniques entre juin et novembre. Ces événements entraînent des vents violents, des pluies torrentielles et des houles destructrices. La **zone nord-ouest des Abymes**, où se trouve l'**aéroport Pôle Caraïbes**, est particulièrement vulnérable. En 2017, l'ouragan Maria a provoqué des dommages importants sur les installations logistiques et de transport.¹⁸

2.6.1.2) Risque inondation et submersion marine

Cap Excellence comprend un réseau hydrographique dense de 228 km, réparti sur trois communes, dont 63 % sur Pointe-à-Pitre et les Abymes. Ce réseau se compose d'une quinzaine de bassins versants réactifs aux pluies intenses : un événement centennal (Q10) touche 1 529 bâtiments d'habitation (dont 207 sont inondés à plus d'un mètre), ainsi que 446 bâtiments économiques (20 exposés à plus d'un mètre d'eau)

Toutes les communes sont concernées par les inondations, qui peuvent être de plusieurs types :

- Les inondations de type torrentiel qui se présentent lors de crues rapides des rivières des massifs volcaniques. Elles surviennent principalement en Basse-Terre et ne concernant pas le territoire de Cap Excellence ;
- Les inondations de type pluvial engendrées par la stagnation des eaux de pluies qui ne sont pas évacuées de façon efficace par les réseaux d'eaux et l'imperméabilisation des sols ou les ravines mal entretenues qui ralentissent l'écoulement. Elles touchent essentiellement les zones urbanisées de Cap Excellence et les centres-villes ;

Le territoire a tout d'abord été intégré en 2012 au TRI (Territoire à Risque Important d'inondation) de la Guadeloupe. Puis le PAPI d'intention piloté par Cap Excellence a été réalisé et prévoit 28 actions, notamment la restauration de ravines et la sensibilisation des habitants.

Sur le littoral, le sud de Pointe-à-Pitre, Baie-Mahault (zone industrielle de Jarry), Les Abymes (aéroport, ponts de la Gabarre) sont particulièrement exposés à la submersion marine, que ce soit lors d'événements cycloniques ou par montée du niveau de la mer, qui affectent les zones littorales lors des cyclones, des houles cycloniques ou de tsunamis.

¹⁸ Météo-France Antilles-Guyane, 2023, Archives cycloniques en Guadeloupe <https://antilles.meteofrance.com>

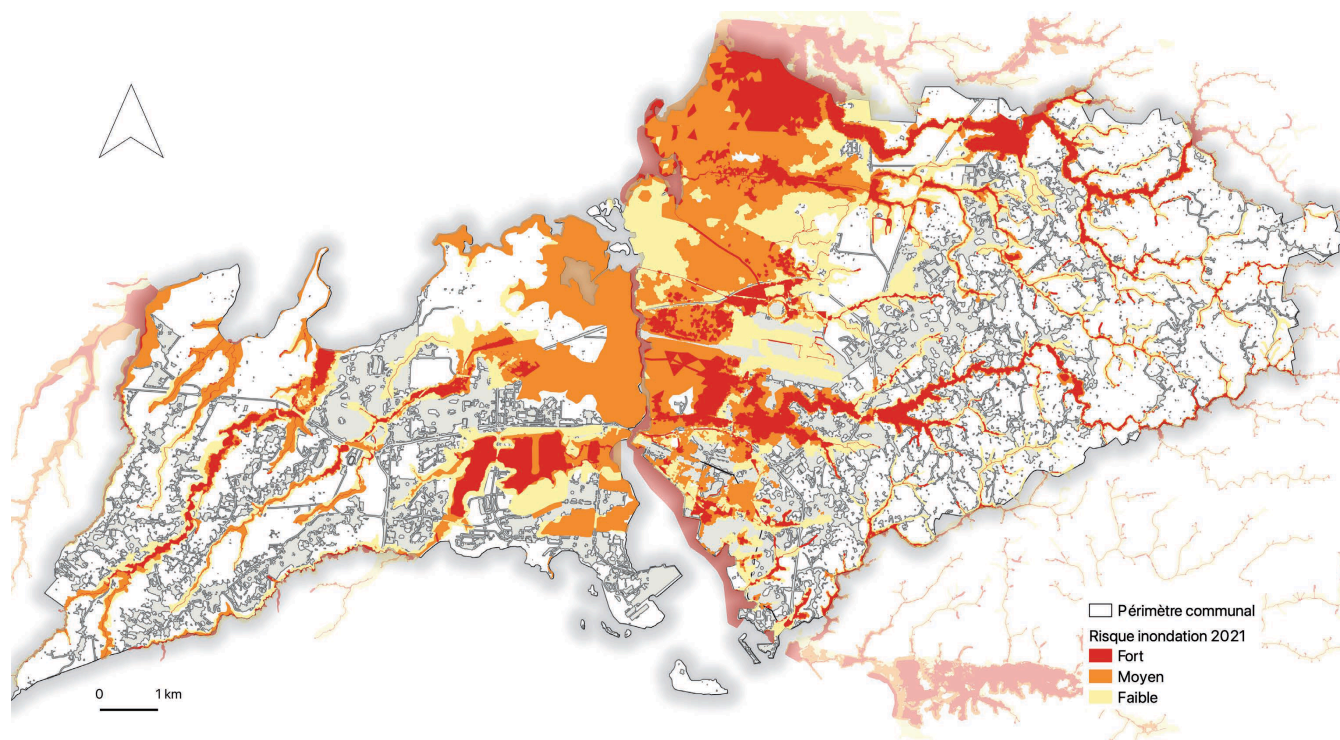


Figure 39 Carte du risque inondation sur le territoire de Cap Excellence

17 000 habitants et 8 000 emplois sont directement exposés au risque inondation terrestre sur Cap Excellence et 12 000 habitants et 10 000 emplois sont directement exposés au risque submersion marine.

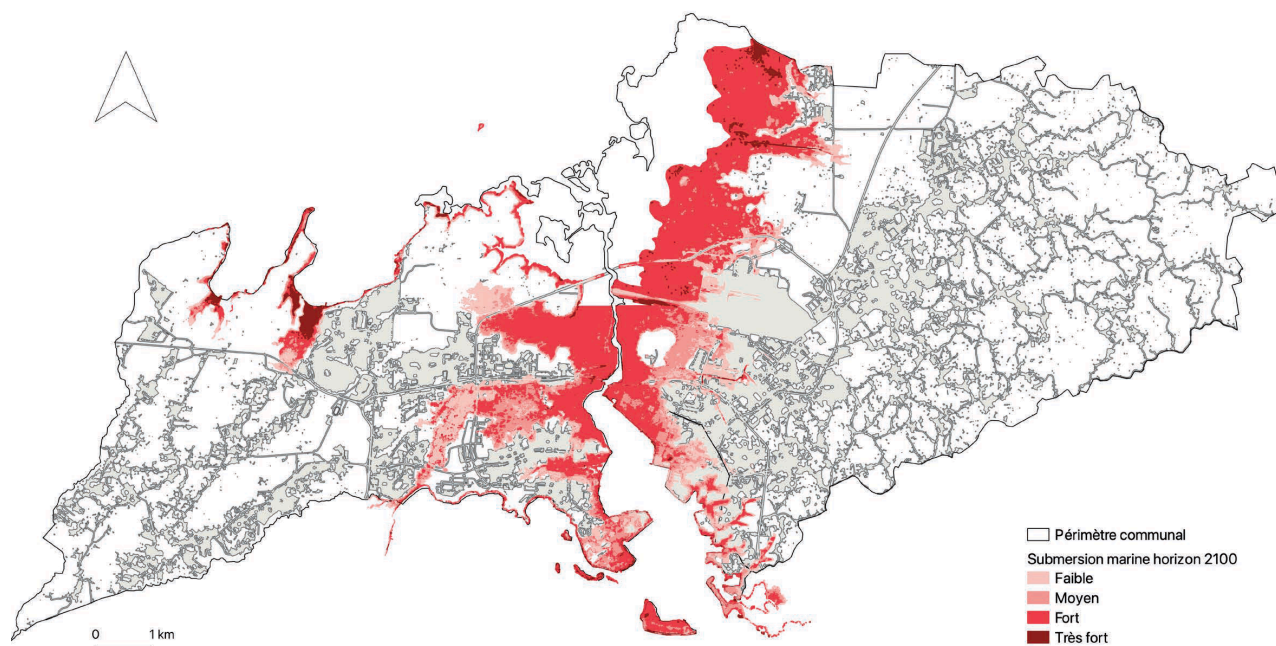


Figure 40 Augmentation des hauteurs d'inondation/profondeurs d'eau centennales en 2100, pour une élévation du niveau de la mer de 80 cm

Zoom sur le PAPI 2024-2029 et la gestion du risque inondation du territoire de Cap Excellence

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est un dispositif labellisé, multi-aléas et intercommunal en janvier 2024 par le préfet, et s'inscrit dans une approche multialéas. Il prend en compte les inondations pluviales, maritimes, qu'elles soient temporaires ou chroniques. Porté par Cap Excellence, il est financé sur 6 ans avec des subventions FPRNM et FEDER couvrant 40 à 50 % des coûts, complétés par le produit de la taxe GEMAPI votée en 2023.

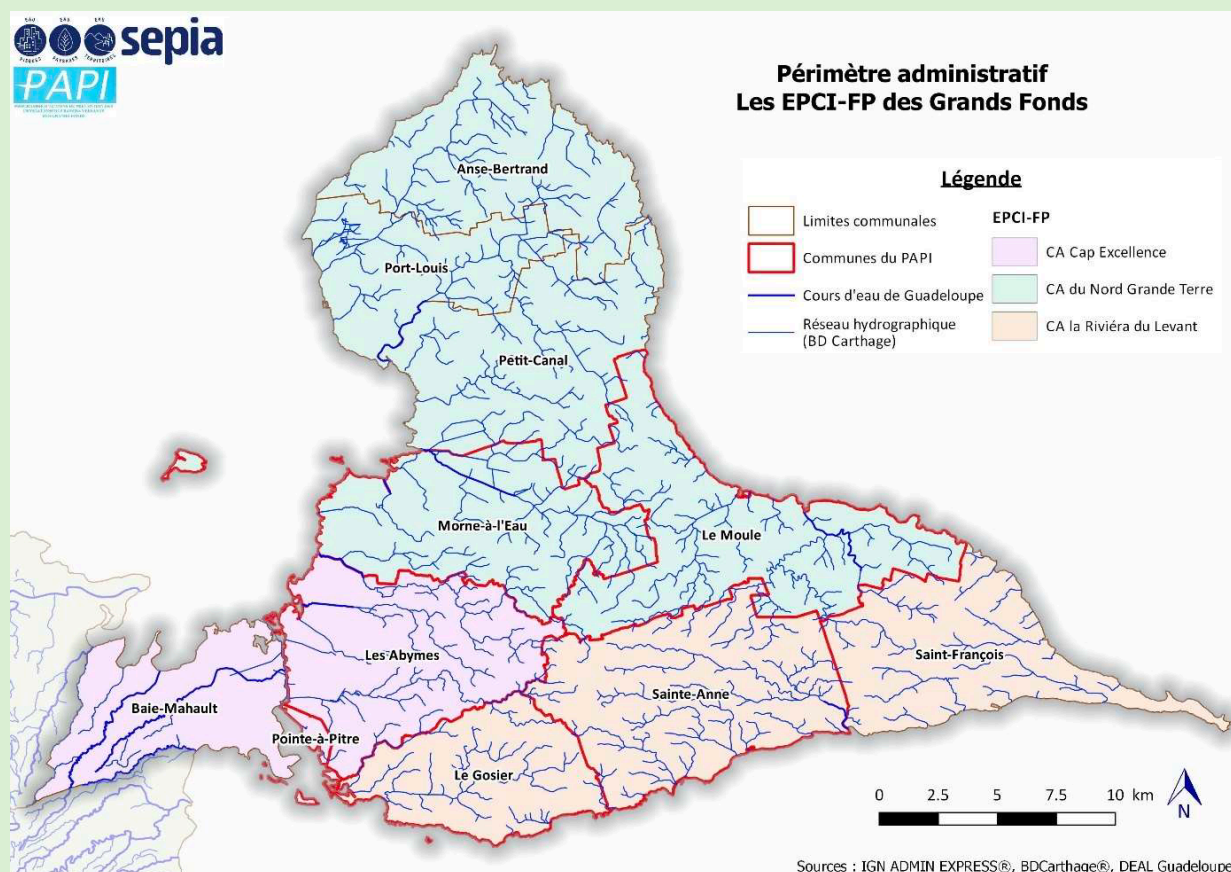


Figure 41 Périmètre administratif des Grands Fonds (Cap Excellence, juillet 2023, Présentation du PAPI du territoire de Cap Excellence)

Le PAPI s'appuie sur 39 actions structurées en 4 orientations

- Cohérence et gouvernance – structuration des partenariats et pilotage interservices et intercommunal, en lien avec le PCAET et le SCoT ;
- Connaissance et sensibilité au risque – déploiement de la démarche "Woté Kaz An Dlo", pose de repères de plus hautes eaux, mise à jour des DICRIM et des outils d'alerte ;
- Surveillance, alerte et gestion de crise – installation d'une caméra intelligente à l'écrêteur de crue de Petit-Pérou pour une gestion en temps réel, et renforcement des Plans communaux et intercommunaux de sauvegarde ;

- Urbanisme et réduction de la vulnérabilité – lutte contre les remblais en zone inondable, renforcement des PPRN, et sensibilisation avec contrôle des autorisations.

Le budget du PAPI s'élève à 18,3 M€ sur 6 ans, dont 78 % financés par les subventions EMER et fonds européens. Le reste à charge annuel estimé (~900 k€/an) est couvert par la taxe GEMAPI votée en 2023. L'EPCI assure la coordination avec l'État et les collectivités : Cap Excellence est accompagné par des collectifs techniques et concertations, incluant le Syndicat Mixte Routes de Guadeloupe pour les cours d'eau routiers.

2.6.1.3) Risque sismique

Les séismes qui affectent les Petites Antilles, dont la Guadeloupe, résultent du phénomène de subduction entre deux plaques tectoniques : la plaque océanique de l'Amérique qui s'enfonce sous la plaque Caraïbe. Ce contexte géodynamique place l'ensemble du territoire guadeloupéen en zone de sismicité 5, soit le niveau le plus élevé, ce qui implique l'application obligatoire de normes de construction parasismiques pour tous les nouveaux bâtiments, ainsi que pour les constructions anciennes sous certaines conditions.

Ce type d'aléa est imprévisible : on ne peut ni anticiper sa survenue ni déterminer précisément son intensité. Il est donc crucial de réduire la vulnérabilité du territoire et de préparer les populations.

C'est dans cette optique qu'a été mis en place le Plan Séisme Antilles (PSA), adopté en janvier 2007 par l'État. La première phase (2007–2013), dotée d'un budget proche d'un milliard d'euros, s'est articulée autour de deux volets :

- Des actions matérielles, notamment le renforcement et la reconstruction parasismique de bâtiments publics,
- Des actions immatérielles, comme la sensibilisation, la formation des acteurs locaux et la communication auprès des citoyens.

Toutefois, cette phase n'a pas permis d'atteindre tous les objectifs initiaux, notamment en ce qui concerne les établissements scolaires : seulement 30 écoles ont été renforcées sur les 100 prévues, et 543 établissements restaient à remettre à niveau sur l'ensemble du territoire.

La deuxième phase du plan (PSA2), 2016–2020, a été construite en concertation avec les collectivités. Elle vise à accélérer la mise en sécurité des populations antillaises, à travers quatre axes prioritaires :

- Réduire la vulnérabilité du bâti ;
- Accompagner les acteurs de l'aménagement et de la construction ;
- Sensibiliser la population et améliorer la préparation à la gestion de crise (risques sismique et tsunami) ;

- Renforcer la connaissance des aléas, de la vulnérabilité et du risque.

Pour cette phase, l'État a mobilisé 450 millions d'euros, dont 290 millions issus du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), soit 30 % de plus que pour la première phase. Ce financement a permis de soutenir les travaux des collectivités locales, bailleurs sociaux, SDIS ainsi que la sécurisation des bâtiments de l'État. L'avancement du PSA2 fait l'objet d'un suivi via des indicateurs de mise en sécurité des personnes, ventilés par types de bâtiments et d'opérateurs.¹⁹

Si les séismes ne peuvent être prédits, ils peuvent être surveillés et mesurés. En Guadeloupe, ce sont les stations sismiques de l'Observatoire Volcanologique et Sismologique de Guadeloupe qui assurent cette tâche.



Figure 42 Observatoire Volcanologique et Sismologique de Guadeloupe

Elles permettent de détecter et de localiser les séismes et ainsi de caractériser les zones sismiques actives. Dans le cadre du Plan Séismes Antilles, des micros-zonages sismiques sont en cours de réalisation par la DEAL et le Bureau des Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et devraient permettre une connaissance plus précise de l'aléa sismique à l'échelle de la commune.

¹⁹ DEAL Guadeloupe, 2020, Plan Séisme Antilles - Horizon 2020

2.6.1.4) Risque de tsunami

Les tsunamis sont des séries de vagues longues et puissantes générées le plus souvent par un séisme sous-marin provoquant un déplacement brutal du plancher océanique, ou plus rarement par une éruption volcanique ou un glissement de terrain sous-marin. En Guadeloupe, deux types de tsunamis peuvent être observés :

- Les tsunamis d'origine locale, qui peuvent atteindre les côtes quelques minutes seulement après leur déclenchement,
- les tsunamis d'origine régionale ou lointaine, dont l'arrivée peut survenir entre plusieurs dizaines de minutes et quelques heures après leur formation, selon la distance à la source de l'événement.

L'ensemble des communes guadeloupéennes étant exposé à un aléa sismique fort, toutes sont également potentiellement concernées par le risque de tsunami, en tant qu'effet secondaire de séismes majeurs. Sur les 400 dernières années, 24 tsunamis ont été recensés aux Petites Antilles, dont le plus important fut probablement celui causé par le séisme des Îles Vierges en 1867.

Plus récemment, plusieurs événements ont impacté directement l'archipel guadeloupéen :

- En juillet 2003, l'effondrement du dôme de lave du volcan Soufrière Hills de Montserrat a généré une vague de 6 à 8 mètres de hauteur, provoquant des inondations de 1 à 2 mètres sur la Côte Sous-le-Vent, notamment dans le port de Deshaies.
- En 2006, un nouvel effondrement du volcan a produit un phénomène similaire.
- En 2004, le séisme de magnitude 6,4 survenu au large des Saintes a engendré un tsunami local, avec des vagues atteignant 2 à 3 mètres aux Saintes et environ 1 mètre sur la Basse-Terre, sans dégâts majeurs.

Jusqu'à présent, aucun tsunami de forte intensité n'a touché le territoire de Cap Excellence. Toutefois, les autorités prennent ce risque au sérieux. Des actions de sensibilisation ont été menées : en 2009, une plaquette de recommandations en cas d'alerte tsunami a été diffusée ; en 2011, la DEAL a réalisé une affiche d'information installée sur les plages de Guadeloupe afin de rappeler les bons réflexes à adopter en cas de phénomène.

Zoom sur Carib Wave : exercice de simulation de tsunami

Le 21 mars 2017, la Guadeloupe a participé à son exercice international de sécurité civile sur le risque tsunami : il s'agit du projet « Carib Wave » mis en place par les Nations Unies et chapeauté par l'UNESCO.

Le dispositif CARIBE WAVE est un exercice annuel de simulation de tsunami organisé dans l'ensemble de la région Caraïbe, y compris en Guadeloupe. Il est coordonné par l'UNESCO dans le cadre du système d'alerte aux tsunamis des Caraïbes (CARIBE-EWS).

Son objectif principal est de tester l'efficacité des dispositifs d'alerte, la réactivité des services d'urgence et les procédures d'évacuation face à un risque de tsunami. L'exercice mobilise les autorités locales, les centres d'alerte nationaux, les collectivités, les écoles, les médias et les populations concernées. Il permet également de vérifier la qualité de

la communication entre les centres d'alerte internationaux, comme le Pacific Tsunami Warning Center, et les structures locales. Chaque année, un scénario réaliste de séisme sous-marin est proposé, avec des impacts simulés sur les territoires côtiers. Les participants peuvent ainsi évaluer leur niveau de préparation, identifier les points faibles de leur dispositif et améliorer leurs plans de gestion de crise.

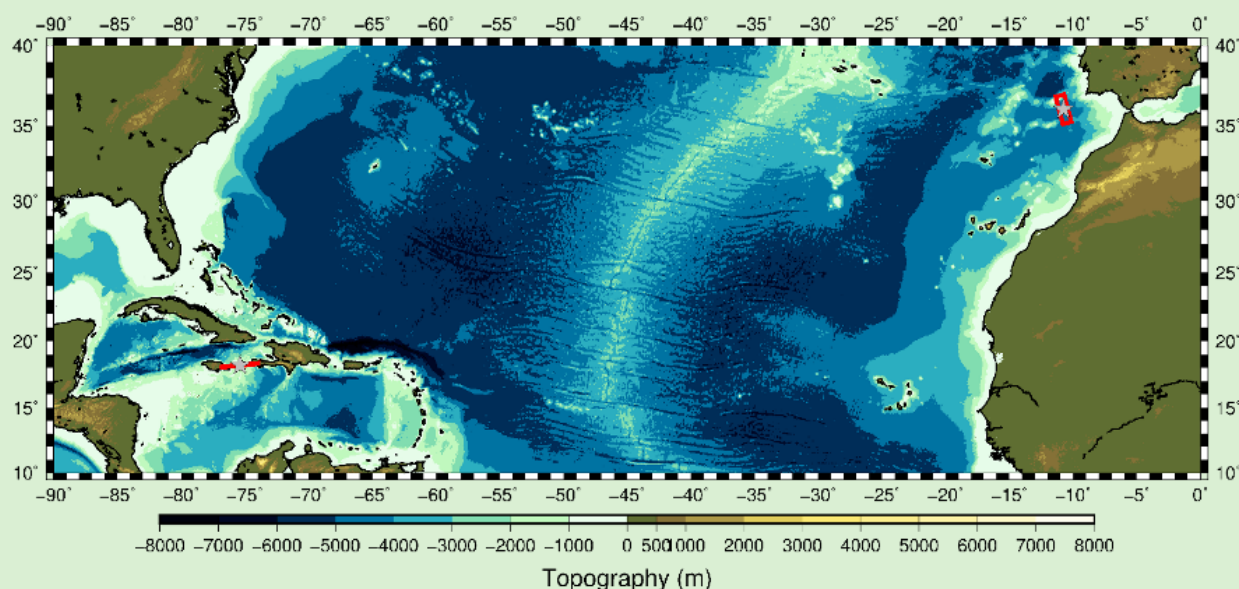


Figure 43 Carte des scénarios CARIBE WAVE 25 (source : <https://www.tsunamizone.org/francais/caribewave/>)

En Guadeloupe, cet exercice est une opportunité essentielle pour renforcer la culture du risque face à un aléa rare mais potentiellement dévastateur. CARIBE WAVE contribue à maintenir une vigilance opérationnelle constante et à mieux préparer les territoires insulaires aux conséquences d'un éventuel tsunami.

Le dernier exercice régional annuel Tsunami CARIBE WAVE 2025 a eu lieu le 20 mars 2025.

2.6.1.5) Risques de mouvement de terrain

Un mouvement de terrain désigne un déplacement plus ou moins rapide du sol ou du sous-sol, provoqué principalement par de fortes précipitations, une sismicité active ou, plus rarement, des interventions humaines (terrassements, déboisement, etc.). L'intensité et la fréquence de ces phénomènes dépendent de plusieurs facteurs : la nature géologique des sols, leur degré de saturation en eau, la pente des terrains et la couverture végétale. En Guadeloupe, les mouvements de terrain se manifestent différemment selon les zones : en Basse-Terre, à dominante volcanique, ils se présentent majoritairement sous forme de glissements lents ou de coulées boueuses, souvent déclenchés par les fortes pluies tropicales. À l'inverse, les îles calcaires comme la Grande-Terre, Marie-Galante et la Désirade sont plus sujettes à des phénomènes rapides et ponctuels tels que les chutes de blocs ou les éboulis, en lien avec les falaises littorales ou les zones en surplomb.

Sur le territoire de Cap Excellence, situé en Grande-Terre, le risque de mouvement de terrain est généralement qualifié de faible à moyen, particulièrement dans les zones présentant un certain relief. Cependant, des phénomènes de liquéfaction des sols ont été identifiés comme vulnérabilités notables, notamment dans les zones à forte urbanisation et sous certaines conditions sismiques. Pour limiter ces risques, des mesures d'aménagement préventif sont recommandées, telles que la végétalisation des ravines et des zones pentues. La couverture végétale, notamment les ripisylves le long des cours d'eau, joue un rôle clé dans la stabilisation des sols en ralentissant le ruissellement et en consolidant les berges, contribuant ainsi à prévenir les glissements ou l'érosion.

Par ailleurs, la Guadeloupe appartient à l'arc volcanique actif des Petites Antilles. Le principal volcan de l'archipel, la Soufrière, situé en Basse-Terre, est classé en activité modérée. Sa dernière éruption date de février 1979 et s'est caractérisée par une activité phréatique. Les risques volcaniques associés sont variés : coulées pyroclastiques, chutes de blocs, émissions de gaz et pluies de cendres. Si les communes du sud de la Basse-Terre sont les plus exposées à ces aléas directs, Cap Excellence, bien que plus éloignée, pourrait ponctuellement être affectée par des retombées de cendres, en fonction des vents dominants. Toutefois, ces communes ne sont pas directement menacées par des coulées ou projections liées à une éruption majeure.

2.6.2. Les risques technologiques majeurs

La zone industrielle et portuaire de Jarry, à Baie-Mahault, concentre les principaux risques technologiques du territoire :

- Présence de sites SEVESO seuil haut (ex. : SARA, RUBIS Antilles-Guyane) ;
- Risque lié au transport et stockage de produits inflammables ;
- Existence d'un PPRT, d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) et d'un Plan d'Opération Interne (POI).

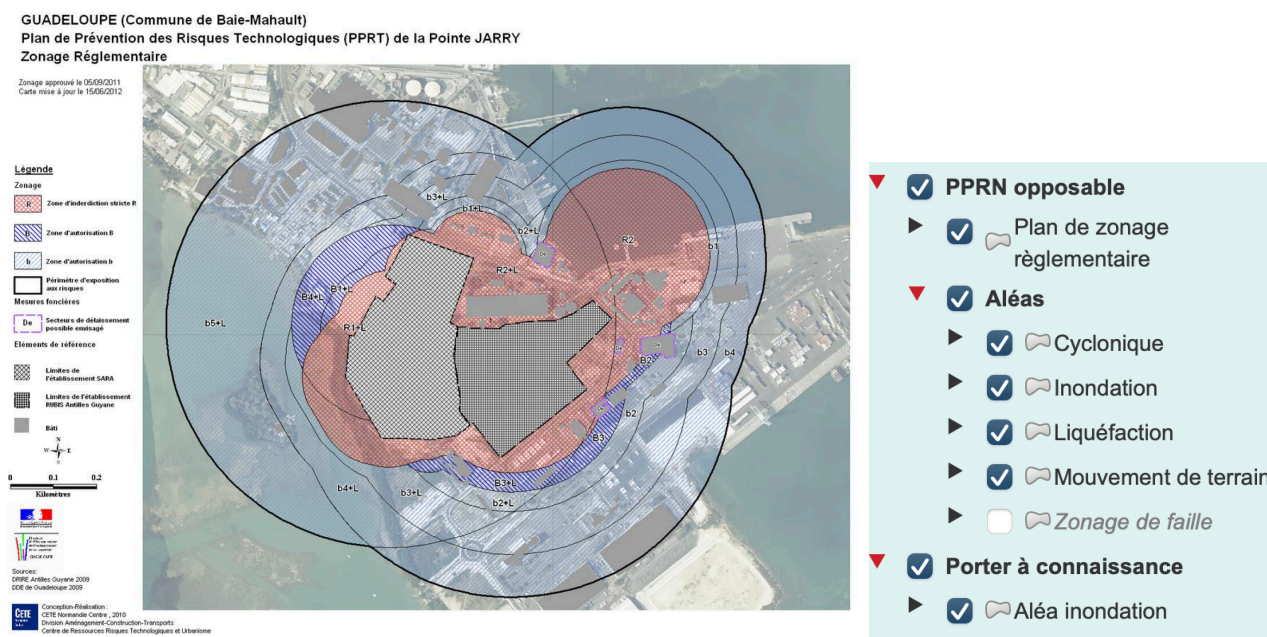


Figure 44 Plan de prévention des Risques technologiques (PPRT) de la Pointe Jarry

Le développement futur de cette zone nécessite une coordination forte entre urbanisme, sécurité civile et développement économique.

10% du territoire soumis à un risque technologique potentiel entraînant une inconstructibilité

3 établissements à haut risque classés SEVESO situés sur la zone de Jarry

155 000 m3 de carburant et combustibles stockés

2.6.3. Synthèse

2.6.3.1) Indicateurs chiffrés

- ▶ 3 établissements à haut risque classés SEVESO sur la zone de Jarry
- ▶ 17 000 habitants et 8 000 emplois directement exposés au risque inondation terrestre sur Cap Excellence
- ▶ 12 000 habitants et 10 000 emplois sont directement exposés au risque submersion marine
- ▶ 10% du territoire soumis à un risque technologique potentiel entraînant une inconstructibilité
- ▶ 155 000 m3 de carburant et combustibles stockés
- ▶ 35% des établissements soumis à autorisation de Guadeloupe sur Cap Excellence

2.6.3.2) Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
▪ Système de prévention structuré : existence de PPRN sur les 3 communes, d'un PPRT à Jarry, et d'un PPI opérationnel pour les risques technologiques ▪ Bonne couverture d'alerte : surveillance météorologique fiable (Météo-France), couverture sismique par l'OVSG, suivi du trait de côte par le BRGM ▪ Présence d'acteurs institutionnels mobilisés : DEAL, préfecture, communes, syndicats mixtes, qui assurent des diagnostics réguliers et des dispositifs de concertation. ▪ Expérimentation de démarches pilotes : comme le PAPI d'intention aux Abymes (28 actions),	▪ Urbanisation dense en zones à risque : de nombreuses infrastructures et quartiers sont situés sur des terrains vulnérables (zones basses, remblais, littoraux). ▪ Insuffisance des réseaux de drainage : particulièrement en centre-ville de Pointe-à-Pitre, Grand-Camp ou Chauvel ▪ Une zone littorale de Jarry déjà sous forte pression aux risques technologiques l'agglomération de Cap Excellence rassemble les 3/4 des enjeux socioéconomiques de la Guadeloupe) ▪ Vulnérabilité du bâti ancien : faible adaptation aux normes

ou les travaux de renaturation de ravines	parasismiques et aux vagues de chaleur. ▪ Concentration des risques technologiques dans une seule zone (Jarry), ce qui augmente les effets systémiques en cas de crise
Opportunités	Menaces
▪ Mobilisation de financements publics (État, Europe, DEAL, ADEME) pour des opérations de résilience, de relogement ou d'équipement de sécurité. ▪ Renaturation urbaine et trames vertes comme leviers d'adaptation aux inondations, à la chaleur et aux glissements de terrain. ▪ Intégration du risque dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi, RNU), en lien avec les évolutions climatiques. ▪ Sensibilisation croissante de la population et développement d'outils pédagogiques dans les écoles, quartiers et associations	▪ Aggravation du changement climatique : intensification des cyclones, élévation du niveau de la mer (+60 à 90 cm d'ici 2100), inondations éclair et chaleur urbaine. ▪ Risque de rupture des réseaux critiques : électricité, eau potable, télécoms en cas de catastrophe naturelle. ▪ Exposition de zones stratégiques (port, hôpital, aéroport) à des aléas majeurs (submersion, séisme). ▪ Retrait du trait de côte et érosion : avec perte de foncier, destruction d'équipements et perte de valeur patrimoniale

2.6.3.3) Enjeux-clés du territoire

Au regard du diagnostic, 6 enjeux ont été définis pour cette thématique :

- Définir les risques naturels et industriels comme des facteurs majeurs de décision dans les choix d'aménagement et d'utilisation des sols et prendre en compte systématiquement l'impact du changement climatique sur les risques existants.
- Développer la sensibilisation et la prévention de la population aux risques, notamment dans les zones les plus exposées telles que le littoral ou spécifiquement la zone de Jarry
- Renforcer la résilience du territoire aux catastrophes naturelles ou technologiques
- Garantir le respect de la zone des 50 pas géométriques pour réduire la vulnérabilité aux risques tels que les cyclones
- Assurer une gestion efficace des risques majeurs et la cohérence entre les différents outils mis en place, notamment pour définir une stratégie d'aménagement concertée sur la zone de Jarry
- Anticiper dans la mesure du possible les "nouveaux risques" comme l'échouage des sargasses pour garantir une gestion efficace des situations de crise

2.6.3.4) Perspectives d'évolution

Non prise en compte des risques naturels et technologiques dans le projet politique SCoT :

Sans une prise en compte totale des enjeux liés aux risques naturels et technologiques dans le SCoT de Cap Excellence, une part des choix stratégiques de développement futurs s'inscrit dans des zones aujourd'hui considérées comme soumises aux risques, ou qui le deviendront. De plus, ces choix ont des conséquences directes sur les conditions de travail et de vie des personnes (1) vivant à Cap Excellence, (2) travaillant à Cap Excellence ou (3) traversant uniquement le territoire ou y venant ponctuellement, avec également des impacts directs sur l'attractivité de la Communauté d'Agglomération.

Prise en compte des risques naturels et technologiques dans le projet politique SCoT :

Le projet politique de la Communauté d'Agglomération s'inscrit dans le sens d'une plus grande prise en compte des risques avérés. La question de l'augmentation ou de l'intensification des risques, liée notamment au changement climatique, est largement prise en compte dans le diagnostic du SCoT et dans les choix de développement du territoire.

2.7. Profil énergie-carbone du territoire

Du fait de ses compétences et de l'importance socio-économique de son territoire, la Communauté d'Agglomération de Cap Excellence souhaite jouer un rôle majeur dans l'atténuation du changement climatique. Dans ce contexte et preuve de son engagement en faveur du développement durable, elle a actualisé en 2025 son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) qui comprenait une évaluation des consommations d'énergie de tous les secteurs d'activités et de la production d'énergie renouvelable (EnR).

Son PCAET répond aux ambitions de la loi Transition énergétique, affiche des engagements ambitieux en matière de Maîtrise de l'Énergie et de développement d'énergies renouvelables. Il a également mis en évidence les points de vulnérabilité énergétique du territoire, tels que :

- La présence sur le territoire des principales unités de production électrique de Guadeloupe, de surcroît à Jarry une zone économique déjà sous pression
- L'importante consommation énergétique du secteur tertiaire, qui place la ville de Baie- Mahault comme principale consommatrice
- La précarité énergétique des ménages liée à la qualification sociale des foyers, au caractère secondaire donné au poste énergie dans le budget des ménages ou encore la non-conformité des installations électriques ou le choix de matériels peu coûteux mais très énergivores. Une prédominance de la ville de Pointe-à-Pitre a notamment été constatée sur cet enjeu.

La Communauté d'Agglomération de Cap Excellence est également engagée depuis 2013 dans le label européen Cit'ergie qui récompense les collectivités les plus vertueuses en termes d'énergie-climat-air. Depuis 2022, elle est également engagée dans le dispositif TETE (Territoire Engagé pour la Transition Écologique) piloté par l'ADEME. Elle est labellisée Climat Air Énergie (CAE) niveau 1 étoile (qui remplace officiellement le label Cit'ergie depuis 2024), ce qui reconnaît sa démarche structurée en faveur de la transition énergétique. Cet engagement s'inscrit dans la mise en œuvre de son PCAET et se traduit par des actions concrètes en matière de mobilité, déchets, énergie, adaptation au changement climatique et gouvernance. Les actions du PCAET ont ainsi pu être valorisées dans le cadre de cette démarche européenne.

2.7.1. Règlementation énergie à l'échelle de la Guadeloupe

Dans un contexte de vulnérabilité énergétique accrue, les territoires insulaires comme la Guadeloupe sont en première ligne pour impulser une transition vers un modèle énergétique plus résilient, sobre et durable. La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), adoptée le 17 août 2015, fixe un cap clair : **l'atteinte de l'autonomie énergétique des territoires ultramarins d'ici 2030**. Cette autonomie passe par une réduction significative de la dépendance aux énergies fossiles et un développement ambitieux des énergies renouvelables (EnR).

Dans ce cadre, la Région Guadeloupe est l'autorité référente en matière de stratégie énergétique pour l'archipel. À ce titre, elle élabore et met en œuvre la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), un document stratégique réglementaire fixé par le Code de l'énergie pour les territoires non interconnectés (TNI). La PPE fixe les priorités d'action des pouvoirs publics dans le domaine de l'énergie pour atteindre les objectifs de la transition énergétique, notamment la réduction des consommations d'énergie fossile, le développement des énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique. Elle constitue l'outil de référence pour planifier la politique énergétique à l'échelle de la Guadeloupe. Dès 2016, les anciens outils de planification énergétique — volet énergie du SRCAE et PRERURE — ont été remplacés par la PPE unifiée.

Construite en plusieurs étapes (diagnostic, scénarios, choix de trajectoire, concertation et validation), la PPE Guadeloupe a été approuvée par décret le 21 avril 2017, puis actualisée en 2019 pour la période 2019-2028. Elle s'appuie sur les contributions des acteurs institutionnels et économiques du territoire, avec un pilotage technique assuré par la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) et la Région.

Elle définit le profil énergétique de la Guadeloupe, identifie les leviers de transformation du mix énergétique, et fixe des objectifs opérationnels à échéances régulières (2023 et 2028), avec une vision d'autonomie à horizon 2030. Parmi ces objectifs figurent :

- Réduire de 50 % la consommation d'énergie fossile en 2030 par rapport à 2012 ;
- Atteindre 100 % d'énergies renouvelables électriques dans la consommation finale d'électricité en 2030 ;
- Maîtriser la demande en énergie par des actions sur le bâti, les transports, l'éclairage public ou encore la sensibilisation.

Elle permettra de renforcer la priorité donnée aux actions destinées à maîtriser les besoins en énergie en agissant sur la demande, l'efficacité énergétique et les nouveaux services énergétiques, réduire la part des énergies fossiles d'importation dans le mix énergétique de la Guadeloupe, et diversifier le mix énergétique régional et la production d'électricité en particulier en s'appuyant sur des moyens de production de base et intermittents mobilisant des sources renouvelables.

La PPE prévoit ainsi une augmentation significative de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique local, avec des initiatives pour promouvoir l'utilisation de l'énergie solaire, notamment à travers le développement de stations de recharge photovoltaïques. Ces objectifs sont soutenus par des politiques incitatives et un accompagnement financier pour favoriser l'adoption des technologies propres, tout en tenant compte des défis particuliers liés à l'insularité de la Guadeloupe.²⁰

²⁰ Source : Région Guadeloupe & DEAL, octobre 2020, Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) 2019-2023/2024-2028 de la Guadeloupe
https://www.regionguadeloupe.fr/fileadmin/Site_Region_Guadeloupe/CER_aménagement_espace/4860D39F-A035-44B8-90E1-C154E6FDBCFC.pdf

Tableau 5 Synthèse des objectifs chiffrés 2016-2018/2019-2023 de la PPE Guadeloupe
(source : Région Guadeloupe, 2020, PPE)

	PPE 2016-2018/2019-2023
Consommations finales d'énergie Toutes énergies et tous secteurs	Réduire : -10% en 2023 par rapport à 2015
Transports	Réduire / substituer : -17% en 2023 par rapport à 2015
Consommations d'électricité Tous secteurs d'activité	Maîtriser la hausse des besoins : Limiter la hausse des consommations à +4% d'ici 2023 par rapport à 2015
Energies renouvelables	• 2020 : 50% EnR dans les consommations finales (toutes énergies et tous secteurs) • 2023 : installer 261 MW d'EnR supplémentaires par rapport à 2015 (x 3) • 2030 : autonomie énergétique

La PPE est actuellement en révision et les objectifs actualisés ont fait l'objet d'une première présentation auprès des acteurs socio-économique de la Guadeloupe. La synthèse des objectifs 2029/2033 est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 6 Synthèse des objectifs chiffrés 2024-2028-2018/2029-2033 de la PPE Guadeloupe (source : Région Guadeloupe)

	PPE 2024-2028/2029-2033
Consommations finales d'énergie Toutes énergies et tous secteurs	Réduire : -3% en 2028 et -5% en 2033 par rapport à 2022
Consommations d'électricité hors mobilité	Poursuivre la maîtrise, voire la baisse, des besoins à 2033 par rapport à 2022.
Energies renouvelables	• Dès 2028 100% d'EnR dans la production d'électricité • 2028 : viser 35% d'EnR dans les consommations finales • 2028 : avoir une capacité installée de 708 MW d'EnR, soit « +501 MW » d'EnR supplémentaires par rapport à 2022 (x 2,5). • 2033 : viser 40% d'EnR dans les consommations finales • 2033 : avoir une capacité installée de 870 MW d'EnR, soit « +665 MW » d'EnR supplémentaires par rapport à 2022 (x 3).
Objectifs associés au transport routier & à la mobilité électrique	• Maîtriser l'augmentation structurelle des consommations de carburant dans le secteur des transports (télétravail...), • Viser +10% de report modal vers des mobilités alternatives à l'autosolisme (co-voiturage, transport collectif, mobilité douce...), • Viser 15% des véhicules électriques dans le parc total à horizon 2033, • Viser 1000 points de recharge en accès public 100% pilotés à horizon 2030, • Viser 60% de recharges à domicile intelligentes pour éviter la pointe,

Cap Excellence, en tant qu'acteur majeur de l'agglomération centre, s'inscrit pleinement dans cette trajectoire régionale. Le territoire, fortement urbanisé, est un levier clé pour déployer des actions locales en cohérence avec les objectifs fixés par la PPE, notamment via son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), son programme d'amélioration de l'habitat, ou encore ses projets liés à la mobilité durable.

Sa contribution sera essentielle pour enclencher les transformations nécessaires à l'échelle locale, dans la continuité de la PPE régionale et en cohérence avec son PCAET et ses projets structurants.

2.7.2. Consommation d'énergie de Cap Excellence

Depuis 2013, a été mis en place l'Observatoire Régional de l'Énergie et du Climat (OREC) en Guadeloupe l'instance régionale en matière de production et de diffusion de données sur l'évolution énergétique et climatique de la Guadeloupe.

Avec 555 GWh consommés en 2022, Cap Excellence se positionne comme l'EPCI le plus énergivore de Guadeloupe. Le secteur tertiaire en est le principal contributeur, représentant 36 % de la consommation totale d'électricité du territoire.

Au sein de l'agglomération, Baie-Mahault se distingue nettement avec 248 GWh consommés, soit 45 % des consommations de Cap Excellence. Cette prédominance s'explique par le poids économique de la commune, en particulier la présence de la zone d'activités de Jarry, principal pôle économique de l'archipel. Les Abymes suivent avec 213 GWh (38 %), tandis que Pointe-à-Pitre enregistre 93 GWh, représentant 17 % du total.

Tableau 7 Consommation électrique par commune en GWh (source : OREC, 2023)

	2020	2021	2022	Évolution	Population
Pointe-à-Pitre	101,508	96,919	93,377	-3,70%	15181
Baie-Mahault	256,498	250,296	248,53	-0,70%	30837
Les Abymes	217,396	216,855	213,125	-1,70%	53514
CAP Excellence	575,402	564,07	555,032		99 532

Malgré le dynamisme économique et urbain du territoire, une baisse des consommations électriques de 3,5 % a été enregistrée entre 2020 et 2022, alors que la population n'a diminué que de 0,9 % entre 2015 et 2021 (source : INSEE). Cette évolution favorable traduit l'effet des politiques publiques de maîtrise de l'énergie, notamment la Réglementation Thermique de Guadeloupe (RTG), les certificats d'économies d'énergie (CEE), les aides au chauffe-eau solaire, à l'isolation ou à l'éclairage LED, ou encore les campagnes du réseau FAIRE.

Ces leviers ont permis de soutenir des actions concrètes en faveur de la sobriété énergétique, enjeu stratégique pour la trajectoire de transition du territoire.

2.7.3. Production d'énergie et potentiel de développement des énergies renouvelables

Le territoire de Cap Excellence concentre la majorité des unités de production d'énergie de Guadeloupe qui correspondent à 55% de la production d'électricité selon la source primaire. Il s'agit de trois installations distinctes²¹ :

- La centrale diesel EDF-PEI Pointe-Jarry (211 MW pour 844 GWh en 2019), équipée de 12 moteurs de 18,3 MW ;
- La centrale à turbine à combustion de Jarry Sud (puissance installée de 100MW) ;
- La centrale diesel énergies Antilles de 15 MW, équipée de 4 moteurs de 5,1 MW soit une puissance d'énergie thermique installée totale sur le territoire de 338 MW.



Figure 45 : Photographie de la centrale thermique de Pointe Jarry qui a remplacé la centrale de Jarry Nord après 30 ans d'exploitation (Source : Région Guadeloupe, <https://www.guadeloupe-energie.gp/projets/centrale-pointe-jarry/>)

Le tableau suivant présente la répartition des unités de production par filière et par commune. La ville de Baie-Mahault concentre la majeure partie des installations de production toutes filières confondues.

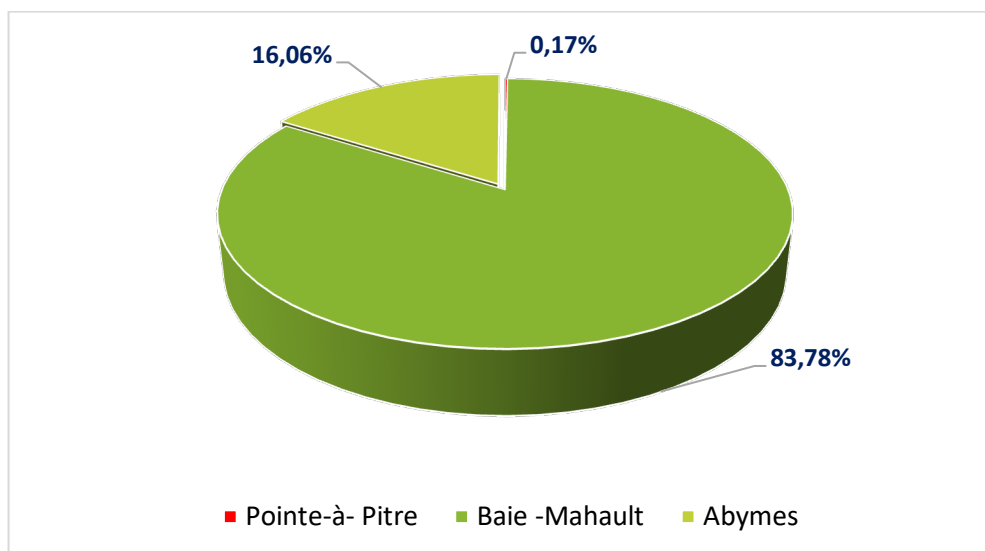
Tableau 8 Puissance installée par filière sur le territoire en MWh (données EDFSEI)

Territoire	Solaire	Biogaz	Thermique
------------	---------	--------	-----------

²¹ EDF, 2021, Registre national des installations de production et de stockage d'énergie national – OPEN DATE EDF <https://opendata-quadeloupe.edf.fr/explore/dataset/registre-national-des-installations-de-production-et-de-stockage-d-electricite/api/?disjunctive.epci&disjunctive.departement&disjunctive.region&disjunctive.filiere&disjunctive.combustible&disjunctive.combustiblessecondaires&disjunctive.technologie&disjunctive.regime&disjunctive.gestionnaire>

Les Abymes	3,5	2,26	0
Pointe-à-Pitre	0	0	0
Baie-Mahault	21,89	0	338,6
CAP Excellence	25,39	2.26	338,6
Total			366,25MWh

Figure 46 : Répartition de la production d'énergie solaire par ville (source : Cap Excellence, 2025, PCAET)



La production d'origine renouvelable provient à 84% de la filière solaire avec une puissance installée de 22 MW soit la consommation annuelle de 815 habitants et 32% des capacités installées en Guadeloupe. Elle est majoritairement concentrée sur la ville de Baie-Mahault.

Depuis 2017, il existe une unité de biogaz en exploitation sur le territoire situé à la déchetterie de la Gabarre qui permet la diversification du mix énergétique du territoire tout en valorisant les déchets (puissance de 2,2 MW pour une production de 10 GWh).

Le potentiel de développement repose principalement sur :

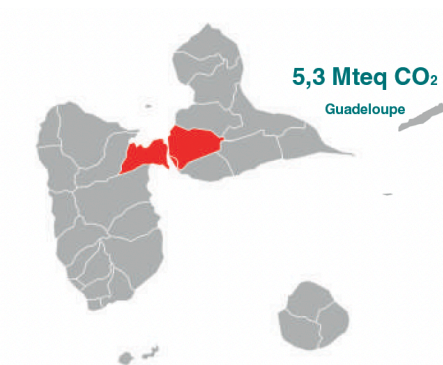
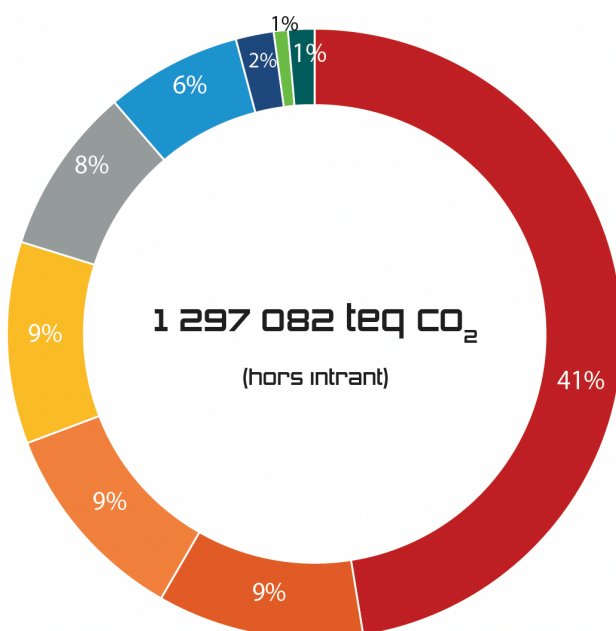
- Le **photovoltaïque en toiture et ombrières de parking** (notamment sur les grands équipements publics et privés). Selon le PCAET de Cap Excellence de 2025, le potentiel brut de développement de l'énergie photovoltaïque sur le territoire de CAP Excellence est de 796 GWh et représente 55% des consommations électriques de la Guadeloupe ;
- Le **solaire thermique** dont le potentiel brut induit par la substitution de chauffe-eaux électriques par des chauffe-eaux solaires constitue un gisement brut prioritaire d'économies de 31,2 GWh, soit 23% de la consommation du secteur résidentiel et l'équivalent de 23 082 chauffe-eaux solaires de 200 litres à installer.
- L'**autoconsommation énergétique** dans les zones résidentielles et industrielles,
- La **valorisation du biogaz** à partir de la station de traitement de la Gabarre (2,2 MW installés).

2.7.4. Le bilan de gaz à effet de serre de Cap Excellence

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre dans l'hypothèse d'un territoire interconnecté est de **1 488 539 teqCO₂ en 2021 (hors intrants), soit 14 teqCO₂ par habitant de l'agglomération.**²²

Le Bilan Carbone territoire permet de caractériser les émissions de GES des 9 secteurs d'activités suivants :

- Déplacement de personnes et marchandises internes
- Industrie de l'énergie
- Tertiaire
- Résidentiel
- Industrie
- Fret aérien et maritime (transport de marchandises)
- Construction et voirie
- Agriculture et pêche
- Déchets



Cap Excellence en 2021

28% de la part des émissions régionale

14 teCO₂/hab/an.

41 % Déplacement de personnes et marchandises internes

9 % Industrie de l'énergie

9 % Tertiaire

9 % Résidentiel

8 % Fret aérien et maritime (transport de marchandises)

6 % Industrie

2 % Construction et voirie

1 % Agriculture et pêche

1 % Déchets

²² Observatoire Régional de l'Energie et du Climat (OREC) de Guadeloupe, 2025, Bilan carbone territoire de Cap Excellence – 2021

Figure 47 : Bilan carbone territoire de Cap Excellence en tant que « territoire interconnecté » (source : Observatoire Régional de l’Energie et du Climat (OREC) de Guadeloupe, 2025, Bilan carbone territoire de Cap Excellence – 2021)

- Le poste majoritaire en termes d’émissions de GES est le poste Déplacements de personnes et de marchandises avec 41% des émissions totales, notamment car les alternatives à la voiture individuelle comme le co-voiturage, le recours à la mobilité douce sont encore sous-exploitées sur l’archipel ;
- Le secteur de l’industrie de l’énergie constitue le deuxième poste le plus émetteur sur le territoire de CAP Excellence : 65% des sources de ce secteur sont des énergies fossiles. Le poids carbone d’un kWh en Guadeloupe est de 703gCO₂ ;
- Le secteur du tertiaire est le 3e poste émetteur. Ces émissions reposent essentiellement sur la consommation d’électricité.

2.7.5. Synthèse

2.7.5.1) Indicateurs chiffrés

- ▶ 1 488 539 teqCO₂ en 2021 (hors intrants) émis, soit 14 teqCO₂ par habitant de l’agglomération
- ▶ 555 GWh électriques consommés sur l’ensemble du territoire communautaire en 2022
- ▶ Secteur tertiaire représente 36 % des consommations d’électricité, suivi du résidentiel et de l’industrie.
- ▶ Consommation par commune (2022) :
 - Baie-Mahault : 248 GWh (45 %)
 - Les Abymes : 213 GWh (38 %)
 - Pointe-à-Pitre : 93 GWh (17 %)
- ▶ -3,5 % des consommations électriques (2020–2022)

2.7.5.2) Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
▪ Politique énergétique forte avec un PCAET révisé et l'engagement de la collectivité dans le programme TETE ▪ Concentration des infrastructures de production énergétique à Jarry (centrale EDF, Gabarre), garantissant une certaine autonomie électrique locale ▪ Potentiel solaire important grâce à l'ensoleillement élevé, notamment pour les toitures et parkings dans les zones d'activités et les équipements publics ▪ Présence de grands sites publics et industriels propices à l'autoconsommation, comme la zone de Jarry ou les équipements communautaires (gymnases, écoles, marchés) ▪ Disponibilité d'un Bilan Carbone précis et à jour (2021), outil opérationnel pour le pilotage des actions du PCAET ▪ Une bonne visibilité des consommations et des sources de production énergétique (OREC-Observatoire Régional de l'Énergie et du Climat)	▪ Forte dépendance énergétique aux ressources fossiles (94% à l'échelle de la Guadeloupe) ▪ Poids du secteur transport sur les consommations énergétiques finales (67% à l'échelle de la Guadeloupe) et du secteur tertiaire dans les consommations électriques (66% à l'échelle de Cap Excellence) ▪ Des infrastructures régionales installées sur le territoire et qui sont des sources importantes d'émissions de GES : aéroport et port qui accueillent l'ensemble des touristes et des marchandises de la Guadeloupe, unités de production d'électricité de Jarry ▪ Mix énergétique encore très carboné : plus de 90 % de la production d'électricité locale repose sur des énergies fossiles (fioul, charbon) ▪ Situation de précarité énergétique importante sur le territoire, notamment sur des quartiers très modestes ▪ Prédisposition du territoire pour la formation d'îlots de chaleur urbains
Opportunités	Menaces

▪ PPE ambitieuse qui fixe un cap pour l'ensemble de l'archipel, notamment en termes de développement des EnR ▪ Un engagement fort de Cap Excellence en faveur de la transition énergétique avec son PCAET ▪ Une politique de rénovation urbaine menée sur des quartiers prioritaires et intégrant la transition énergétique ▪ Déploiement des énergies renouvelables locales, notamment le photovoltaïque en toiture ou en ombrières, y compris en autoconsommation collective ▪ Valorisation des biodéchets et du biogaz via les installations de la Gabarre (méthanisation) ou projets à venir	▪ Vulnérabilité de la production électrique locale face aux risques climatiques (cyclones, submersion des sites de Jarry). ▪ Blocages réglementaires ou techniques sur l'autoconsommation, les raccordements au réseau ou la réinjection du solaire. ▪ Risque de ne pas atteindre les objectifs de neutralité carbone à horizon 2050, en l'absence de rupture dans les usages (mobilité, bâti, consommation). ▪ Perte de compétitivité économique locale en cas de hausse du prix des énergies fossiles importées, affectant les entreprises non engagées dans la transition
--	---

2.7.5.3) Enjeux-clés du territoire

Au regard du diagnostic, 6 enjeux ont été définis pour cette thématique :

- Développer la production d'énergie renouvelable sur le territoire, en accord avec les objectifs définis dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) de Guadeloupe
- Accompagner la transition énergétique de la zone de Jarry, notamment des installations de production d'énergie fossile vers une électricité verte et décarbonée
- Développer la performance énergétique du secteur tertiaire public et privé, principal consommateur d'énergie du territoire, en développant des actions d'efficacité énergétique (EE) et de maîtrise de l'énergie (MDE)
- Poursuivre et intensifier les opérations de sensibilisation et d'information des particuliers sur les actions d'efficacité énergétique et de maîtrise de l'énergie, pour devenir un véritable territoire à énergie positive
- Assurer la réhabilitation du parc de logements collectifs et individuels vétustes afin de lutter contre la précarité énergétique, notamment dans le cadre de la rénovation urbaine de l'agglomération
- Réduire les émissions de GES des secteurs les plus émetteurs, et notamment des transports et des entreprises. Proposer notamment des alternatives aux déplacements en véhicules thermiques.

2.7.5.4) Perspectives d'évolution

Non prise en compte des enjeux énergie-carbone dans le projet politique SCoT :

Le SCOT ne pourrait se construire sans prendre en compte les enjeux énergie-carbone. Cap Excellence a notamment défini sa trajectoire énergétique et carbone dans le cadre de

son Plan Climat Energie finalisé en 2025. De plus, la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) a également fixé des ambitions pour l'archipel, auxquels Cap Excellence doit contribuer. Si le SCOT ne tient pas compte de ces enjeux, on pourrait voir une évolution des consommations d'énergie primaire, fossile en particulier, ce qui irait à l'encontre des objectifs stratégiques fixés à l'échelle de Cap Excellence et plus globalement de la Guadeloupe.

Prise en compte des enjeux énergie-carbone dans le projet politique SCoT :

L'inscription de ces enjeux dans le SCoT permettra une véritable mise en œuvre de la politique énergétique ambitieuse fixée pour la Guadeloupe, notamment en termes de développement des énergies renouvelables dans le mix énergétique. Cap Excellence qui rassemble le plus d'entreprises et de citoyens pourrait ainsi s'afficher comme un territoire d'excellence en faveur de développement de projets d'énergies vertes, de maîtrise de l'énergie et de mobilités électriques.

2.8. Qualité de l'air

Les trois communes membres de la Communauté d'Agglomération de Cap Excellence se trouvent dans la Zone Urbaine Régionale (ZUR). Abritant plus de 100 000 habitants, la surveillance de la qualité de l'air de cette ZUR est assurée par Gwad'Air, l'Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA) en Guadeloupe.

2.8.1. Réglementation et surveillance de la qualité de l'air

GWAD'AIR est l'Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA) en Guadeloupe et à Saint-Martin. Elle est régie par la loi de 1901 : association d'intérêt général à but non lucratif. Elle a été créée le 30 novembre 2000 et agréée par le ministère de l'Environnement du Développement Durable et de l'Energie. GWAD'AIR est née de la LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie) promulguée le 30 décembre 1996 qui reconnaît le droit à chaque individu de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé.

Elle fait partie du réseau national d'Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA) regroupées en fédération : la Fédération ATMO France. GWAD'AIR surveille la qualité de l'air de la Guadeloupe à travers le Plan Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air (PRSQA) et le Plan d'Urgence (PU) en cas de pics de pollution. GWAD'AIR aide les collectivités dans la mise en place d'outils de préservation et d'amélioration de la qualité de l'air, notamment avec le Plan de Protection de l'Atmosphère de l'aire urbain (PPA).

La qualité de l'air en Guadeloupe est surveillée selon différentes Zones Administratives de Surveillance (ZAS). Pour chacune d'entre elles, un régime de surveillance des polluants réglementés est défini conformément à l'arrêté du 19 avril 2017 modifié par l'Arrêté du 17/07/19, dit « Arrêté d'obligations » et au référentiel technique du Laboratoire Central de Surveillance de Qualité de l'Air (LCSQA). Depuis le 1er janvier 2017, un nouveau zonage est entré en vigueur. Deux ZAS sont identifiées²³ :

- **La Zone à Risques – Agglomération (ZAG)**, composée de 11 communes de l'unité urbaine Pointe-à-Pitre / Les Abymes - des Abymes, Baie-Mahault, Gosier, le Lamentin, le Moule, Morne-à-l'Eau, Petit-Bourg, Petit-Canal, Pointe-à-Pitre, Sainte-Anne et Saint-François.
- **La Zone Régionale (ZR)** qui comprend le reste du territoire, y compris l'île de Saint-Martin

Afin d'opérer la surveillance de la qualité de l'air, GWAD'AIR dispose d'un réseau fixe de mesure composé en 2022 de 6 stations, implantées conformément aux recommandations du LCSQA :

- Une station urbaine de fond à Pointe-à-Pitre ;
- Une station urbaine de fond à Basse-Terre ;
- Une station urbaine de fond à Marigot, Saint-Martin ;

²³ GWAD'AIR, 2023, Rapport d'activités 2022

- Une station périurbaine de fond à Baie-Mahault ;
- Une station périurbaine à influence trafic aux Abymes ;
- En mai 2023, une station rurale a été implantée à Anse-Bertrand.

Ce réseau est centré sur le territoire de CAP Excellence, ce qui permet d'avoir les données directes du territoire.

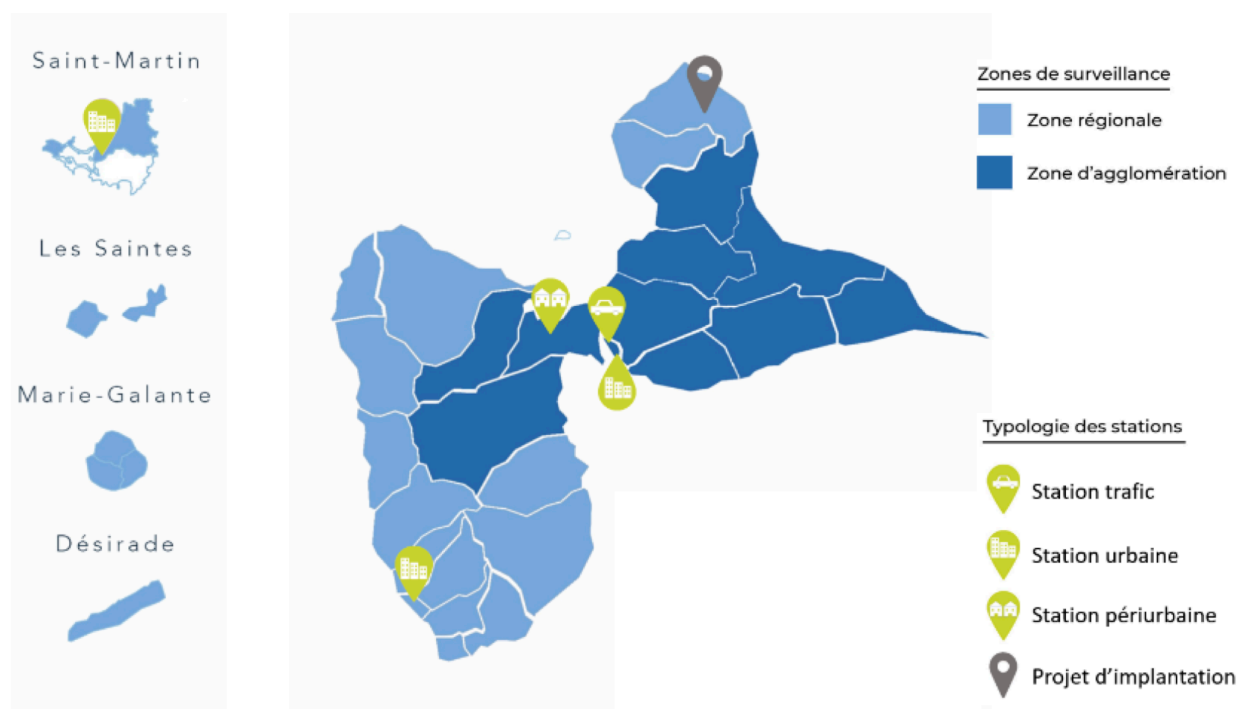


Figure 48 : Cartographie du réseau de stations fixes au 31 décembre 2022 (source : GWAD'AIR, 2023, Rapport d'activités 2022)

Les stations urbaines de fond de Pointe-à-Pitre et périurbaine de fond de Baie-Mahault, assurent le suivi continu des concentrations en ozone, particules fines PM10 et PM2.5 et oxydes d'azotes. Par ailleurs, la station périurbaine soumise à l'influence du trafic des Abymes renseigne en continu sur les niveaux en particules fines PM10, oxydes d'azote et en monoxyde de carbone.

GWAD'AIR réalise également la surveillance des émanations gazeuses liées à la décomposition des algues sargasses. Un réseau de 22 micro-capteurs de type Cairpol permet de mesurer en continu les concentrations en hydrogène sulfuré et en ammoniac (H2S et NH3 liés à la décomposition des algues sargasses), dans les zones urbanisées impactées par les échouements.

Zoom sur les principaux polluants surveillés en matière de qualité de l'air sur le territoire : Selon les directives, les AASQA ont pour obligation de surveiller les

polluants et les fines particules générant le plus de problèmes sanitaires et environnementaux ²⁴ :

- Les polluants réglementés en air ambiant²⁵ : Les particules fines (PM₁₀, PM_{2,5}), les oxydes d'azote (NO, NO₂, NO_x), le dioxyde de soufre (SO₂), l'ozone (O₃), le monoxyde de carbone (CO), les métaux lourds (Pb, As, Cd, Ni), le benzène (C₆H₆) et le benzo[a]pyrène (B[a]P) ;
- Les polluants atmosphériques non réglementés en air ambiant : Les polluants d'intérêt national : les pesticides et polluants d'intérêt local tels que l'hydrogène sulfuré (H₂S) et l'ammoniac (NH₃) émis lors de la décomposition des algues sargasses.

Les NO_x, particules (PM₁₀ et PM_{2,5}), COV, SO₂ et NH₃ ont des effets différents sur l'environnement et la santé des populations : les NO_x et COV sont précurseurs d'ozone, les NO_x et le SO₂ ont un impact sur l'acidification, le NH₃ sur l'eutrophisation tandis que les particules et certains COV spécifiques interviennent sur la santé des populations.

2.8.2. Indices de la qualité de l'air en 2023

L'indice de la qualité de l'air est un nombre entier entre 1 et 10 (1 pour une bonne qualité de l'air et 10 pour une mauvaise). Cet indice est déterminé quotidiennement à partir des concentrations maximales horaires du NO₂, de l'O₃, et des moyennes journalières en PM₁₀ et du SO₂.

En 2022, sur le territoire de la communauté d'agglomération CAP Excellence, l'indice de la qualité de l'air a été bon 58% de l'année, moyen 30% de l'année et mauvais 5% de l'année. En 2021, l'indice a été bon 43% de l'année, moyen 39% de l'année et mauvais 11% de l'année. Les indices de la qualité de l'air les plus dégradés, sur le territoire, ont été observés entre juin et octobre. Les dépassements des seuils de surveillance quotidiens ont été dépassés à cette période, durant laquelle les passages de brume de poussières désertiques sont très fréquents.

²⁴ GWAD'AIR, septembre 2023, Bilan de la qualité de l'air 2022

²⁵ Définis par l'annexe 1 de l'arrêté du 19 Avril 2017, relatif au dispositif national de surveillance de la qualité de l'air ambiant

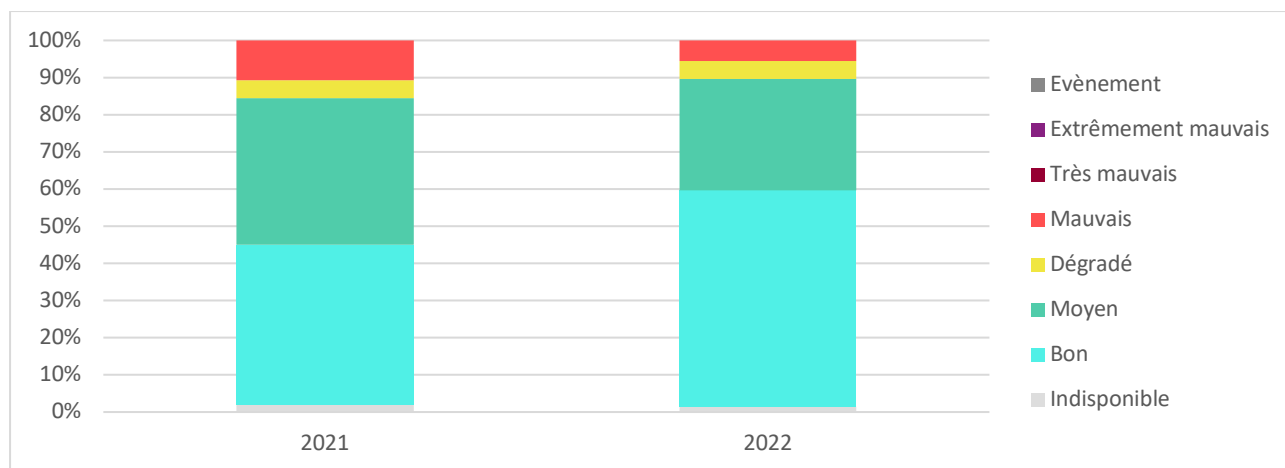


Figure 49 : Indice de la qualité de l'air en 2021 et 2022 (source : Gwad'Air, données 2023)

Zoom sur les épisodes de brumes de sable, appelées aussi brumes sèches, qui sont des nuages de poussières désertiques fines (PM_{10}) provenant essentiellement du désert du Sahara. Soulevées dans des tempêtes de sable, ces particules sont transportées à haute altitude (1 500–6 000 m) sur des milliers de kilomètres via les alizés jusqu'aux Antilles, et notamment en Guadeloupe.

- **Origines et mécanismes :** Ce phénomène se produit lorsque la Zone de Convergence Intertropicale (ZCIT) est positionnée entre le Sahara et les Antilles, permettant aux vents sèches africains de véhiculer les poussières vers l'Atlantique. En saison sèche (avril à septembre, pics en mai juin), ces épisodes surviennent généralement plusieurs fois par an.
- **Fréquence en Guadeloupe :** Selon les autorités de surveillance de la qualité de l'air (Gwad'Air), les épisodes de brume de sable en Guadeloupe sont récurrents, avec des pics mensuels entre avril et juin. Des épisodes exceptionnels ont été recensés, notamment en septembre 2018 ($189 \mu g/m^3$ de PM_{10}) et un autre record à $274 \mu g/m^3$ en Martinique, avec impact régional. Selon Gwad'Air, les épisodes de dépassement des seuils de pollution par PM_{10} sont très fréquents :
 - 2021 : 50 jours de dépassement, dont 6 en niveau d'alerte rouge ($PM_{10} \geq 80 \mu g/m^3$).
 - 2022 : 29 jours de dépassement, dont 6 déclenchant l'alerte rouge
 - 2023 : des épisodes d'ampleur avérée, notamment en novembre 2023 et 24 décembre 2024 ($84 \mu g/m^3$ à Anse-Bertrand), avec des alertes PM_{10}
 - 2024–2025 : épisode notable le 22 avril 2024 ($88 \mu g/m^3$ à Pointe-à-Pitre) et nouvelle alerte rouge le 2 juin 2025
 - Début juin 2025, la brume a persisté jusqu'au 1^{er} juin
- **Problèmes induits :** Les poussières fines pénètrent profondément dans les voies respiratoires et sont associées à des irritations, crises d'asthme, hospitalisations cardio-pulmonaires, et même des cas de naissances prématurées.

Pour Cap Excellence, ces épisodes représentent un défi supplémentaire à la gestion de la qualité de l'air. La vigilance sanitaire, la communication anticipée en cas d'alerte, la coordination avec Gwad'Air, sont des réponses nécessaires pour limiter les impacts sur la population et le fonctionnement territorial.

2.8.3. Bilan des émissions de polluants atmosphériques

Les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre de la communauté d'agglomération de CAP Excellence, proviennent des estimations de Gwad'Air réalisées pour l'inventaire des émissions 2023 de la Guadeloupe.

Ces estimations sont établies à l'échelle de la commune comme préconisé par le PCIT dans le Guide méthodologique pour l'élaboration des inventaires territoriaux des émissions atmosphériques (polluants et gaz à effet de serre). Cette échelle de réalisation de l'inventaire des émissions permet par agrégation d'obtenir les émissions des EPCI et/ou de la région.

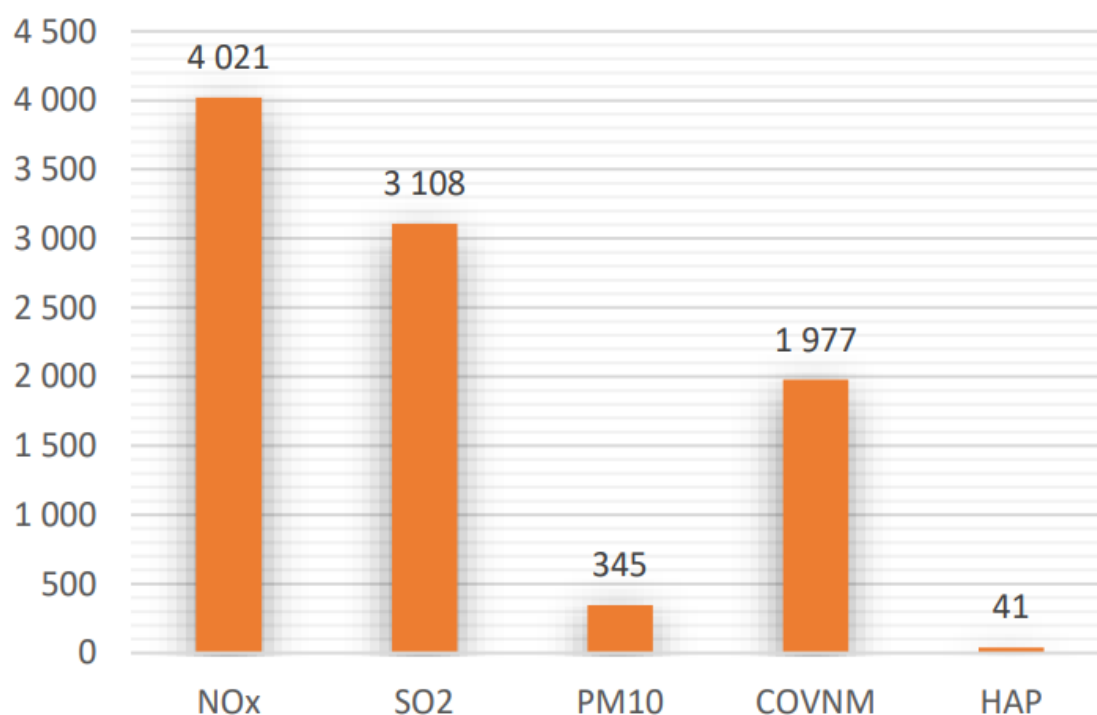


Figure 50 : Émissions des principaux polluants atmosphériques du territoire de CAP Excellence (en tonne/an) (source : Gwad'Air, 2023)

Du fait de son rôle dans l'économie régionale, de sa démographie et de sa centralité, les activités du territoire de CAP Excellence sont à l'origine d'une grande partie des émissions de polluants atmosphériques de la Guadeloupe.

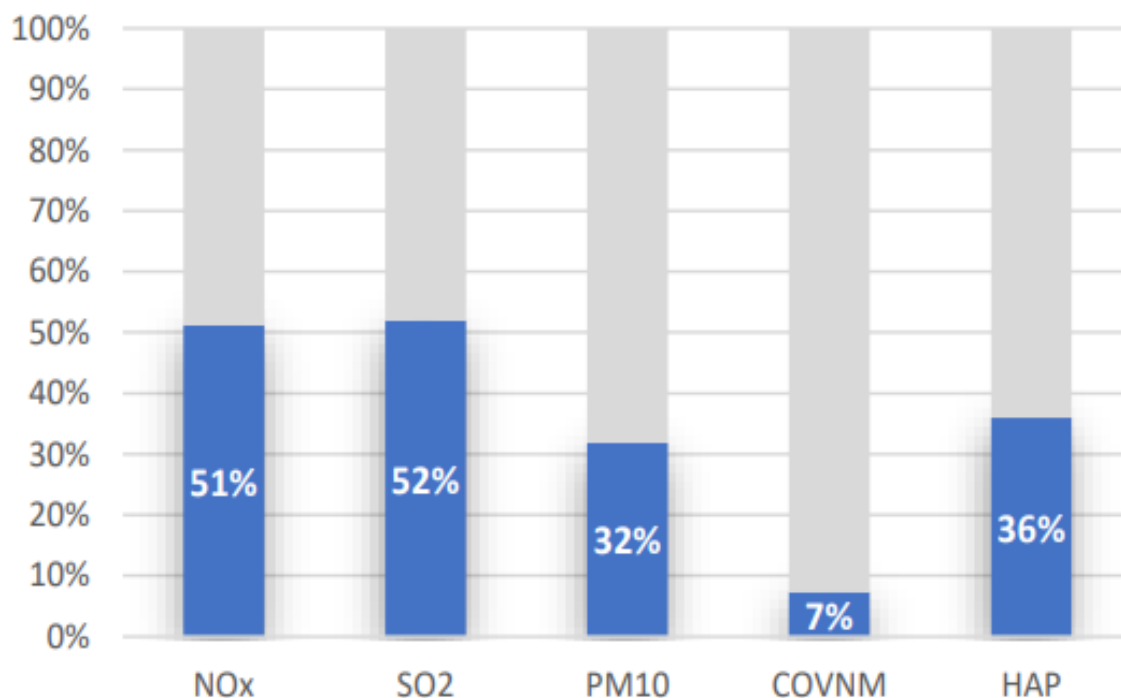


Figure 51 : Contribution aux émissions régionales des principaux polluants atmosphériques (source : Gwad’Air, 2023)

Les secteurs critiques par type d’émissions sont : **les secteurs Energie, Transport routier et Transport aérien et maritime sont responsables d’une part importante des émissions du territoire.**

2.8.4. Synthèse

2.8.4.1) Indicateurs chiffrés

- ▶ Plus de 100 000 personnes dans la Zone Urbaine Régionale (ZUR) surveillées par GWAD’AIR
- ▶ 3 stations fixes de mesure directement localisées sur le territoire
 - Pointe-à-Pitre (urbaine de fond)
 - Baie-Mahault (périurbaine de fond)
 - Les Abymes (périurbaine à influence trafic)
- ▶ En 2022, 58% des jours en qualité d’air bon, 30% des jours en qualité d’air moyen et 5% des jours en qualité mauvais (amélioration par rapport à 2021, où 11 % des jours étaient mauvais)
- ▶ Épisodes de pollution aux particules fines (PM10) :
 - 2021 : 50 jours de dépassement, 6 alertes rouges
 - 2022 : 29 jours de dépassement, 6 alertes rouges
 - 2023–2025 : pics jusqu’à 88 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à Pointe-à-Pitre
- ▶ Polluants les plus surveillés sur le territoire : PM10, PM2.5, NOx, O3, SO2, CO, H₂S et NH₃ (liés aux sargasses)

- Les secteurs énergie et transport (routier, maritime et aérien) sont les principaux émetteurs de polluants atmosphériques sur le territoire

2.8.4.2) Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
▪ Qualité de l'air globalement bonne (bien qu'il reste des efforts à faire) grâce au régime des alizées qui balaye l'archipel ▪ Un suivi de la qualité de l'air efficace et régulier, dont un nouveau réseau de capteurs pour les émanations des sargasses ▪ Engagement de Cap Excellence dans son PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) qui contient un volet qualité de l'air et des actions menées par GWAD'air	▪ Zone de Jarry à Baie-Mahault qui constitue une source de pollution fixe (circulation forte de véhicules et centrale thermique) ▪ Episodes de pollutions aux particules fines ponctuels en raison des passages de brumes de poussières désertiques du Sahara ▪ Une source majeure de pollution en PM10 naturelle sur laquelle il est difficile d'agir
Opportunités	Menaces
▪ Amélioration de la surveillance avec une augmentation des points de suivi de la qualité de l'air ▪ Développement des énergies renouvelables (objectif autonomie énergétique en 2030) permettant de réduire les émissions de GES ▪ Système de transport en commun KARULIS	▪ Zones spécifiques avec des pics de pollutions dues au trafic routier

2.8.4.3) Enjeux-clés du territoire

Au regard du diagnostic, 6 enjeux ont été définis pour cette thématique :

- Limiter les conséquences de la pollution atmosphériques liée à l'activité industrielle de Jarry et à la circulation importante dans l'agglomération
- Assurer et améliorer la prévision à court terme de la qualité de l'air et élargir la surveillance, en accord avec les objectifs du Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air (PRSQA) de Guadeloupe
- Améliorer le dispositif d'information et d'alerte à la pollution sur le territoire et assurer la transversalité climat-air-énergie de ce dispositif (notamment avec les autres projets de Cap Excellence tels que le PCAET, Cit'ergie, ...)

- Développer la connaissance des impacts de la pollution atmosphérique sur la santé de la population de Cap Excellence, notamment des personnes les plus exposées (vivant à proximité des voies rapides par exemple)
- Élaborer une stratégie communautaire de réduction des polluants atmosphériques sous les seuils réglementaires intégrée au PCAET ou au Plan de Déplacements Urbain (PDU) pour le développement des modes doux de déplacements

2.8.4.4) Perspectives d'évolution

Non prise en compte des enjeux de qualité de l'air dans le projet politique SCoT :

Concernant le dioxyde d'azote, Le PPA conclue qu'il n'y pas de dépassement des valeurs limites sur les sites fixes mais qu'il y a un risque de dépassement de la valeur limite sur l'aire urbaine mis en évidence par les mesures ponctuelles réalisées en 2016. La non prise en compte de ces enjeux dans le SCOT pourrait mener au développement de projets économiques d'envergure mais générateurs de pollutions atmosphériques importantes, liées notamment aux constructions, aux futurs chantiers et à l'afflux de véhicules sur la zone qui est déjà largement impactée.

Prise en compte des enjeux de qualité de l'air dans le projet politique SCoT :

La prise en compte des enjeux de la qualité de l'air dans le SCOT permettra d'intégrer aux futurs projets et chantiers des exigences en termes de rejets atmosphériques, qui auront un impact sur la concentration moyenne en polluants et sur les émissions de GES, ou le Transport en Commun en Site Propre (TCSP) à venir. L'anticipation de ces externalités négatives dans le SCOT permettra d'anticiper également les mesures d'amélioration ou compensatoires, comme des mesures d'amélioration de la fluidité des transports. Par ailleurs, une première évaluation du plan d'action du PPA prévoit une réduction des émissions en NO₂, PM₁₀ et PM_{2.5} à l'horizon 2025. Ces réductions seraient respectivement de 38, 19 et 24% si l'ensemble des actions sont réalisées. Le nombre de personnes exposées diminuerait drastiquement. D'où l'importance d'intégrer ces enjeux au projet SCOT.

2.9. Bruit et environnement sonore

Les nuisances sonores ont des effets progressifs sur la santé humaine, en fonction de l'intensité du bruit : elles provoquent d'abord une gêne, puis de la fatigue, des troubles psychologiques et, à plus long terme, peuvent conduire à des déficits auditifs. À ce titre, le bruit constitue un véritable enjeu de santé publique.

La directive 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement définit le « bruit environnemental » comme un son extérieur non désiré ou nuisible généré par les activités humaines. Cela inclut notamment le bruit lié aux transports (routiers, ferroviaires, aériens) ainsi que celui émis par les installations industrielles classées (ICPE).

Conformément à cette directive, les États membres doivent élaborer des cartes stratégiques du bruit dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants, aux abords des grandes infrastructures de transport et des ICPE soumises à autorisation. Ces cartes servent de base à la rédaction des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), documents de planification qui visent à informer les populations, à identifier les zones sensibles et à proposer des actions concrètes pour éviter, prévenir ou réduire les nuisances sonores.

Les voies routières concernées par un PPBE sont classées en cinq catégories selon les niveaux sonores mesurés (en décibels) et la largeur de la zone impactée. Cette classification permet de cibler les secteurs les plus exposés (catégorie 1) jusqu'aux moins affectés (catégorie 5). Dans ces secteurs, les projets de construction accueillant des populations sensibles (logements, établissements de santé ou scolaires) doivent intégrer des exigences renforcées en matière d'isolation acoustique, conformément à la réglementation en vigueur.

2.9.1. Typologie et localisation des sources de nuisances sonores du territoire

En Guadeloupe, les voies routières sont soumises au classement sonore dès lors que leur trafic journalier moyen annuel (TJMA) existant ou projeté dépasse les 5 000 véhicules par jour. Dans le cadre de sa politique de gestion des nuisances sonores, la Communauté d'Agglomération Cap Excellence s'est engagée dans l'élaboration de sa **Carte de Bruit Stratégique (CBS)** ainsi que dans la mise en œuvre de son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

Les principales sources de bruit identifiées sur le territoire sont le trafic routier, le trafic aérien (aéroport de Pointe-à-Pitre), ainsi que certaines installations industrielles classées (ICPE). Toutefois, en raison d'un manque de données récentes, le bruit aérien n'a pas pu être intégré dans les cartes de bruit de l'agglomération.

L'analyse croisée des données issues des CBS avec les informations socio-démographiques a permis d'estimer l'exposition au bruit des populations résidentes et des établissements dits sensibles (écoles, collèges, lycées, établissements de santé, etc.).

Les résultats montrent que l'exposition est majoritairement liée aux bruits routiers :

- Environ 4 300 habitants (soit 4 % de la population de Cap Excellence) sont potentiellement exposés à des niveaux sonores supérieurs à 65 dB(A), selon l'indicateur LDEN (niveau de bruit moyen sur 24 heures) ;
- Sept établissements d'enseignement et deux établissements de santé sont concernés par une exposition au-delà de ce seuil ;
- Trois établissements restent exposés à des niveaux supérieurs à 60 dB(A) la nuit, toujours en lien avec les nuisances routières.

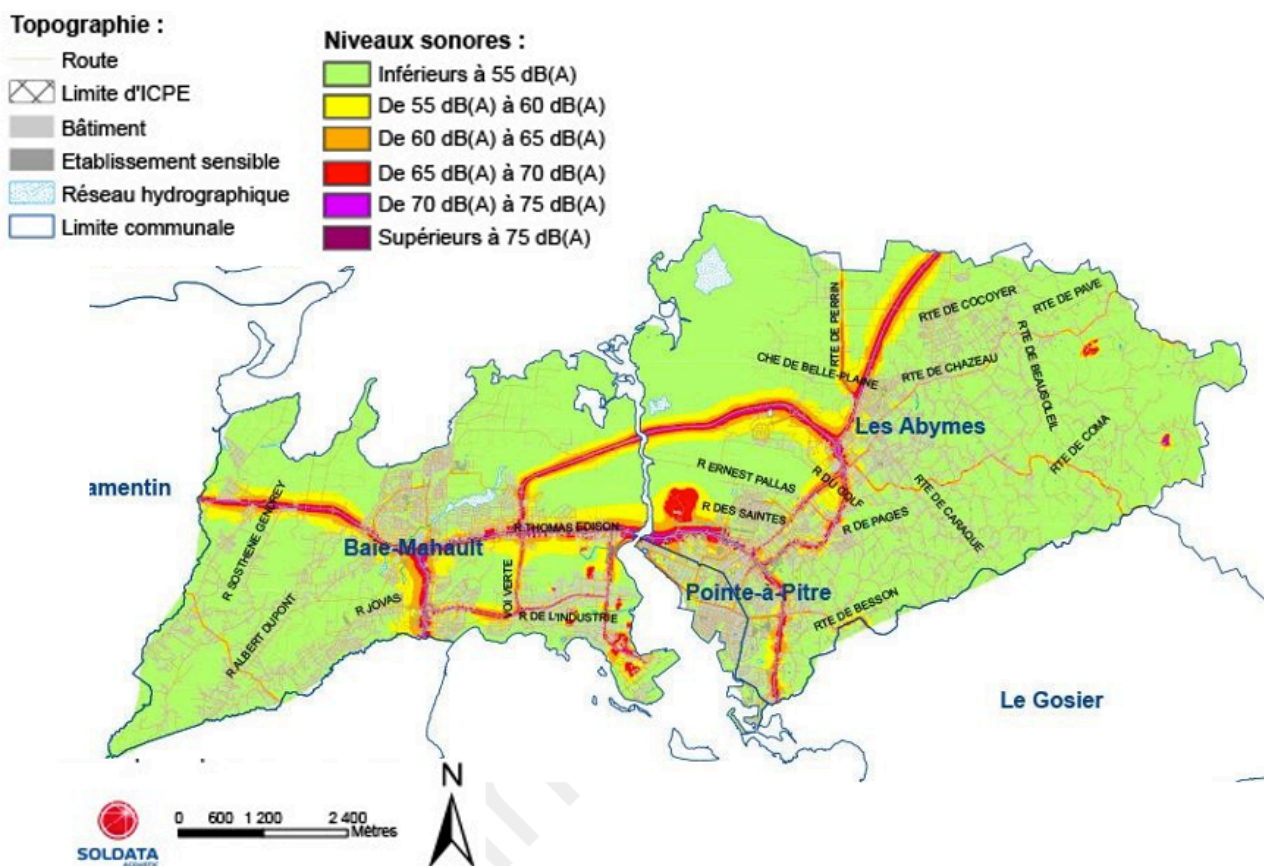


Figure 52 Carte du bruit de l'agglomération Cap Excellence, Lden 24h (source : Cap Excellence, Soldata Acoustic - 2016)

Concernant les dépassements de seuils de gêne :

- 2 100 personnes, soit 2% de la population de Cap Excellence sont potentiellement exposées à des niveaux sonores au-dessus des seuils réglementaires sur une durée de 24h correspondant à une gêne liée au bruit routier. Cinq établissements sensibles sont concernés.
- La nuit, 400 personnes sont potentiellement exposées au-delà de 62 dB(A) et 3 établissements sensibles pour le bruit routier.
- Sur le territoire de CAP Excellence, environ 2 100 personnes sont potentiellement exposées à des niveaux sonores moyens sur 24 heures au-

dessus des seuils réglementaires, correspondant à une gêne liée au bruit routier, 5 établissements sensibles sont concernés.

- La nuit, 400 personnes sont potentiellement exposées au-delà de 62 dB(A) et 3 établissements sensibles pour le bruit routier.
- Aucun dépassement n'est a priori constaté pour le bruit industriel

Tableau 9 Population et établissements sensibles exposés à des dépassements de valeurs limites (Source : Les Cartes Stratégiques de Bruit - Résumé non technique, Cap Excellence - Soldata Acoustic, 2016)

	Baie-Mahault	Les Abymes	Pointe-à-Pitre	CAP EXCELLENCE
km de routes sources importantes de bruit de 70 dB à 75dB (A)	16,70	16,30	0,00	33
Nombre de bâtiments sensibles exposés au-dessus des seuils réglementaires (diurne)	1	3	1	5
Nombre de bâtiments sensibles exposés au-dessus des seuils réglementaires (nuit)		3	1	3
Tendance évolutive du bruit routier	Stagnant	Hausse	Stagnant	
	de -1 à +1dB(A)	de +1 à +7 dB(A)	de -1 à +1dB(A)	
		Secteurs Dothémare - Belle Plaine - Chantier CHU		

	Routier	Industriel
<i>Lden : Valeurs limites en dB(A) 68 71</i>	<i>68</i>	<i>71</i>
Nombre d'habitants	2100	0
Établissements d'enseignement	4	0
Établissements de santé	1	0
<i>Ln: Valeurs limites en dB(A)</i>	<i>62</i>	<i>60</i>
Nombre d'habitants	400	0
Établissements d'enseignement	3	0
Établissements de santé	0	0

Le bruit est donc un enjeu important à prendre en compte dans le SCoT à ne pas négliger dans les choix de développement de l'urbanisation. La prise du bruit dans l'environnement dans les orientations constitue un enjeu important pour l'amélioration du cadre de vie de

la population déjà exposée. La mise à jour régulière des cartes de bruit (tous les 5 ans) et l'élaboration du PPBE de Cap Excellence devrait favoriser le choix d'un aménagement cohérent permettant de préserver les zones calmes et les bâtiments sensibles du territoire.

En outre, diverses mesures de prévention et de réduction du bruit routier ont déjà été prises telles que la mise en place d'écrans acoustiques, de radars routiers ou travaux de réfection de chaussée.

2.9.2. Synthèse

2.9.2.1) Indicateurs chiffrés

- ▶ 4 300 habitants exposés à des niveaux de bruit > 65 dB(A) (LDEN) liés au trafic routier – soit environ 4 % de la population de l'agglomération
- ▶ 7 établissements d'enseignement potentiellement exposés à des niveaux sonores supérieurs à 65 dB(A) (LDEN jour)
- ▶ 2 établissements de santé exposés à des niveaux > 65 dB(A) en journée selon LDEN
- ▶ 3 établissements sensibles exposés à des niveaux > 60 dB(A) durant la période nocturne (bruit routier)
- ▶ Sources principales de nuisances sonores : trafic routier, activités industrielles (ICPE), et trafic aérien (non intégré aux CBS par manque de données actualisées).
- ▶ Seules les infrastructures dépassant 5 000 véhicules/jour sont prises en compte pour le classement sonore, conformément à la directive européenne 2002/49/CE

2.9.2.2) Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
▪ Existence des documents cadres (CSB, PPBE, Classement sonore des infrastructures de transport), même si certains dates de plusieurs années ▪ Aucun dépassement des seuils d'exposition pour le bruit industriel ▪ Réalisation d'un PPBE pour les axes routiers principaux de Guadeloupe	▪ La présence de nombreux axes routiers principaux (RN1, RN4, RN5, RN11 etc.), sources principales de nuisances sonores ▪ Pas de données sur le bruit lié au trafic aérien ▪ L'installation d'écrans antibruit pour la protection d'habitations (RN2 Beausoleil, RN1 Destrellan)
Opportunités	Menaces
▪ Actualisation des documents cadres concernant le bruit et les enjeux sonores ▪ Installations de murs anti-bruit le long de plusieurs axes (RN1)	▪ Des sections de Baie-Mahault et des Abymes situées dans le cône de bruit de l'aéroport (dont la zone en développement de Dothémare) ▪ Intensification du trafic routier

2.9.2.3) Enjeux-clés du territoire

Au regard du diagnostic, 3 enjeux ont été définis pour cette thématique :

- Réduire les nuisances sonores liées au trafic routier sur l'ensemble du territoire, en développant les mobilités douces et les transports en communs, notamment dans les zones les plus exposées (routes nationales, zones d'activités, centres-villes, ...)
- Intégrer le bruit comme un critère dans les choix et dispositions d'aménagement afin de garantir le respect de la tranquillité des habitants, notamment dans le cadre des futurs projets et de la rénovation urbaine qui entraînera des constructions aux abords de routes nationales
- Caractériser et préserver les zones dites "calmes", faiblement exposées au bruit, sur le territoire de Cap Excellence

2.9.2.4) Perspective d'évolution

Non prise en compte de l'enjeu bruit dans le projet politique SCoT :

La fréquentation routière augmente fortement et globalement sur tout le territoire de Guadeloupe et de Cap Excellence. Selon Routes de Guadeloupe, la fréquentation sur la Rocade de Pointe-à-Pitre a plus que doublé en 15 ans. Parallèlement le développement continu de la zone de Jarry et les projets de d'urbanisation des zones de Perrin et de Dothémare notamment, risquent d'augmenter et d'intensifier les sources de bruit dans les zones concernées, particulièrement si des modes de transport alternatifs et silencieux ne sont pas mis en place pour limiter le trafic routier.

Prise en compte de l'enjeu bruit dans le projet politique SCoT :

Si l'enjeu bruit est pleinement intégré au SCOT, dans la continuité de la carte de bruit du territoire réalisée en 2017, il permettrait d'anticiper les probables impacts sonores des futurs projets et aménagement actés pour Cap Excellence. Tout comme l'enjeu lié à la qualité de l'air, cela permettrait d'intégrer l'enjeu bruit dans ces projets d'envergure afin d'assurer la préservation de la tranquillité des habitants qui vivraient à proximité de ces chantiers, et par ailleurs de garantir un niveau sonore acceptable sur l'ensemble de l'agglomération, notamment après les travaux.

2.10. Gestion des déchets

Depuis 2016, la communauté d'agglomération Cap Excellence exerce la compétence relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA). Le traitement des déchets a été confié au SYVADE (Syndicat de Valorisation des Déchets), qui en assure la valorisation. Cap Excellence est également gestionnaire de plusieurs équipements, notamment la déchèterie de Petit-Pérou, un centre de regroupement multi-flux à Jarry (Baie-Mahault), ainsi qu'un centre de regroupement de DEEE à La Jaille. Une seconde déchèterie, la Gabarre, est gérée directement par le SYVADE.

En 2023, le territoire a produit 68 269 tonnes de DMA (gravats inclus), soit un ratio de 714 kg/hab/an. Ce chiffre traduit une baisse de 9,7 % par rapport à 2022 et de 22,8 % par rapport à 2010, démontrant l'effet positif des actions entreprises dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Le territoire, caractérisé par une forte densité d'activités économiques, notamment sur la ZAC de Jarry, fait face à des problématiques spécifiques liées à la gestion des déchets d'activités économiques (DAE), qui relèvent de la responsabilité des producteurs de déchets. Cette situation est complexe puisque les DAE sont hors du champs de compétences de Cap Excellence. En effet, selon la réglementation, les entreprises ont la responsabilité légale de la collecte et du traitement de leurs déchets et la collectivité ne peut gérer uniquement les DAE qui "n'excèdent pas la taille de la poubelle de déchets ménagers". Toutefois, des solutions sont déjà en cours de mise en œuvre.

2.10.1. Contexte réglementaire

La Loi de Transition énergétique pour la croissance verte votée en 2015 définit les objectifs nationaux de réduction des déchets, d'amélioration du recyclage et de développement de l'économie circulaire. Elle vise notamment à :

- Réduire de 50% les déchets admis en installations de stockage d'ici 2025
- Réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés d'ici 2020
- Recycler 55% des déchets non dangereux
- Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique d'ici 2025
- Favoriser l'énergie issue de la valorisation des déchets non recyclables

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la Région Guadeloupe a été officiellement approuvé le 20 février 2020 par le Conseil régional, dans le cadre de la loi NOTRe. Il remplace dorénavant les anciens schémas sectoriels (déchets non dangereux, déchets dangereux, déchets du BTP)

Le PRPGD fixe un objectif ambitieux : faire de la Guadeloupe un territoire "zéro déchet" à l'horizon 2035. Parmi les cibles à moyen terme, se trouvent une réduction de 10 % de la production de déchets entre 2012 et 2026, une baisse de 40 % des ordures ménagères, ainsi qu'une diminution de 90 % de l'enfouissement grâce à une valorisation intensive (75

% de recyclables). Le plan prévoit aussi un objectif de collecte des emballages recyclables à 23 kg/hab/an en 2026, contre 15 kg en 2023.²⁶

Sur le plan organisationnel, le PRPGD établit des capacités limites pour le stockage et l'incinération des déchets non dangereux (70 % en 2020, 50 % en 2025), conformément au Code de l'environnement. Il programme la création et l'adaptation d'installations de tri et de valorisation, dont des centres de tri régionaux et des unités dédiées aux déchets organiques ou au recyclage matière

Document opposable aux collectivités et à leurs délégataires, le PRPGD encadre les politiques locales (comme le PLPDMA de Cap Excellence), dont il fixe les grandes orientations stratégiques en matière de prévention, de tri, de collecte et de valorisation des déchets, pour atteindre une gestion plus durable et circulaire.

La Communauté d'Agglomération Cap Excellence s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), conformément aux obligations réglementaires prévues par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Cette démarche stratégique vise à réduire la production de déchets à la source, améliorer les performances de tri et structurer les actions de prévention à l'échelle du territoire. La phase de diagnostic a été finalisée en mars 2025, avec une analyse détaillée des flux de déchets, des équipements, des pratiques de collecte, ainsi que des enjeux spécifiques liés aux activités économiques et à la densité urbaine du territoire. La deuxième phase, consacrée à la concertation avec les acteurs du territoire et la population, est prévue pour septembre 2025, à travers une série d'ateliers participatifs. Cette étape permettra d'enrichir le programme d'actions avec les contributions locales. La finalisation du PLPDMA est prévue d'ici fin 2025, pour une mise en œuvre opérationnelle dès 2026. Cette dynamique s'inscrit dans une volonté plus large de Cap Excellence d'améliorer durablement la gestion des déchets sur son territoire et d'impliquer ses habitants dans une logique de transition écologique.

2.10.2. Organisation de la collecte sur le territoire

La collecte des déchets est déléguée à des prestataires privés, avec une organisation sectorisée selon la densité urbaine et le type d'habitat. Les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont collectées deux fois par semaine, tandis que les déchets recyclables hors verre sont collectés une fois par semaine ou tous les 15 jours. Les encombrants font l'objet de collectes ponctuelles selon les quartiers, et des points d'apport volontaire (PAV) sont répartis pour la collecte du verre.

²⁶ Région Guadeloupe, 2020, PRPGD Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
https://www.regionguadeloupe.fr/fileadmin/Site_Region_Guadeloupe/Mediatheque/Textes_Politique/2020-PRPGD-complet.pdf?utm_source=chatgpt.com

	OMr	EMR		Verre	Déchets verts			Encombrants			Déchèteries
Précollecte											
	Bac	Bac	Borne	Borne	Sac	Sac	Bennes	Sac	Sac	Bennes	
Collecte	PAP	PAP	PAV	PAV En fonction du remplissage	PAP	Point de regroupement	Service de bennes à la demande sur Baie-Mahault	PAP	Point de regroupement	Service de bennes à la demande sur Baie-Mahault	Accès aux déchèteries de Cap Excellence
	C1 à C6	C1 en PAP En fonction du remplissage en PAV			1 à 2 fois/mois selon zones			1 à 2 fois/mois selon les zones C1 sur Pointe-à-Pitre			Accès gratuit pour les particuliers uniquement
Transfert	SYVADE	SYVADE		SYVADE	SYVADE			SYVADE			SYVADE
Traitement	Enfouissement	Recyclage		Recyclage	Compostage			Enfouissement			2 déchèteries sur le territoire : - Petit Pérou - La Gabarre - Bénéto Espinal (géré par le SYVADE)
	ISDND La Gabarre	ECODEC		AER Lamentin	Centre de compostage des déchets verts			ISDND de la Gabarre			1 centre de regroupement à Jarry

Figure 53 : Organisation du service déchet sur Cap Excellence (source : Cap Excellence, mars 2025, diagnostic du PLPDMA)

2.10.3. Production et gestion des déchets en 2023

Le volume de DMA collecté a diminué significativement en 2023 par rapport aux années précédentes. Le ratio de 714 kg/hab/an traduit une dynamique de réduction continue, amorcée depuis plus d'une décennie. Cette tendance est en ligne avec les objectifs du PLPDMA, qui fixe des cibles en matière de réduction et de valorisation des déchets.

Tonnages	Cap Excellence
OMR	37 028
Emballages (hors verre) et papiers	1 368
Verre	953
Déchets verts	7496
Encombrants	7171
Métaux	229
DEEE	269
Déchèteries (avec gravats, hors recyclerie, textiles)	13 755
DMA SPGD (avec gravats)	68 269

Figure 54 Tonnages de déchets collectés en 2023 (source : Cap Excellence, mars 2025, diagnostic du PLPDMA)

2.10.4. Les collectes

Entre 2016 et 2023, les DMA ont baissé de 18 %, notamment grâce à la réduction des volumes d'encombrants et de déchets verts collectés. Les apports en déchèteries ont quant à eux progressé de 48 %, marquant une évolution positive dans les pratiques.

Cependant, les performances de tri restent faibles, particulièrement pour le verre, avec des ratios variant de 7 à 10 kg/hab/an. Le manque de PAV limite l'accessibilité à ce service. Les aléas climatiques influencent également la production de déchets verts, dont le volume a chuté de 24 % **entre 2022 et 2023**. Les encombrants, autrefois collectés en porte-à-porte, sont désormais orientés vers les **déchèteries**.

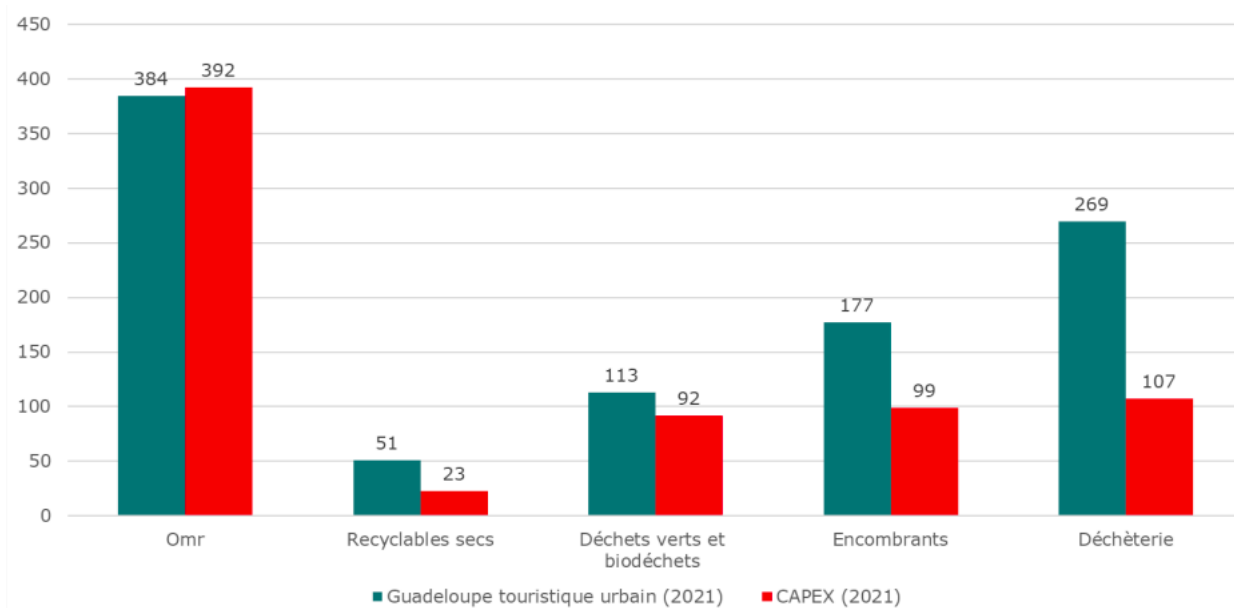


Figure 55 Performances de DMA collectés en kg/habitant sur Cap Excellence par rapport aux valeurs de référence Guadeloupe touristique urbain, en 2021 (source : Cap Excellence, mars 2025, diagnostic du PLPDMA)

2.10.5. Les déchèteries

Trois déchèteries desservent les habitants de Cap Excellence : Petit-Pérou, la plateforme de Jarry (Cap Excellence) et Bénito Espinal (gérée par le SYVADE). Bien que réservées aux particuliers, elles reçoivent également des apports de résidents extérieurs à Cap Excellence.

Les ratios de fréquentation des déchèteries ont augmenté depuis 2022. Les encombrants représentent un volume conséquent, jusqu'ici non pris en charge par la filière REP des déchets d'ameublement (DEA). Un accord signé en 2024 prévoit désormais leur valorisation par la mise en place d'une benne dédiée.

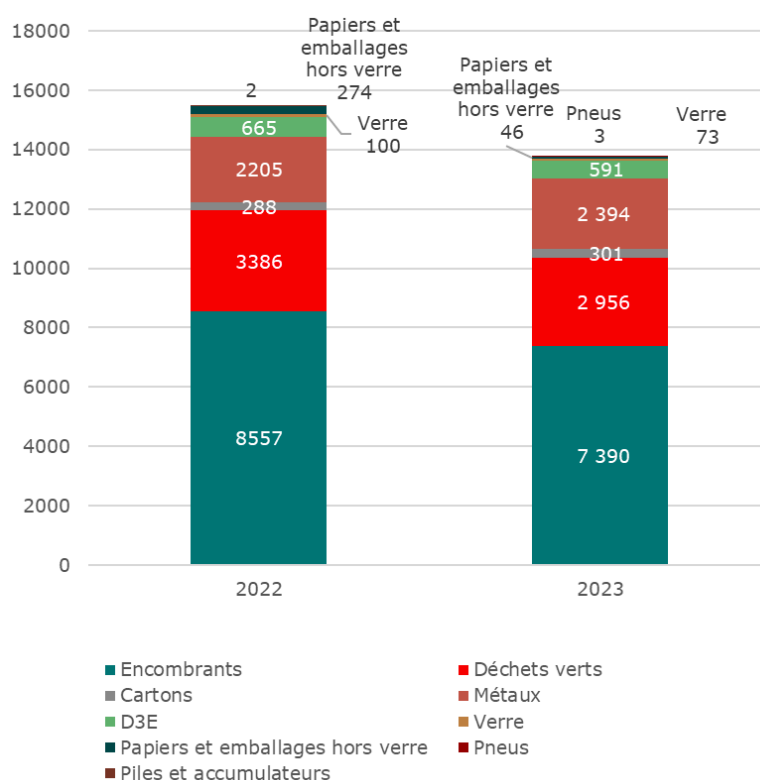


Figure 56 Tonnages collectés en 2022 et 2023 sur les 3 déchèteries de Cap Excellence (source : Cap Excellence, mars 2025, diagnostic du PLPDMA)

2.10.6. Synthèse

2.10.6.1) Indicateurs chiffrés

- ▶ 68 269 tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA) en 2023, gravats compris
- ▶ 714 kg/hab/an de DMA par habitant en 2023
- ▶ -18 % de production de DMA entre 2016 et 2023
- ▶ Entre 7 kg/hab/an et 10 kg/hab/an de verre collecté (2016-2023) :
- ▶ +48 % des apports en déchèteries de 2016 à 2023 (notamment sur les encombrants)
- ▶ 3 déchèteries sur le territoire (Petit-Pérou, Jarry, Bénito Espinal)

2.10.6.2) Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
▪ Compétence déchet intercommunale maîtrisée depuis 2016, assurant une gestion cohérente à l'échelle de l'agglomération ▪ Infrastructure complète avec 3 déchèteries (Petit-Pérou, Jarry, Bénito Espinal), un centre de regroupement multi-flux et un centre de regroupement DEEE ▪ Diminution de la production de DMA de 23 % depuis 2012, grâce aux efforts de prévention ▪ Apports en déchèterie en hausse (+48 %), reflétant une meilleure orientation des flux ▪ Accord signé avec la filière DEA en 2024, amorçant une valorisation accrue des encombrants ▪ Centre de tri local performant (ECODEC) sur le territoire	▪ Ratio de DMA élevé avec 714 kg/hab/an en 2023, supérieur à la moyenne nationale ▪ Collecte sélective peu performante, notamment sur le verre (7 à 10 kg/hab/an) ▪ Refus de tri fréquents, erreurs dans les bacs jaunes ▪ Maillage insuffisant de points d'apport volontaire, limitant l'accessibilité au tri ▪ Forte dépendance aux infrastructures de La Gabarre, avec risque de saturation ▪ Valorisation des déchets encore faible, filières locales de recyclage peu développées
Opportunités	Menaces

▪ PLPDMA en cours, avec une finalisation prévue fin 2025, offrant un levier stratégique pour structurer l'action ▪ Extension du tri à la source des biodéchets prévue par la loi (Loi AGECE) ▪ Possibilités de développement de nouvelles filières (compostage, réemploi, valorisation locale) ▪ Projet de renouvellement urbain, propice à une meilleure gestion des déchets du BTP ▪ Sensibilisation renforcée des habitants et des scolaires prévue	▪ Décharges sauvages et incivilités fréquentes, notamment en zones d'activité et quartiers denses ▪ Forte production de déchets économiques (non couverte par la compétence de Cap Excellence) ▪ Risque de saturation des installations (ISDND, déchèteries) si les volumes ne sont pas mieux maîtrisés ▪ Fatigue citoyenne face à des résultats limités, risquant d'entraîner un désengagement
--	--

2.10.6.3) Enjeux-clés du territoire

Au regard du diagnostic, 7 enjeux ont été définis pour cette thématique :

- Distinguer les déchets d'activité économique (DAE), générateurs de fortes nuisances, du gisement géré par le service public et garantir leur prise en main par les entreprises qui en ont la responsabilité
- Poursuivre la mise en place de solutions concrètes sur le territoire pour une gestion harmonisée et performante de tous les types de déchets (déchetteries, contrôle, mise en place de points d'apports volontaires, ...)
- Clarifier les chiffres de terrain afin de définir dans les déchets collectés ceux qui le sont au titre de la propreté par les villes
- Réduire la pollution visuelle liée à la multiplication des panneaux publicitaires et panneaux numériques, aux réseaux électriques et compteurs apparents, etc.
- Réduire la quantité de déchets produits par habitant en développant le tri, le recyclage et la réutilisation des déchets
- Participer à l'atteinte des objectifs de réduction de déchets et d'économie circulaire du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)
- Anticiper la gestion des déchets issus d'opérations de démolition et de construction, notamment dans le cadre du renouvellement urbain, en valorisant les filières de traitement et de réutilisation (en prenant en compte les déchets spécifiques d'amiante)

2.10.6.4) Perspectives d'évolution

Non prise en compte des déchets dans le projet politique SCoT : La gestion de déchets est un des enjeux les plus importants pour la Guadeloupe. Il est notamment une source de nuisances importantes qui concernent tous les habitants. Le territoire de Cap Excellence est d'autant plus concerné qu'il concentre une grande partie des déchets des entreprises. Le SCoT ne peut donc pas ignorer cet enjeu au risque de ne pas participer aux enjeux régionaux de réduction et d'optimisation de la gestion des déchets.

Prise en compte des déchets dans le projet politique SCoT :

Une prise en compte complète des enjeux liés aux déchets permettrait de répondre aux objectifs définis à l'échelle régionale en termes de réduction, optimisation et meilleure gestion de ces déchets. L'agglomération pourrait ainsi voir la part de ses déchets se réduire, la mise en place d'une meilleure gestion des déchets et surtout valorisation de ces déchets. Un enjeu d'autant plus important que Cap Excellence rassemble les plus grosses zones d'activités de la Guadeloupe qui génèrent une grande part des déchets comptabilisés pour la collectivité.

3. Synthèse de l’état initial de l’environnement

Le tableau ci-dessous est la synthèse de l’état initial de l’environnement : il reprend les forces et les faiblesses de chaque dimension de l’environnement telles qu’identifiées plus haut et pose un diagnostic de sensibilité globale de chaque dimension. Cette évaluation viendra en appui des scénarios envisagés pour la mise en œuvre du SCoT :

Thématiques	État de l’environnement		Localisation des enjeux	Sensibilité globale du territoire	Plans et programmes
	Forces	Faiblesses			
Milieux naturels, biodiversité et fonctionnalité écologique	- Les zones humides du Grand-cul-de-Sac et de Jarry, abritant une biodiversité riche - Le rôle de protection des zones côtières du territoire assuré par les mangroves - Des dispositifs de protection réglementaire de la biodiversité - Une grande richesse écologique abritée par la zone des Grands Fonds (forêt mésophile, plantes endémiques, espèces à forte valeur patrimoniale) - Des actions mises en place par le Conservatoire du Littoral, l'ONF ou encore le GPMG pour la préservation des zones littorales, notamment sur le secteur de Jarry - Forte diversité paysagère : milieux naturels, marins et urbains - Existence de documents de référence (Plan Paysage)	- Recul constaté de la superficie des zones humides (mangrove, forêt marécageuse) avec l’avancée des aménagements urbains et le mitage lié aux défrichements - Espaces des Grands Fonds soumis à de fortes pressions (urbanisation, carrières de tuf illégales, ...) - Des rejets et abandons de déchets dans la forêt humide de Jarry (abandon de voitures, carcasses de bus, matériels électroménagers) et pollutions dues aux occupants de la zone (entreprises, passages de voitures, ...) - Un territoire fortement urbanisé qui tend à rompre les continuités écologiques existantes - Des espaces littoraux qui continuent d’être altérés par les constructions	Globale au territoire	Moyenne à Forte	- Promenade verte et bleue de Cap Excellence - Plan Paysage
Paysages, patrimoine et identité	- Une importante façade maritime - Les Grands Fonds, une formation paysagère unique, réserve d’espèces endémiques - Un territoire disposant d’une forte valeur patrimoniale - Forte attractivité du littoral de Pointe-à-Pitre (Lauricisque, Darboussier, Marina) et de l’Ilet à Cochons - De nombreux espaces remarquables du littoral à Baie-Mahault (Baie-à-Chat, Manche à Eau, zone humide de Blachon, etc.)	- Un mitage des paysages généré par un étalement urbain effréné - Des coupures urbaines hermétiques, peu favorables aux continuités écologiques - Les paysages des Grands Fonds largement par l’exploitation illégale de tuf calcaire - Un remblayage détruisant la mangrove et les zones humides du littoral - De nombreux éléments de pollution visuelle notamment liée aux affichages publicitaires et enseignes diverses - Paysages menacés par la concurrence pour l’espace : mitage et morcellement des espaces naturels générés par un étalement urbain effréné - Des GFA menacés par les projets urbains à venir sur le secteur des Abymes	Globale au territoire	Moyenne à Forte	- Promenade verte et bleue de Cap Excellence - Plan Paysage
Climat	- Engagement institutionnel croissant sur les questions climatiques (PCAET, actions GEMAPI, observatoire du climat et observatoire de l’eau, ...) - Diversité géographique et écosystémique entre mer, mangrove, zones urbaines et zones naturelles qui permet une adaptation différenciée. - Fort potentiel solaire pour le développement des énergies renouvelables (toitures, ombrières, etc.) - Présence de zones naturelles tampon (ex : mangroves, zones humides) qui limitent l’impact de la submersion et stockent du carbone	- Nombre important d’infrastructures stratégiques pour la Guadeloupe situées sur le territoire de Cap Excellence et en zone vulnérable au changement climatique - Des routes majeures qui sont déjà submergées lors d’événements climatiques et qui seront submergées avec la hausse du niveau de la mer (voie verte par exemple) - Du fait de l’élévation du niveau marin moyen, aggravation des inondations liées aux précipitations dans les zones urbaines littorales (Pointe-à-Pitre, Jarry, Grand Camp, Raizet)	Globale au territoire Locale avec le littoral et notamment la zone de Jarry	Moyenne à Forte	Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Cap Excellence

	▪ Récente actualisation du PCAET, comprenant un volet adaptation au changement climatique ▪ Engagement de la Collectivité dans la démarche Territoire Engagé pour la Transition Écologique (TETE) et dans le label Climat Air Energie (CAE)	▪ Tension sur la ressource en eau, aggravée par les sécheresses récurrentes (notamment en saison sèche) ▪ Urbanisation dense peu adaptée aux fortes chaleurs (îlots de chaleur urbains, peu de végétation, matériaux peu adaptés) ▪ Insuffisance d’adaptation du bâti au risque climatique ▪ Dépendance aux réseaux énergétiques			
Sols et sous-sols	▪ Connaissance et localisation des terres polluées au chlordécone ▪ Suivi de la présence de la molécule chlordécone dans les produits locaux de consommation ▪ Mise en œuvre des plans Ecophyto et Chlordécone ▪ Sensibilisation accrue des industriels	▪ Pollution à très long terme des sols par la chlordécone (Nord-est de Baie-Mahault et Abymes) ▪ Manque d’information sur la pollution par d’autres produits phytosanitaires ▪ Manque de communication « éclairée » auprès de la population sur par exemple les fruits et légumes qui ne contiennent pas de chlordécone	Locale (zones agricoles)	Moyenne à Forte	▪
Ressources en eau	▪ Disponibilité abondante de la ressource à l’échelle régionale, notamment grâce aux 29 rivières de Basse-Terre utilisées pour la production d’eau potable ▪ Réseaux de captage en place, notamment via Bras-David, permettant l’alimentation d’une large part du territoire de Cap Excellence. ▪ Gestion en régie depuis 2017 avec « Eau d’Excellence », offrant une meilleure maîtrise du service public de l’eau et de l’assainissement (54 000 abonnés) ▪ Présence d’un outil d’observation structuré (Office de l’eau, DEAL, SDAGE) permettant le suivi qualitatif et quantitatif de la ressource ▪ Réseaux de surveillance des masses d’eau avec des données actualisées sur les nappes (FRIG001 et FRIG006)	▪ Forte dépendance à la Basse-Terre pour l’approvisionnement, alors que Cap Excellence est situé en Grande-Terre, plus pauvre en ressource naturelle ▪ Réseaux anciens et vétustes ▪ Pertes en ligne très importantes : jusqu’à 50 % des volumes produits perdus dans les réseaux de distribution ▪ Réseaux d’assainissement partiellement défaillants, avec des zones non raccordées ou mal équipées en assainissement autonome ▪ Intrusion saline avérée sur la nappe FRIG001 de Grande-Terre, en lien avec la surexploitation et les pressions agricoles	Globale au territoire	Moyenne à Forte	▪ Schéma directeur des eaux pluviales
Risques naturels et technologiques	▪ Système de prévention structuré : existence de PPRN sur les 3 communes, d’un PPRT à Jarry, et d’un PPI opérationnel pour les risques technologiques ▪ Bonne couverture d’alerte : surveillance météorologique fiable (Météo-France), couverture sismique par l’OVSG, suivi du trait de côte par le BRGM ▪ Présence d’acteurs institutionnels mobilisés : DEAL, préfecture, communes, syndicats mixtes, qui assurent des diagnostics réguliers et des dispositifs de concertation. ▪ Expérimentation de démarches pilotes : comme le PAPI d’intention aux Abymes (28 actions), ou les travaux de renaturation de ravines	▪ Urbanisation dense en zones à risque : de nombreuses infrastructures et quartiers sont situés sur des terrains vulnérables (zones basses, remblais, littoraux). ▪ Insuffisance des réseaux de drainage : particulièrement en centre-ville de Pointe-à-Pitre, Grand-Camp ou Chauvel ▪ Une zone littorale de Jarry déjà sous forte pression aux risques technologiques l’agglomération de Cap Excellence rassemble les 3/4 des enjeux socioéconomiques de la Guadeloupe) ▪ Vulnérabilité du bâti ancien : faible adaptation aux normes parasismiques et aux vagues de chaleur. ▪ Concentration des risques technologiques dans une seule zone (Jarry), ce qui augmente les effets systémiques en cas de crise	Globale au territoire Locale avec notamment la zone de Jarry	Forte	▪ Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ▪ Plans communaux de Sauvegarde (PCS) ▪ Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Pointe Jarry ▪ Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) des communes ▪ Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)
Energie-carbone du territoire	▪ Politique énergétique forte avec un PCAET révisé et l’engagement de la collectivité dans le programme TETE ▪ Concentration des infrastructures de production énergétique à Jarry (centrale EDF, Gabarre), garantissant une certaine autonomie électrique locale ▪ Potentiel solaire important grâce à l’ensoleillement élevé, notamment pour les toitures et parkings dans les zones d’activités et les équipements publics	▪ Forte dépendance énergétique aux ressources fossiles (94% à l’échelle de la Guadeloupe) ▪ Poids du secteur transport sur les consommations énergétiques finales (67% à l’échelle de la Guadeloupe) et du secteur tertiaire dans les consommations électriques (66% à l’échelle de Cap Excellence) ▪ Des infrastructures régionales installées sur le territoire et qui sont des sources	Globale au territoire	Moyenne à Forte	▪ Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Cap Excellence ▪ Bilan carbone de l’OREC ▪ Plan de Déplacements Urbains (PDU)

	- Présence de grands sites publics et industriels propices à l’autoconsommation, comme la zone de Jarry ou les équipements communautaires (gymnases, écoles, marchés) - Disponibilité d’un Bilan Carbone précis et à jour (2021), outil opérationnel pour le pilotage des actions du PCAET - Une bonne visibilité des consommations et des sources de production énergétique (OREC- Observatoire Régional de l’Énergie et du Climat)	importantes d’émissions de GES : aéroport et port qui accueillent l’ensemble des touristes et des marchandises de la Guadeloupe, unités de production d’électricité de Jarry - Mix énergétique encore très carboné : plus de 90 % de la production d’électricité locale repose sur des énergies fossiles (fioul, charbon) - Situation de précarité énergétique importante sur le territoire, notamment sur des quartiers très modestes - Prédisposition du territoire pour la formation d’îlots de chaleur urbains			
Qualité de l’air	- Qualité de l’air globalement bonne (bien qu’il reste des efforts à faire) grâce au régime des alizées qui balaye l’archipel - Un suivi de la qualité de l’air efficace et régulier, dont un nouveau réseau de capteurs pour les émanations des sargasses - Engagement de Cap Excellence dans son PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) qui contient un volet qualité de l’air et des actions menées par GWAD’air	- Zone de Jarry à Baie-Mahault qui constitue une source de pollution fixe (circulation forte de véhicules et centrale thermique) - Episodes de pollutions aux particules fines ponctuels en raison des passages de brumes de poussières désertiques du Sahara - Une source majeure de pollution en PM10 naturelle sur laquelle il est difficile d’agir	Globale au territoire Locale avec les zones à fort trafic routier	Moyenne à Forte	- Plan Régional pour la Qualité de l’Air (PRQA) - Plan de Protection de l’Atmosphère (PPA) - Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Cap Excellence
Bruit et environnement sonore	- Existence des documents cadres (CSB, PPBE, Classement sonore des infrastructures de transport), même si certains dates de plusieurs années - Aucun dépassement des seuils d’exposition pour le bruit industriel - Réalisation d’un PPBE pour les axes routiers principaux de Guadeloupe	- La présence de nombreux axes routiers principaux (RN1, RN4, RN5, RN11 etc.), sources principales de nuisances sonores - Pas de données sur le bruit lié au trafic aérien - L’installation d’écrans antibruit pour la protection d’habitations (RN2 Beausoleil, RN1 Destrellan	Globale au territoire Locale avec les zones à fort trafic routier ou à proximité d’infrastructures majeurs (aéroport, port)	Moyenne à Forte	Carte de bruit de Cap Excellence
Gestion des déchets	- Compétence déchet intercommunale maîtrisée depuis 2016, assurant une gestion cohérente à l’échelle de l’agglomération - Infrastructure complète avec 3 déchèteries (Petit-Pérou, Jarry, Bénito Espinal), un centre de regroupement multi-flux et un centre de regroupement DEEE - Diminution de la production de DMA de 23 % depuis 2012, grâce aux efforts de prévention - Apports en déchèterie en hausse (+48 %), reflétant une meilleure orientation des flux - Accord signé avec la filière DEA en 2024, amorçant une valorisation accrue des encombrants - Centre de tri local performant (ECODEC) sur le territoire	- Ratio de DMA élevé avec 714 kg/hab/an en 2023, supérieur à la moyenne nationale - Collecte sélective peu performante, notamment sur le verre (7 à 10 kg/hab/an) - Refus de tri fréquents, erreurs dans les bacs jaunes - Maillage insuffisant de points d’apport volontaire, limitant l’accessibilité au tri - Forte dépendance aux infrastructures de La Gabarre, avec risque de saturation - Valorisation des déchets encore faible, filières locales de recyclage peu développées	Globale au territoire	Moyenne à Forte	- Plan de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) - PLPDMA de Cap Excellence

